WIDENER LIBRARY
HX G7R1 F

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Fr 41.12.12

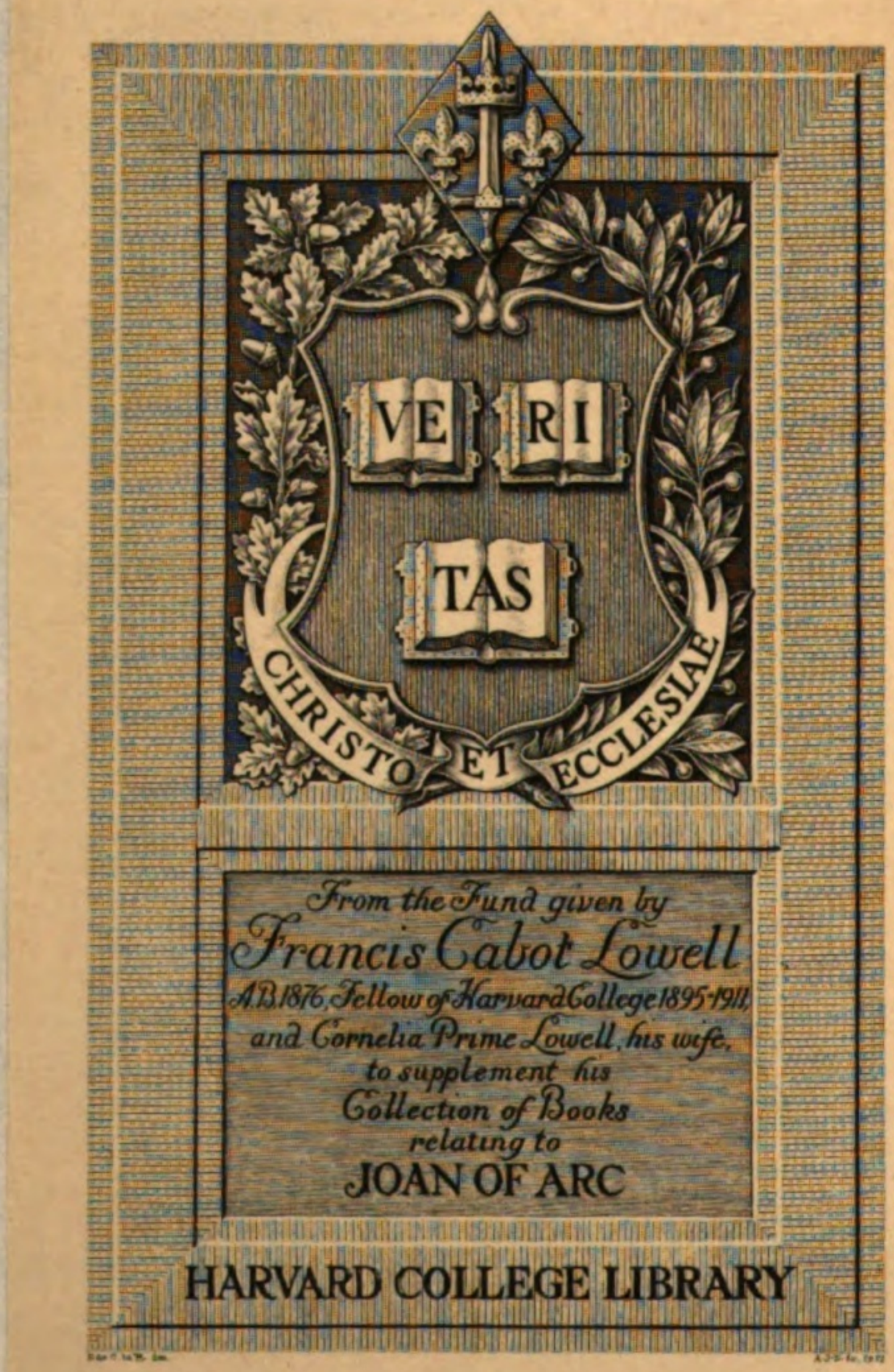

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME ONZIÈME.

ORLÉANS.
IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,
RUE ROYALE, N° 94.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Fr 41.12.2

Harvard College Library
Aug., Sept 13, 1912
F. C. Lowell fund

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS,

SUR PLUSIEURS OUVRAGES DE M. LE VICOMTE HÉRICART DE THURY, RELATIFS AUX PUITS ARTÉSIENS (1),

Par M. BENOIST-LATOUR.

Séance du 8 janvier 1830.

MESSIEURS,

Il y a peu d'années les puits forés n'étaient en usage que dans l'Artois. Leur utilité et la manière de les exécuter étaient peu connues à l'intérieur et dans le midi de la France, parce qu'on les considérait comme le résultat d'une disposition

(1) 1° *Programme d'un concours ouvert par la Société royale et centrale d'agriculture, pour le percement de*

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

naturelle des eaux, toute particulière aux provinces artésiennes. En 1821, la Société d'encouragement proposa un prix pour le meilleur ouvrage élémentaire et pratique sur l'art d'obtenir, à l'aide de la sonde de mineur, des fontaines jaillissantes suivant la méthode pratiquée dans l'Artois. Il

---

puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture; suivi de considérations géologiques et physiques sur le gisement de ces eaux, et de recherches sur les puits forés en France; par M. le vicomte Héricart de Thury. — Publié par ordre de la Société. — Paris, 1828.

2° *Recherches sur l'origine ou l'invention de la sonde du fontainier-sondeur, et considérations sur le degré de probabilité du succès des puits forés ou fontaines artésiennes dans les hautes plaines des départemens de la Beauce, de la Picardie, de la Champagne, de la Normandie, etc.;* par M. le vicomte Héricart de Thury. — Lu à la Société royale et centrale d'agricult. le 28 avril 1829.

3° *Notice sur le double puits foré du port St-Ouen,* par M. le vicomte Héricart de Thury. — Extrait des Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, année 1829.

4° *Considérations géologiques et physiques sur la cause du jaillissement des eaux des puits forés ou fontaines artificielles, et recherches sur l'origine ou l'invention de la sonde, l'état de l'art du fontainier-sondeur, et le degré de probabilité du succès des puits forés.* — 1829.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

fut décerné à M. Garnier, ingénieur au corps royal des mines à Arras, dont l'ouvrage fut imprimé aux frais du gouvernement, qui en fit distribuer deux mille exemplaires. Depuis cette époque les puits forés ont excité le plus haut intérêt, et on a apprécié les immenses avantages que leur établissement peut présenter à l'industrie et à l'agriculture.

Le but de M. Héricart de Thury, dans les ouvrages dont nous avons à vous rendre compte, et que nous analyserons dans l'ordre de leur publication, nous paraît être de rappeler l'utilité des puits forés, et de prouver qu'il y a des probabilités très-fondées de réussir à en établir dans un grand nombre de pays, et que le hasard seul n'en détermine pas le succès. L'auteur fait coïncider toutes les connaissances acquises en géologie, avec la théorie du gisement des eaux entre les diverses superpositions calcaires ou argileuses formant la croûte du globe. Il conclut qu'on peut espérer d'obtenir presque partout des fontaines jaillissantes, et invite à multiplier les sondages, et à les pousser à de grandes profondeurs. Quoique les puits forés aient été pratiqués depuis très-long-temps dans l'Artois, maintenant les Anglais et les Américains nous surpassent dans l'usage général quils en font, puisque, suivant les renseignemens recueillis par M. de Thury, il en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

existe plus de cinq cents en Angleterre, ayant de quatre cents à six cents pieds de profondeur, tandis qu'il ne rend compte que d'environ quatre-vingts soudages entrepris en France depuis quelques années, et à de bien moindres profondeurs.

Le premier de ces ouvrages dont nous avons à vous entretenir est précédé d'un programme de prix dont il nous a paru important de répandre la connaissance, c'est celui du concours ouvert par la Société royale et centrale d'agriculture pour le percement des puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture.

On y voit que cette société, désirant seconder les efforts que font plusieurs particuliers pour multiplier les entreprises de puits forés, et les encourager à publier le résultat de leurs travaux, distribuera, dans sa séance publique de 1830, trois prix :

Le premier de 3,000 fr.,

Le second de 2,000 fr.,

Le troisième de 1,000 fr.,

Aux propriétaires, ingénieurs, mécaniciens qui auront percé un ou plusieurs puits forés dont l'eau s'élèvera à la surface du sol.

Les concurrens devront faire connaître par un procès-verbal :

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

1°. Les sites et la profondeur des puits forés ;

2°. Le volume d'eau que ces puits donnent en vingt-quatre heures ;

3°. La température de l'eau dans l'intérieur des puits.

Ils joindront à ce procès-verbal des échantillons de terres ou pierres pris dans les diverses couches de terrains traversées par la sonde, avec la note des épaisseurs de ces couches, et les mémoires de toutes les dépenses de soudage.

Les concurrens seront tenus de faire constater par les autorités locales, MM. les ingénieurs des mines ou des ponts-et-chaussées, et les membres des sociétés savantes, s'il en existe dans le département, les faits énoncés dans les procès-verbaux qu'ils enverront au concours.

La Société, d'après le rapport qui lui sera fait par la commission chargée de l'examen du concours, accordera les prix aux travaux de sondage qu'elle jugera les plus utiles à l'agriculture, et les plus dignes, sous tous les rapports, d'obtenir la récompense proposée.

Et pour donner aux concurrens tous les moyens et renseignemens qu'ils pourraient désirer sur le percement des puits forés, la société a décidé qu'à la suite de son programme elle publierait les recherches qui lui ont été présentées par M. le vicomte Héricart de Thury sur le gisement des

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

eaux dans le sein de la terre relativement aux fontaines jaillissantes des puits forés, ses observations sur la cause de leur jaillissement, et ses recherches sur les fontaines des puits forés en France, enfin l'indication des personnes et des ouvrages à consulter sur la construction de la sonde, la manière de s'en servir, et les sondeurs auxquels on peut s'adresser pour le percement des puits forés.

A ces recherches, à ces observations, qui forment la presque totalité de l'ouvrage dont nous nous occupons, sont jointes des planches représentant les superpositions des diverses couches de terrain entre lesquelles circulent des nappes d'eau ou des courans souterrains. Comme les unes et les autres ont été reproduites dans le dernier ouvrage dont nous aurons à vous parler, mais avec de nouveaux et de plus grands développemens, c'est lui aussi que les concurrens devront surtout consulter.

Dans la seconde brochure que nous avons sous les yeux, et qui est extraite du tome Ier des *Annales administratives et scientifiques de l'agriculture française*, l'auteur, après avoir rappelé les fontaines célèbres chez les anciens, et citées dans l'Ecriture sainte, compare leur établissement avec les moyens employés aujourd'hui pour rechercher les eaux souterraines. Il recon-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

naît les avantages qu'offre la sonde de mineur, dont il lui paraît très-probable que la découverte appartient aux Français, qui l'ont employée pour découvrir les mines de houille et de métaux. Il traite ensuite la question importante du degré de probabilité qu'il y a de réussir à obtenir de l'eau à la surface du sol dans les hautes plaines de la Beauce, de la Picardie et de la Normandie. La grande élévation de ces pays, qui les prive de sources naturelles, y ferait sentir plus qu'ailleurs le besoin impérieux de fontaines artificielles, et l'auteur croit pouvoir affirmer que des soudages bien exécutés, et avec persévérance, y produiraient les résultats désirés.

Les plaines de la Champagne, de la Picardie et de la Normandie sont généralement composées de craies qui reposent sur des argiles compactes très-épaisses. On les a reconnues dans divers percemens qui ont été faits pour la recherche des mines de houille. M. de Thury cite celui qui fut exécuté à Saint-Nicolas-d'Aliermont en Normandie, et qui a été descendu à mille pieds; on y a reconnu sept grands niveaux ou nappes d'eaux ascendantes, très-abondantes, et le dernier surtout fut si impétueux que tous les travaux furent inondés, et que les ouvriers faillirent y périr. On est fondé à croire que ces nappes d'eau s'étendent fort loin, puisqu'on a remarqué les mêmes natures

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de terrains et les mêmes nappes d'eau à des profondeurs semblables à celles de Saint-Nicolas-d'Aliermont, à Cheswick près de Londres, dans un soudage fait jusqu'à six cent vingt pieds, et qui a produit une fontaine jaillissante.

Quant aux plaines de la Beauce et du pays Chartrain, qui présentent des terrains d'une formation différente de ceux cités ci-dessus, l'auteur annonce qu'il est plus difficile d'y déterminer les chances de succès des puits forés. Il croit cependant qu'on obtiendra des eaux jaillissantes, mais seulement dans les vallées, et qu'il faudra pour cela atteindre les argiles inférieures, qui sont à cinq ou six cents pieds, et peut-être au-delà. Après ces considérations, l'auteur rappelle les principes qu'il a établis dans les notices qu'il a lues tant à l'Académie des sciences qu'à la Société d'agrieulture. Ces principes sont, entre autres,

1°. Qu'il existe de grandes nappes d'eau souterraines à diverses profondeurs ;

2°. Que pour que les nappes puissent être ascendantes, il faut que les formations entre lesquelles elles se trouvent soient dans leur intégrité, qu'elles ne soient point coupées par de grandes vallées, de grandes déchirures ou ravins, dans lesquels les eaux trouveraient un libre et facile épanchement ;

3°. Que ce serait en vain qu'on rechercherait

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

des eaux jaillissantes dans des terrains tels que ceux d'Issy, Vanvres, Auteuil, Meudon, etc., qui présentent, à la surface, de la craie, des argiles, des luchamelles et des calcaires spathiques ou nacrés ;

4°. Enfin que les nappes d'eau les plus abondantes sont presque toujours celles inférieures.

La troisième brochure que M. de Thury vous a adressée, et qui est extraite des *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture*, année 1829, se compose de trois notices relatives aux puits forés exécutés au port Saint-Ouen, par MM. Flachat frères. Les deux planches qui y sont jointes, et qui se retrouvent dans le dernier ouvrage de l'auteur, représentent la gare ou port de Saint-Ouen, la situation des fontaines et les monumens qui les décorent.

Le détail des travaux de sondage et de ceux exécutés pour amener les eaux dans des tubes de fonte, est suivi d'un état des diverses couches de terrain qui ont été traversées, et de leur épaisseur. On a rencontré cinq nappes d'eau pour descendre à la profondeur de 66 mètres (ou 203 pieds), non compris celle qui alimente les puits environnans.

Dans le premier puits, la première nappe d'eau a été reconnue à 35 mètres 75 centimètres. Dans les marnes qui séparent la formation des gypses

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de celle du calcaire marin, elle est remontée à 3 mètres au-dessous du sol.

La seconde, trouvée dans le même terrain à 45 mètres 50 centimètres, est remontée à 2 mètres 30 centimètres au-dessous du sol.

La troisième, trouvée dans le calcaire marin à cérites, à la profondeur de 49 mètres 20 centimètres, est remontée au niveau du sol, et à un mètre au-dessus des eaux de la gare.

La quatrième et la cinquième se confondirent probablement, et, à 66 mètres dans les sables verts, une nappe très-abondante a fourni de l'eau jaillissante à 18 pieds au-dessus du sol.

Dans le second puits, on a reconnu les mêmes natures de terrains, et les deux premières nappes d'eau à la même profondeur. La troisième a été trouvée à 50 mètres 70 cent., et n'est remontée qu'à 1 mètre 30 centimètres au-dessous du sol. Cette nappe d'eau, d'une abondance extraordinaire, paraît couler sous un banc formant voûte, présentant une cavité, dans laquelle la sonde s'est enfoncée subitement de 35 centimètres. Ce courant absorbait ou entraînait tous les terrains qui, lors du forage, étaient rapportés par la tarière.

A la profondeur de 58 mètres, après avoir reconnu les calcaires chlorités, on rencontra la quatrième nappe d'eau. Elle fit croire à un relèvement dans les calcaires, et que c'était la même

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

que celle trouvée dans le premier puits à 64 mètres ; mais les eaux, quoiqu'en rapportant des sables verts et des pyrites, ne s'élevaient qu'à 2 mètres au-dessus du sol, et avec peu d'abondance. On poursuivit le sondage, et à 66 mètres 60 centimètres on atteignit les sables verts et une cinquième nappe dont les eaux jaillirent avec violence.

Ainsi le premier puits présente deux courans, l'un provenant d'une profondeur de 50 mètres, montant à 1 mètre 30 centimètres au-dessous du sol, mais au-dessus des eaux de la gare, auxquelles ils fournissent 180 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, et l'autre provenant de 66 mètres 60 centimètres, donnant 240 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures.

Par conséquent ces quatre courans fournissent ensemble à la gare près de 700 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, et il est à observer que les courans du second puits, quoique plus considérables que ceux du premier, n'en ont nullement diminué le volume.

Le quatrième ouvrage de M. de Thury n'est en grande partie qu'une seconde édition des trois premiers. Obligé de les réimprimer pour répondre aux nombreuses demandes qu'on en faisait de toutes parts, et qu'il n'était plus possible de satisfaire, l'auteur a pensé qu'il serait avantageux

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de les réunir, et a profité de cette circonstance pour donner à sa théorie de l'hydrographie souterraine de nouveaux développemens qui prouvent les progrès immenses que la science a faits sur ce sujet. On ne saurait donner trop d'éloges à l'auteur pour le zèle qu'il a mis à fournir des données positives sur la réussite à espérer des entreprises de sondage, afin d'encourager à les multiplier sur tous les points de la France.

Cet ouvrage, qui dispense des trois autres, et qu'on doit aujourd'hui consulter de préférence, contient plusieurs cartes nouvelles qui nous ont paru fort intéressantes. La première offre deux coupes oryctognostiques de la France, une du nord au sud, et l'autre de l'est à l'ouest ; dans la première figure, la coupe part des montagnes de l'Auvergne et s'étend d'un côté jusqu'à Mézières et de l'autre jusqu'aux Pyrénées ; dans la seconde figure, la coupe, passant par Colmar, traverse les Vosges, et s'étend jusqu'au Hâvre. La seconde planche représente la coupe géognostique de tous les terrains traversés par les puits et sondages faits à Saint-Nicolas d'Aliermont, près de Dieppe. La troisième de ces nouvelles cartes, ou la quatrième de l'ouvrage, offre une coupe géologique et hydrographique du sud au nord de Paris, indiquant les niveaux d'eaux ascendantes reconnus dans les puits forés des environs de Paris, en pre-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

nant pour point de comparaison celui qui existe sur la hauteur de Montrouge.

S'il m'est impossible de me prononcer sur toutes les observations rapportées dans cet ouvrage, je dois relever une erreur qui s'y trouve au sujet du sondage que j'ai fait exécuter en 1828. M. le vicomte de Thury a été bien informé sur la nature et l'épaisseur des couches de terrain traversées par la sonde; mais il annonce qu'à 34 mètres on a rencontré une nappe d'eau stationnaire. Je ne puis partager son opinion à cet égard. Quoique l'eau ne soit pas montée au-dessus du niveau des puits environnans, je suis très-fondé à croire qu'elle était très-courante; car on y a éprouvé tout ce que l'auteur annonce que l'on a remarqué à la troisième nappe d'eau du second puits de Saint-Ouen. La sonde est entrée de même d'un pied dans une cavité, le courant a également entraîné toutes les terres qui étaient ordinairement rapportées par la tarière, et l'eau est restée parfaitement claire depuis que l'on a eu pénétré sous cette espèce de voûte, sous laquelle circule ce courant. Ayant fait placer un tuyau de 31 mètres joint à une pompe sur ce trou de sonde, on a extrait une grande quantité d'eau sans la voir changer de niveau, ce qui prouve l'existence d'un courant souterrain très-abondant. Je pense donc que cette nappe d'eau n'est point stationnaire, et

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'on ne peut se dispenser d'y reconnaître une analogie complète avec le troisième courant de Saint-Ouen, puisqu'on y retrouve les mêmes effets. Je pense aussi qu'on peut en conclure qu'en sondant plus profondément on trouvera d'autres nappes d'eau qui pourront remonter à la surface du sol, puisque dans tous les sondages on en a rencontré plusieurs superposées dans les diverses formations, et qu'il est rare que les premières se soient élevées autant que celles qui leur sont inférieures.

Ces ouvrages, et les observations qu'ils contiennent, prouvent, Messieurs, qu'une grande impulsion est donnée pour la recherche des eaux jaillissantes, au moyen des puits forés ou sondages artésiens, et que bientôt la science aura acquis des données exactes sur l'hydrographie souterraine, jusqu'à ce jour inconnue.

Dans plusieurs départemens les conseils généraux ont voté des fonds pour l'acquisition d'une sonde; dans d'autres des associations se sont formées pour le percement des puits forés à frais communs, et déjà, parmi elles, deux viennent d'obtenir un succès complet, dans la ville de Saint-Denis; l'eau a monté de deux cents pieds de profondeur, et jaillit à vingt pieds au-dessus du sol; on a également réussi à Saint-Quentin, et des travaux s'exécutent à Chartres, à Tours, à Bourges

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

et dans beaucoup de villes du midi de la France.

Orléans, qui ne possède aucune fontaine, ressentirait plus qu'aucune autre ville l'utilité d'un puits foré. En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à la société d'appeler l'attention de nos administrateurs sur ce sujet important, et de les inviter à faire exécuter un sondage, dont la réussite serait du plus grand intérêt pour notre pays, et stimulerait un grand nombre d'entreprises particulières dans ce genre. Ce sondage aurait encore pour la géologie l'immense avantage, selon M. de Thury, de faire connaître la nature des terrains au-dessous du bassin de la Loire; il apprendrait si la formation des sables et des grés existe sous le calcaire d'eau douce supérieur, en le séparant du calcaire d'eau douce inférieur, son existence ou son absence devant apporter de grands changemens dans la manière d'être des eaux souterraines. Nous ne pensons pas qu'on puisse objecter à la proposition que nous avons l'honneur de vous faire le peu de succès de la tentative faite il y a vingt ans sur une de nos places. On ne peut comparer les moyens employés à cette époque, avec les connaissances acquises aujourd'hui sur ce sujet, et la perfection des sondes dont on se sert maintenant, avec les faibles outils qui se brisèrent alors dans les calcaires. Enfin, suivant l'opinion de M. le vicomte Héri-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

cart de Thury, on pourrait espérer d'obtenir de l'eau à la surface du sol, puisque, comparativement aux hauteurs de la Beauce, Orléans, quoique sur le penchant d'un coteau, est beaucoup moins élevé que la plupart des vallées de ce pays.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES,

SUR UN OUVRAGE MANUSCRIT DE M. JOLLOIS,
INTITULÉ :

HISTOIRE DU SIÉGE D'ORLÉANS, etc.;

Par M. Boscheron des Portes fils.

Séance du 19 mars 1830.

Messieurs,

Le siége d'Orléans, en 1428 et 1429, est un de ces événemens qui font époque dans les annales d'une nation. Il est d'ailleurs du petit nombre de ceux qui sont en possession d'intéresser l'imagination aussi vivement que l'érudition elle-même. En effet, dans cette crise décisive pour l'avenir d'un grand état, des influences surnaturelles semblent avoir dirigé, comme à leur insu, les actions des hommes. On y voit l'enthousiasme

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

religieux mêler ses puissantes inspirations aux nobles élans du patriotisme, et c'est presque une épopée que cette page de notre histoire. Mais si d'antiques traditions transmises et reçues d'âge en âge sans beaucoup d'examen, si des récits empreints d'une naïveté originelle suffisent à l'amour du merveilleux, l'esprit de recherche et de critique se montre plus difficile. Tout en respectant de pieuses croyances, il sait que la vérité historique se rencontre rarement dans des écrits dictés par elles. Les doutes qu'il conçoit ne procèdent point d'un triste scepticisme. Mais pour apprécier des choses humaines, il aime à consulter surtout des témoignages humains, à s'environner de preuves positives, et en quelque sorte matérielles. Son attention s'est-elle fixée, par exemple, sur un fait militaire aussi notable que la longue résistance de cette ville, dernier boulevart de la France contre la conquête et l'usurpation, il veut en connaître toutes les particularités, si précieuses pour l'étude des arts, des usages et des mœurs de ce temps ; il parcourt tous les récits, discute toutes les opinions, afin d'asseoir un jugement éclairé au milieu d'assertions quelquefois très-contradictoires, ou d'hypothèses plus que hasardées.

Il y a de quoi satisfaire à ces exigences de la science dans les histoires générales du règne de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Charles VII, et les chroniques particulières sur la vie de Jeanne d'Arc. Elles contiennent des relations plus ou moins étendues du principal événement qui les illustra. Mais la plus originale, et sans contredit la plus curieuse de toutes, est celle qui a pour titre : *l'Histoire et Discours au vrai du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglais*, etc. C'est un compte jour par jour de tous les incidens du siége, et qui paraît avoir été rédigé au moment même où ils avaient lieu. On en connaît principalement deux éditions, l'une in-4°, qui porte la date de 1576, l'autre de 1606. Cet ouvrage est devenu une véritable rareté bibliographique, que l'on ne trouve plus que difficilement. Une réimpression aurait remédié à ce dernier inconvénient, mais cette mesure n'eût que très-imparfaitement encore répondu à l'attente des lecteurs judicieux. Nous venons de dire que ce journal, extrêmement précieux par son ancienneté, et dont l'authenticité paraît incontestable, fut composé à une époque contemporaine des faits qu'il retraçait. L'auteur s'adressait donc à ceux qui y avaient pris part comme acteurs ou comme témoins, c'est-à-dire à des hommes initiés à une parfaite connaissance des localités, des moyens d'attaque et de défense, des forces des deux partis. Aussi ne trouve-t-on dans cette chronique aucun de ces rensei-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gnemens inutiles alors, mais dont la nécessité se fait impérieusement sentir aujourd'hui à quiconque veut la parcourir. Que de changemens, en effet, quatre cents ans n'ont-ils pas amenés dans les lieux et dans les choses! Comment, lorsque l'aspect extérieur de ceux-là est devenu si différent de ce qu'il était, lorsque celles-ci ont subi à leur tour tant de modifications, pouvoir se faire une idée exacte des opérations dont les uns furent le théâtre, les autres l'instrument? Sans doute, le sol n'a éprouvé aucune révolution; les mouvemens, les accidens du terrain sont ce qu'ils étaient autrefois; mais pour retrouver au milieu d'une ville démantelée dont l'enceinte a au moins doublé depuis, les traces presque imperceptibles de ses anciennes fortifications, reconnaître des fossés dans des rues spacieuses, des restes de vieux remparts dans les murs d'habitations modernes, pour marquer enfin autour de celles-ci la place qu'occupaient les bastilles et boulevarts des Anglais dans la formation du blocus d'Orléans, il faut se livrer à des investigations dont tous les lecteurs ne sont pas capables, et que la plupart sont bien aises qu'on leur épargne.

Nous avons emprunté presque textuellement ces réflexions à la préface de l'ouvrage dont nous allons vous entretenir, et nous en avons ainsi

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

expliqué d'avance le but et l'esprit. M. Jollois s'est, en effet, proposé de rendre aussi intelligible pour nous qu'elle l'était il y a quatre siècles pour nos devanciers, l'histoire du siége d'Orléans. Il s'est attaché à créer une topographie comparée de cette ville, en rapprochant sa situation actuelle et celle de ses environs de leur ancien état. Il a, en un mot, reconstruit tout entière la cité de 1429, avant de retracer ce qui s'y passa dans cette année mémorable. Une analyse plus détaillée, et telle que nous vous la devons de cet important travail, vous le fera, du reste, mieux connaître.

Il est divisé en deux parties. La première, intitulée : *Dissertation sur l'état d'Orléans en* 1428, *son attaque et sa défense*, se subdivise en plusieurs paragraphes. L'auteur y décrit successivement l'enceinte de la ville et ses fortifications, les armes en usage à cette époque, l'ancien pont et les ouvrages qui y furent pratiqués, les bâtimens et édifices publics détruits à l'exterieur d'Orléans, aux approches de l'ennemi, ses faubourgs et ses bastions fortifiés, les bastilles et boulevarts élevés par les Anglais pour former le blocus, enfin les forces relatives des assiégés et des assiégeans. On voit que, sous le rapport des recherches qui appartiennent en propre à un auteur, c'est ici la portion capitale de l'ouvrage.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Jollois n'a rien oublié pour y répandre autant d'intérêt que de clarté. Des plans dont la correction et la netteté sont le moindre mérite, permettent de le suivre pas à pas dans ses indications topographiques, et de reconnaître ainsi avec précision l'emplacement des diverses actions dont il fait plus tard le récit. Personne n'avait encore déterminé avec autant de justesse que M. Jollois la position du fort des Tourelles, dont la reprise sur les Anglais, qui s'en étaient emparés au commencement, fut sans contredit l'acte le plus mémorable de tout le siége. Le paragraphe où il est question des armes offensives et défensives n'est pas le moins curieux de cette dissertation. Sans doute, pour en décrire quelques-unes, que les progrès d'un art meurtrier ont fait tomber en désuétude, il a été réduit à des conjectures. Mais la science de l'archéologue ne ressemble-t-elle pas à cet égard à celle du naturaliste? A l'aide des plus petits ossemens fossiles, on a vu ce dernier deviner les proportions d'un animal gigantesque dont la race est perdue. L'autre interroge avec le même succès quelques débris échappés aux ravages des temps, rapproche quelques explications incomplètes éparses dans de vieux ouvrages, et, au moyen de ces faibles élémens, parvient à recomposer des objets qui ont cessé d'être connus.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

C'est ainsi que M. Jollois nous a paru avoir rétabli de la manière la plus ingénieuse la structure de ces machines de guerre nommées bombardes, dont l'imperfection, pour ne pas dire la grossièreté, nous étonnent lorsque nous les comparons à notre artillerie moderne. Pour se faire à lui-même et communiquer à ses lecteurs une idée juste de ces machines, il a eu recours principalement aux manuscrits de feu l'abbé Dubois, théologal de Ste-Croix d'Orléans. On sait que ce laborieux ecclésiastique a réuni, sur tout ce qui tient à l'histoire de cette ville, des matériaux fort précieux, dont la bibliothèque publique a heureusement recueilli l'héritage, et qui n'attendent qu'une main savante pour être mis en œuvre. L'abbé Dubois avait puisé à des sources authentiques des renseignemens ignorés sur les antiquités d'Orléans, en compulsant avec un soin et une patience bien louables d'anciens titres connus sous la dénomination de *Comptes de forteresses*. C'étaient des relevés de dépense pour l'entretien des fortifications, auxquelles la ville affectait les trois quarts de ses revenus. Il en avait extrait des faits qui, constatés seulement alors, comme l'observe M. Jollois, par mesure d'ordre et de comptabilité, deviennent aujourd'hui d'un grand intérêt, surtout, ajouterons-nous, lorsqu'ils sont soumis à une critique aussi habile

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

que la sienne. La franchise avec laquelle il avoue ce qu'il a dû aux documens découverts par l'abbé Dubois ne lui fait pas moins d'honneur que le parti qu'il a su en tirer.

Le deuxième chapitre de l'ouvrage, consacré à la relation du siége, dont cette dissertation préliminaire aura facilité l'intelligence, commence par une introduction dans laquelle est peinte à grands traits cette longue suite de malheurs qui accablèrent notre patrie pendant la démence de l'infortuné Charles VI et la minorité de son successeur, malheurs par suite desquels le dernier espoir de la France et de son roi ne reposait plus que dans les remparts d'Orléans et sur le courage de leurs défenseurs. Le style du narrateur s'élève ici à toute la dignité de celui de l'historien. Nous arrivons ensuite avec lui aux événemens du siége antérieurs à l'apparition de Jeanne d'Arc, et nous partageons toutes les émotions dont ne peut se défendre un cœur français au milieu des alternatives de succès et de revers qui signalèrent cette lutte où s'agitaient de si hautes destinées. Enfin, la libératrice d'Orléans est sous ses murs, et avec elle la fortune redevient constante à nos drapeaux. Huit jours sont à peine écoulés depuis son arrivée, et les Anglais, battus dans plusieurs actions meurtrières, sont forcés de renoncer à une entreprise

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

qui leur avait coûté tant de travaux et de fatigues, des sacrifices considérables, et la perte de leurs meilleurs capitaines. En introduisant sur la scène l'illustre personnage que nous venons de nommer, M. Jollois a cru devoir tracer un précis rapide de la vie de cette vierge guerrière, jusqu'au moment où elle se présenta pour accomplir ce qu'elle appelait sa mission. Cette tâche convenait bien à l'écrivain qui s'était déjà exercé sur un pareil sujet (1). Il n'a donc eu qu'à mettre à contribution ses propres souvenirs. Jamais digression ne sera, d'ailleurs, trouvée mieux à sa place que celle-ci.

Pour joindre l'exactitude à la méthode, dans la partie purement historique de son travail, M. Jollois a dû suivre fidèlement l'annaliste dont nous avons parlé au commencement de ce rapport. Il en a même reproduit quelquefois les expressions pittoresques, à l'exemple d'un noble auteur qui a su rajeunir ainsi nos vieilles chroniques. Mais M. Jollois a compris qu'il était avant tout de son devoir de chercher à éclaircir certaines circonstances qui étaient restées jusqu'ici enveloppées de quelque obscurité, et sur lesquelles ses devanciers n'étaient pas d'accord.

---

(1) M. Jollois a publié une *Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Nous citerons entre autres l'introduction dans Orléans du convoi de vivres et de munitions dont l'heureuse arrivée fut le premier bienfait de la Pucelle. La plupart ont pensé que ce convoi, après avoir été amené par elle jusqu'au port de Chécy, y fut chargé sur des bateaux auxquels on fit ensuite descendre la Loire. M. Jollois soumet cette opinion à l'épreuve d'un examen rigoureux, et prouve très-bien, à notre avis, qu'elle ne saurait y résister. Il pense, au contraire, et établit de la manière la plus plausible, que les vivres et munitions de guerre entrèrent dans la ville par la route de terre de Chécy à Orléans, c'est-à-dire par le faubourg Bourgogne, et que les barques qui remontèrent le fleuve servirent seulement à en procurer le passage aux voitures du convoi, qui, venues de Blois par la Sologne, se trouvaient sur la rive gauche. Les détails dans lesquels M. Jollois entre sur ce point prouvent de plus en plus l'utilité du rapprochement continuel des opérations du siége avec les localités. C'est faute d'en avoir eu le tableau sous les yeux que la plupart des historiens ont commis plus d'une méprise.

Tel est, Messieurs, en substance, l'ouvrage remarquable dont vous aviez chargé votre section des belles-lettres de vous rendre compte. En vous reportant aux savantes communications que vous avez dues souvent à un collègue aussi

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

distingué par l'étendue et la variété de ses connaissances que l'est M. Jollois, en vous rappelant avec quelle conscience ses recherches sont toujours dirigées, avec quelle clarté il en expose et en met à la portée de tous les résultats, vous aurez aisément foi dans l'assurance que nous aimons à vous donner que les mêmes qualités se retrouvent à un éminent degré dans *l'Histoire du siége d'Orléans*. Quant à la sagacité de ses aperçus, à la justesse de ses observations, nous avions droit aussi de nous y attendre. Ce n'est pas quand on a, comme lui, médité avec une attention qui a porté ses fruits, en présence des monumens de l'un des plus anciens peuples du monde, que l'on peut hésiter devant des antiquités qui ne remontent même pas au moyen âge (1). Nous ne pouvons, enfin, nous interdire une remarque dans laquelle vous nous aurez devancé. C'est qu'il était digne de l'écrivain qui, dans un autre département, a déjà honoré son nom par la restauration du berceau de Jeanne d'Arc, d'élever un nouveau trophée à sa gloire par le récit du plus beau de ses exploits. Vous vous associerez, nous n'en doutons pas, au vœu que nous exprimons pour que cette production reçoive bientôt la publicité qu'elle mérite.

---

(1) M. Jollois a fait partie de l'expédition d'Egypte, et coopéré à la rédaction du célèbre ouvrage qui porte ce nom.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

NOTE

SUR UNE PLUIE DE TERRE,

Par M. Fougeron.

Séance du 8 janvier 1830.

Messieurs,

Dans une de vos précédentes réunions, M. Germon, propriétaire de la blanchisserie royale de cire, a fait présenter à la Société plusieurs produits de sa fabrique, couverts de taches brunâtres : il y a joint une petite bouteille contenant un liquide incolore et un dépôt de couleur brune : il désirait connaître la nature du corps étranger qui a nui au succès de ses opérations, et vous avez renvoyé cet examen à votre première section, à laquelle vous avez bien voulu m'adjoindre : c'est le résultat de ce travail que je suis chargé de vous offrir en ce moment.

Le détail des circonstances qui ont accompagné le phénomène dont je vais vous entretenir, a été donné par M. Germon à M. le secrétaire-général, qui l'a communiqué à la section.

Une des dernières opérations du blanchîment de la cire consiste à l'exposer à l'action de l'air,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sur des toiles, et sous la forme de petits gâteaux ou disques minces appelés *pains*.

Le 1er du mois d'octobre 1829, ou peut-être la veille, il avait plu beaucoup à la blanchisserie de M. Germon, située sur les bords du Loiret, entre Couanon et la Fontaine. En relevant ses pains de cire, M. Germon s'aperçut qu'il y en avait beaucoup de tachés : les taches étaient toutes de la même couleur, rougeâtres ou brunâtres ; toutes aussi se trouvaient en dessus. Comme elles occupaient le fond des légères cavités qui se trouvent à la surface toujours un peu inégale de ces pains, il soupçonna qu'elles étaient dues à de l'eau colorée qui y avait séjourné. Il en fut bientôt convaincu. Plusieurs pains, en effet, contenaient encore de l'eau dans leurs cavités, sans doute plus profondes que celles des autres. La couleur de cette eau différait à peine de celle des taches ; elle n'était qu'un peu plus pâle. Ainsi l'eau aurait tenu en suspension la matière des taches, et l'aurait ensuite abandonnée en s'évaporant.

Quoi qu'il en soit, le 2 du même mois, vers le soir, de nouveaux pains furent exposés sur le pré. Le lendemain, entre deux et trois heures du matin, il plut de nouveau ; la pluie fut légère, tranquille, et dura fort peu de temps ; elle ne fut non plus ni précédée ni suivie d'aucune agitation de l'air un peu remarquable. A son lever,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Germon fut surpris de voir tous ses pains de cire extrêmement tachés. Les taches, beaucoup plus nombreuses, beaucoup plus marquées que celles qu'il avait observées la veille ou l'avant-veille, étaient de même couleur qu'elles ; leur teinte était seulement plus foncée ; l'eau qui se trouvait dans les cavités des pains était incolore et non brunâtre ; mais on voyait au fond de chaque goutte, surtout vers ses bords, la tache qu'elle devait mettre à nu en s'évaporant. Ainsi, l'abondance du précipité, peut-être aussi sa ténuité moindre, auraient empêché l'eau de le tenir en suspension aussi long-temps qu'elle l'avait fait la première fois.

Voyant que tous ses pains étaient tachés, M. Germon les fit laver. Le désir qu'il avait de savoir ce qui avait pu les salir lui fit prendre aussi quelques précautions ; il laissa reposer l'eau du lavage, la décanta au bout de quelques heures, et trouva, comme il s'y attendait, un précipité assez abondant. Comme le vase où les pains ont été lavés était propre, comme l'eau dont il s'est servi était pure, il pense avec raison que la matière de ce dépôt ne diffère en rien de celle qui a formé les taches.

C'est ce précipité qu'il présente à la Société, persuadé qu'elle pourra le voir avec quelque intérêt. Il y a plus de trente ans que M. Germon

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

s'occupe du blanchîment de la cire, et jamais pareil phénomène ne s'est montré à son observation. Il a joint à cet envoi un des pains les plus tachés par la seconde pluie, et trois de ceux qui l'ont été par la première. La toile sur laquelle les pains ont été exposés, et qui en était couverte, avait trois pieds de largeur sur vingt-cinq de long; par conséquent, c'est sur une surface de soixante-quinze pieds carrés que l'eau a déposé le précipité qui vous à été soumis. M. Germon pense que la quantité qu'il a obtenue n'est guère que la moitié de celle qu'on aurait pu ramasser, si la toile eût été imperméable; car, dans les intervalles qui séparaient les pains, la toile n'était pas moins tachée qu'eux.

Depuis ce temps, M. Germon a appris que son confrère M. Brehamel, dont la blanchisserie de cire est voisine de la sienne, a fait la même remarque que lui; elle a été faite aussi par MM. Baulu et Baron-Boidron, dont les établissemens sont situés au nord de la ville, et à plus d'une lieue du Loiret: mais ce qui paraîtra encore plus étonnant, c'est que le même jour les blanchisseurs de Versailles ont observé la même chose; ce dernier fait est établi par la correspondance de M. Germon.

Quant à la direction du vent, dont il n'a pas

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

parlé, nous en devons la connaissance à M. de Tristan qui a bien voulu nous communiquer un extrait des observations météorologiques qu'il recueille chaque jour. « Le 1er octobre, il y avait « un vent de terre qui venait du N. E., mais on « remarquait un vent supérieur qui amenait des « vapeurs épaisses qui venaient du S. ou du « S. E. : le 2, le vent était sud. »

La fiole qui a été remise à la Société contenait environ trois onces de liquide surnageant un dépôt brunâtre d'une très-grande ténuité; lorsqu'on agitait le tout, la séparation se faisait très-lentement, mais elle était complète, et rien ne restait en suspension; le tout a été jeté sur un filtre; le liquide a passé très-clair; et, en le soumettant à plusieurs réactifs, j'ai reconnu qu'il ne contenait, dans sa composition, rien d'étranger à la nature de l'eau; il n'avait donc rien enlevé au précipité qu'il recouvrait. Le dépôt desséché ne pesait pas vingt grains; il était insipide et sans action sur le barreau aimanté. Exposé sur des charbons en ignition, il noircissait et laissait dégager quelques vapeurs, ce qui fit présumer que le lavage avait pu entraîner un peu de cire; je le traitai alors par l'alcool bouillant, et, lors du refroidissement, je vis se former dans le liquide quelques nuages opaques; l'alcool était sans couleur, et en continuant son évaporation à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

siccité, il laissa au fond de la capsule un enduit de cire pure.

Une portion de la poudre desséchée a été traitée par l'acide hydrochlorique pur ; il y a eu une légère effervescence, et, après deux heures d'action, on a filtré. La partie qui avait refusé de se dissoudre a été lavée, et l'eau de lavage réunie à la dissolution qui était encore acide et d'une couleur très-prononcée. Cette dernière, mise en contact avec l'hydrocyanate de potasse et de fer, a pris une couleur bleue des plus intenses : il s'est formé un précipité qui a été séparé par le filtre.

On a versé dans la dissolution, qui était privée de la présence du fer, une solution de bicarbonate de potasse, jusqu'à ce qu'il ne se produisît plus d'effervescence ; le précipité de carbonate de chaux était peu sensible ; l'ébullition n'en a rien séparé, il n'y avait donc pas de magnésie.

La portion de dépôt qui avait résisté à l'action de l'acide hydrochlorique a été mise en ébullition avec de l'acide sulfurique étendu d'eau, puis filtré, ce qui en a séparé la silice ; la dissolution a donné encore un peu d'oxide de fer et d'alumine.

La poudre qui provient du lavage des pains de cire contient donc :

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

de l'oxide de fer,
de la silice,
de l'alumine,
de la chaux,
de l'acide carbonique.

Il n'a pas été possible de déterminer d'une manière précise le poids de chacun de ces corps, parce qu'on opérait sur de trop petites quantités; c'est en vain aussi qu'on y a recherché la présence du chrôme et du nickel. La composition de cette poudre se rapproche tellement de celle des argiles, qu'il est difficile de ne pas la ranger dans cette classe de minéraux.

Quant à l'origine de cette terre déposée par la pluie, elle nous semble environnée de beaucoup d'obscurité, et les hypothèses qu'elle peut faire naître sont plus ou moins dépourvues de probabilité.

Est-ce une production météorique? Mais sa composition, qui s'éloigne beaucoup de celle des aérolithes, et l'absence des phénomènes qui accompagnent toujours leur chute, ne permet guère cette supposition.

Est-ce une terre ocreuse enlevée par un tourbillon de vent qui, après l'avoir divisée et transportée dans les parties supérieures de l'atmosphère, l'a laissée ensuite se précipiter sur la terre? La direction du vent dans ces hautes

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

régions permet-elle de croire que ce tourbillon partait des roches ocreuses de Vierzon ? Mais alors, comment un pareil phénomène s'est-il renouvelé deux nuits de suite et à des distances aussi considérables? De nouvelles observations sont donc absolument nécessaires pour confirmer ou détruire toutes ces suppositions, et le temps seul pourra éclairer ce point douteux.

Au reste, l'observation précédente n'est pas la seule qui mentionne des pluies colorées par des matières terreuses ; mais les circonstances qui ont accompagné leur apparition sont tout-à-fait différentes de celles qui viennent d'être exposées. *Les Annales de physique et de chimie*, tom. VIII, p. 206, font connaître deux faits semblables, d'une date assez récente ; mais leur origine peut s'expliquer assez aisément par le voisinage de volcans.

EXTRAIT

DE DEUX MÉMOIRES, L'UN SUR LA CULTURE DE LA CITROUILLE-A-VACHES, ET L'AUTRE SUR CELLE DU CHOU-VERT ;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 3 mai 1830.

1°. SUR LA CULTURE DE LA CITROUILLE-A-VACHES, ET SUR LES AVANTAGES QUE L'ON PEUT EN RETIRER.

DANS la Sarthe, et dans la Mayenne particu-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lièrement, on cultive en grand une espèce de potiron appelée dans le pays citrouille-des-vaches, tandis que les citrouilles ainsi dénommées dans d'autres localités, et employées à l'aliment de l'homme, y sont distinguées par la dénomination de *sucrine* et *potiron*.

Cette citrouille-des-vaches sert à la nouriturre des bestiaux de toute espèce, principalement à celle des vaches, des bœufs jeunes, des cochons et des moutons. Elle les rafraîchit et les tient en bon état pendant les hivers longs; c'est ainsi que les cultivateurs qui avaient eu la précaution de serrer avec soin des citrouilles cette année, dont le froid a été si long et si rigoureux, ont éprouvé bien moins de perte de bestiaux que les agriculteurs privés de cette ressource.

Outre le fruit, les feuilles de cette cucurbitacée donnent un très-bon fourrage d'été et d'automne, et ses graines sont également précieuses par l'huile abondante qu'on en retire.

Terres propres à cette culture.

Les terrains sableux, graveleux et néanmoins substantiels, quoique légers, sont ceux qui conviennent de préférence pour cette culture. Elle est néanmoins pratiquée avec succès dans les terres à froment et à chanvre, comme dans celles à seigle, à blé noir et à maïs.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Préparation de la terre.

Les terreaux de basse-cour bien consommés, et à leur défaut le fumier éteint, les curages de trous à fumier et de cour, conviennent comme engrais. On dispose la terre soit à plat, soit en illons, qu'on peut alterner en en plantant un en pommes-de-terre et l'autre en citrouilles.

Semis.

On pratique à la charrue, de deux à trois pieds de distance, suivant la qualité du sol, un sillon qui est immédiatement couvert par l'engrais. On disperse la graine sur cet engrais, à deux ou trois pouces de distance, si l'on veut ensuite éclaircir le plan, ou à trois pieds de distance, en mettant plusieurs graines ensemble, ce qui est préférable. Un second sillon pratiqué à côté du premier sert à enterrer la graine, et ainsi de suite.

Les derniers jours d'avril et le commencement de mai sont les époques les plus convenables au semis.

Plant.

Si l'on a semé à la volée, on éclaircit à la distance de trois pieds, lorsque le plant a cinq à six feuilles. Si le semis a été fait par paquet, on laisse un ou deux pieds des plus beaux. On peut remplacer à la houe ceux qui auraient manqué, mais rarement ils deviennent aussi productifs que ceux qu'on sème sur place.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Façons.

Entre le semis et le moment où le fruit se noue, il suffit de sarcler, si l'herbe poussait trop abondamment. Dès que le fruit a atteint la grosseur d'une pomme, on doit labourer des deux côtés, et tenir la terre en bon guéret. La plante doit rester constamment enterrée jusqu'aux premières feuilles.

Fourrage.

En général, la plante peut être abandonnée à elle-même; cependant on en enlève les feuilles sans inconvénient. C'est lorsque le fruit a atteint à peu près sa grosseur, que le fourrage devient une récolte importante, parce qu'alors il s utile de couper les branches folles deux ou trois nœuds au-dessus du fruit.

Maturité du fruit.

Du commencement d'octobre au 15 de novembre, selon les années, la citrouille mûrit, ce qu'il est aisé de reconnaître à sa couleur jaune au sommet, à sa queue qui se cerne un peu, et au dessèchement de la branche qui la porte. On peut alors la recueillir de suite, mais il est préférable de la laisser *suer* quelques jours dans les champs, surtout si les gelées ne menacent point.

Conservation.

Les citrouilles se conservent très-saines, soit en les entassant dans des cours aérées, soit en les

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

plaçant sous des hangards et dans des celliers secs. Si on les laisse au dehors, il suffit, pour les préserver de la gelée jusqu'à trois ou quatre degrés de Réaumur, de les couvrir de chaume ou de paille, dont on augmente la quantité suivant l'intensité du froid.

Ce fruit se conserve jusqu'en février et mars; néanmoins, vers Noël, il s'établit de la pourriture dans ceux qui sont les moins mûrs, aussi doit-on avoir le soin de les *détasser*, d'employer ceux qui se gâtent, et de serrer ceux qui sont en bon état.

Emploi.

On coupe ce fruit au hachereau, d'abord en deux parties pour en extraire la graine, ensuite en morceaux très-petits pour les moutons, plus gros pour les vaches, et seulement brisés pour les cochons. Ces morceaux, quoique très-durs, sont donnés en nature aux vaches, dont le lait augmente sensiblement en quantité et en qualité tant qu'elles mangent de cette nourriture. On les fait cuire avec du son, des choux verts et autres fourrages pour les jeunes élèves. Si l'on veut engraisser des porcs rapidement, il faut leur donner abondamment la graine avec la pulpe.

Graine.

Lorsqu'elle a été extraite du fruit, elle doit être jetée dans des paniers et triée dans la journée.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

On l'étend ensuite au soleil ou dans des greniers bien aérés ; on peut même la passer au four pour en hâter la dessication et éviter la moisissure. Elle doit être mise soigneusement hors de la portée des volailles, qui en sont très-friandes, et qu'on serait en danger de perdre si elles en mangeaient en excès.

Huile.

La graine, étant séchée, se conserve pour être mondée dans les longues soirées d'hiver, ainsi que la graine fraîche obtenue de la consommation journalière. On humecte dès le matin la quantité de graine sèche qui peut être mondée le soir de son enveloppe ; cette précaution est nécessaire pour empêcher la fève de se briser, ce qui occasionnerait beaucoup de perte. Le mondage s'opère facilement et rapidement, en brisant avec l'ongle du pouce droit le rebord prononcé de la graine d'un des côtés ; la pression du pouce et du premier doigt fait ensuite aisément sortir la fève, qui est immédiatement mise sur des claies ou des toiles.

Avant de porter les fèves à l'huilerie, il convient de les passer au four vingt-quatre ou trente heures après que le pain en a été tiré.

Peu de cultivateurs font eux-mêmes leur huile, elle est généralement extraite par des huiliers qui dîment largement.

L'huile s'extrait à froid pour l'usage alimen-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

taire ; elle est alors aussi bonne et peut-être même préférable aux huiles de noix et de faîne. Pour brûler on la prépare à chaud, et son produit est nécessairement plus considérable.

Produit en huile.

Cent citrouilles peuvent donner de six à huit boisseaux de graines. Il faut quatre de ces boisseaux, qui pèsent trente livres en grain froment, pour en produire un de fèves mondées et séchées, d'un poids égal à celui du grain. Cinq livres de ces fèves donnent communément au moins un litre d'huile.

Les résidus ou marcs de l'huile, appelés *tourtes*, sont donnés avec avantage aux bestiaux, en les mêlant à leurs *boitures*.

On voit que cette culture, si elle était propagée dans notre département, outre qu'elle augmenterait les ressources pour la nourriture des animaux, ajouterait à ses produits celui de l'huile, pour lequel il est tributaire des départemens du midi et de ceux du nord.

2°. SUR LA CULTURE DU CHOU-VERT ET SUR SES AVANTAGES.

Ce chou, appelé aussi chou-à-vache, chou-arbre, chou-de-Laponie, est cultivé dans plusieurs départemens, notamment dans la Bretagne, le Maine et l'Anjou ; il est déjà un peu connu dans notre

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

département. Mais ses précieux avantages, comme fourrage d'été et d'hiver, et comme aliment de l'homme, ne sont pas encore assez appréciés des cultivateurs, et surtout des agriculteurs de la moyenne et de la petite propriété, auxquels il présente de grandes ressources. Peut-être aussi leur insouciance à cet égard vient-elle de la mauvaise qualité de la graine dégénérée qu'ils sèment, ou du défaut d'instruction sur la culture simple que ce chou demande.

Terrain.

Tous les sols conviennent à ce chou, mais principalement les terres substantielles.

Semis.

On sème, soit dans un coin de jardin, fumé et disposé à cet effet, soit sur place par paquet, à 18 pouces ou 2 pieds de distance, suivant la qualité du terrain. Le semis peut être fait du 20 d'avril au 15 de juin, et du 10 de septembre à la fin d'octobre.

Repiquage.

Si l'on a semé en place, on ne laisse qu'un seul chou bien venant à chaque place, et on arrache tous les autres dès qu'ils peuvent être donnés aux bestiaux. Si l'on a semé dans un jardin, on repique le plant en place par un temps humide, du 15 septembre à la mi-novembre, ou dans le courant d'avril pour les semis d'automne, toujours

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

préférables, soit en le couchant sur des sillons que la charrue recouvre, soit en l'enterrant au pic. Le sillon doit avoir six à sept pouces de profondeur, et être rempli autant que possible de trois à quatre pouces de bon fumier.

Culture.

Au mois d'avril suivant on laboure en mottant les pieds, et vers la mi-juin on rabat les mottes en ôtant les herbes nuisibles.

Récolte.

Dès la première année, si l'on a semé de bonne heure, on peut enlever les premières feuilles du chou à la fin de septembre. Mais c'est au commencement d'avril de la deuxième année que la récolte abondante commence; on ôte alors à chaque pied une ou deux des feuilles inférieures chaque mois, jusqu'aux fortes gelées. Si l'on continue pendant la gelée, il faut alors couper les feuilles à trois ou quatre pouces du tronc, et ne point les enlever en les éclatant près du tronc, qui périrait par le froid.

Ce fourrage entretient le lait des vaches en grande quantité et sans goût particulier; on en met trois ou quatre fois le jour dans leur *bernée*, ou on le leur donne en nature. Ce qui ne peut être consommé est séché et mis au grenier.

Culture de troisième année.

Vers le mois de mars on fume, si cela est

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

nécessaire, et l'on bêche. Peu de temps après la plante monte à graine; dès que les jets ont cinq à six pouces de long on doit les couper pour donner de la force au tronc et obtenir des *poussis* nombreux qui bientôt doublent les récoltes de fourrage.

Graine.

Si l'on veut obtenir de la graine, on en laisse fructifier quelques-uns, et on enlève les gousses dès qu'elles jaunissent, pour les faire mûrir à l'ombre, hors de la portée des oiseaux. La graine de trois à cinq ans est meilleure que celle qui est plus récente.

Huile.

Cette huile, qui a beaucoup d'analogie avec celle de colza, s'obtient de même et n'est bonne qu'à brûler. On la recueille sur des vieux plants qu'on veut détruire; les troncs de ces vieux plants sont arrachés, séchés ensuite, et deviennent une des ressources de l'hiver, surtout dans les contrées où le bois est rare.

Durée.

Ces choux, suivant le soin et les engrais, peuvent durer de 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans; leur hauteur est de trois à quatre pieds. Quelques-uns, dans de bons terrains, s'élèvent jusqu'à huit et dix pieds.

Aliment.

Les pousses à fleur se mangent comme les

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

asperges et sont de bon goût. Les feuilles tendres s'emploient à faire une soupe très-estimée dans la Bretagne et l'Anjou ; elle n'a point les inconvéniens des alimens préparés avec les légumineux de son espèce ; sa préparation est aussi simple que prompte, et par conséquent bien utile dans les momens précieux des récoltes. On jette les feuilles de chou dans de l'eau bouillante ; un quart d'heure au plus suffit pour la cuisson ; on ajoute le beurre, le sel, et on trempe la soupe avec cette eau ; elle est couverte par les choux et un peu de poivre. Une poignée de feuilles suffit pour une soupe de cinq à six personnes.

PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE NANCY, POUR 1831.

Donner un mode d'extraction de la salicine, plus simple et plus économique que celui qui a été soumis à l'Académie des Sciences par M. Leroux.

Extraire la salicine de diverses espèces de saules, afin de déterminer celle qui en produit le plus. Rechercher si la différence du climat et du sol influe sur la proportion de cette substance dans une méme espèce de saule.

Enfin, étudier comparativement les effets de la salicine et du quinquina dans plusieurs variétés de fièvres; déterminer les cas où elle peut et ceux où elle ne peut le remplacer.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire de de la Société avant la fin de février 1831. Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

MÉMOIRE

SUR L'EXPLORATION D'UN CIMETIÈRE ROMAIN SITUÉ A GIÈVRES, DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER, ET SUR LA DÉCOUVERTE DE L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE GABRIS.

Par M. Jollois.

Dans la notice (1) que nous avons publiée sur le résultat des nouvelles fouilles entreprises à la fontaine l'Etuvée, près d'Orléans, nous avons eu l'occasion de signaler les découvertes faites en Sologne, dans un ancien cimetière situé à Gièvres, sur les bords du Cher. Ces découvertes sont dues au zèle ardent et à l'amour pour les arts de M. le docteur Moreau, médecin des armées, aujourd'hui retiré à Romorantin. M. Moreau, dont l'attention avait été éveillée par quelques trouvailles de vases et de médailles faites dans un champ situé non loin de la rivière du Cher, s'empressa de se rendre acquéreur du champ contigu à celui-là, afin de l'explorer avec méthode, et dans la vue

(1) Voyez le tome VII des Annales de la Société, pag. 158.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de se livrer aux recherches archéologiques que l'observation des faits pouvait lui suggérer. C'est ainsi qu'il s'est procuré des médailles, et surtout une grande quantité de vases de toutes les formes, dont il sera question dans ce mémoire.

Il eût été fort à désirer que M. Moreau se fût décidé à faire connaître lui-même au public le résultat de ses recherches. La connaissance particulière qu'il a des localités, les fouilles qu'il a entreprises avec une persévérance et un discernement remarquables, lui donnaient en cette circonstance toutes sortes d'avantages. Mais il a voulu que nous entreprissions ce travail, et nous avons cédé à ses instances.

Nous allons donc rendre compte des faits que nous avons observés lors de l'exploration que nous avons faite du cimetière antique de Gièvres en 1824 et 1825.

Situation topographique du cimetière de Gièvres.

Le cimetière antique de Gièvres est situé à peu de distance de la route de Bourges à Tours, déjà pratiquée au temps des Romains, et indiquée, dans la table de Peutinger, de *Cæsarodunum* à *Avaricum*. La pièce de terre qui le renferme pour la plus grande partie, et qui

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

appartient à M. Moreau, est dirigée, dans sa longueur, du nord-est au sud-ouest. Elle a une pente assez prononcée dans ce sens, de manière que vers le milieu du champ on perd de vue les maisons du village de Gièvres, et l'on n'aperçoit plus que la pointe de son clocher, situé un peu à droite en regardant le nord (1).

A l'occident du cimetière antique de Gièvres passait une voie romaine, dirigée du nord-est au sud-ouest, traversant le Cher à Chabris, et passant par Romorantin, Chaumont, Millançay, où l'on trouve des vestiges antiques ; Neung, qui offre l'emplacement d'une ville romaine et un cimetière riche en antiquités de l'époque des Romains ; La Ferté-St-Aubin, et Orléans. Au-delà de Chabris, cette route passait à Estré-St-Genoux près Palluau, La Roche-Pozai, et arrivait à Poitiers, en sorte que les points extrêmes de cette antique communication, consignée sur la table théodosienne ou de Peutinger, étaient *Genabum* et *Limonum* (2). La commune de Villedieu, sise sur la rive droite

---

(1) Voir la Vue lithographiée de Gièvres et du cimetière romain de Gabris, planche 2.

(2) Voir l'extrait de la carte routière de France, dressée à l'administration des ponts-et-chaussées, joint à ce mémoire, pl. 1.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

du Cher, et celle de Chabris, située sur la rive gauche, sont, l'une à l'ouest du cimetière antique, et l'autre au sud. Ce cimetière n'existe pas seulement dans le champ appartenant à M. Moreau, ainsi que nous l'avons dit; il s'étendait encore dans la pièce de terre voisine, où les premières découvertes d'antiquités ont été faites, et où l'on a bâti récemment une auberge (1) dont on se promet un bon produit, lorsque le canal du Cher, qui passe tout près de là, aura reçu son exécution.

Fontaine de l'Erable.

Non loin de cette auberge, et tout-à-fait sur le bord de la route, existe une fontaine qui porte le nom de *Fontaine de l'Erable*. Elle est remarquable par la pureté et la limpidité de ses eaux. On raconte à son sujet une fable que la tradition a conservée, et qui paraît remonter à une haute antiquité. Les gens de Gièvres disent qu'au temps de l'existence de l'ancienne ville, cette fontaine devint un gouffre qui menaçait d'engloutir la contrée, et que ses habitans ne parvinrent à conjurer ce malheur qu'en jetant toutes les toisons de leurs moutons dans ce gouffre, qui fut alors comblé. Les explica-

---

(1) Voir la planche 2.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tions de cette fable ne manquent pas, et ceux qui la rapportent au culte du soleil y voient rappelée l'influence du bélier équinoxial du printemps, qui fait cesser les ravages de l'hiver et ramène la belle saison; mais nous nous garderons bien de nous livrer à des interprétations conjecturales. Il nous suffit d'avoir constaté une ancienne tradition.

Ustrinum du cimetière antique de Gièvres.

Près du cimetière antique, dans la région du sud, on voit un petit lac, ou plutôt une mare (1), qui a dû exister fort anciennement; elle est sise dans un bas-fond. C'est sans doute là qu'on lavait les corps avant de les placer sur les bûchers élevés dans l'*ustrinum* (2) situé non

---

(1) Nous avons visité de nouveau ce local le 11 août 1829. Tout y était déjà changé; le cimetière n'est plus reconnaissable; il a été transformé en un jardin anglais. Les restes de l'*ustrinum* ont disparu, et le petit lac est aujourd'hui un vivier dont les eaux sont continuellement renouvelées par la fontaine de l'Erable, qui a ses véritables sources dans la propriété même.

(2) Il y avait dans chaque ville un espace entouré de murs où l'on brûlait les corps des pauvres qui ne laissaient pas assez de bien pour avoir les honneurs d'un bûcher particulier. (Voir l'article *Búcher* du Dictionnaire des antiquités de l'Encyclopédie méthodique.).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

loin de là. Nous avons reconnu des vestiges évidens de cet *ustrinum*. Les fouilles que nous y avons fait exécuter ont mis à découvert une aire de deux mètres vingt-cinq centimètres à deux mètres soixante centimètres de long sur un mètre trente centimètres à un mètre soixante centimètres de large, qui ne présentait autre chose que le sol naturel. En défonçant ce sol, nous avons remarqué que le sable qui le forme avait pris, par l'effet du feu, une teinte rougeâtre, et que les cailloux mêlés au sable s'étaient agglomérés ensemble de manière à former un tout compact et parfaitement résistant. Sur cette aire nous avons trouvé une couche de charbon d'un à deux pouces d'épaisseur, sur lequel reposait une masse d'os calcinés. Il est à présumer que ce que nous avons vu est le dernier état de l'*ustrinum*, à l'époque de la dernière inhumation. En effet, on a dû mettre d'abord la couche de bois destinée au bûcher, puis y placer le corps, qui a laissé le résidu d'os calcinés que nous avons trouvé. Il est probable qu'il y a eu sur la même ligne plusieurs emplacemens semblables à celui que nous venons de décrire pour brûler

---

Le lieu dont il est ici question, éloigné sans doute des habitations, n'a point été entouré de murs, du moins on n'en aperçoit aucun vestige.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

les corps; car, pour peu que la ville ancienne, qui alimentait le cimetière et dont nous signalerons bientôt les vestiges, fût un peu considérable, un seul de ces emplacemens n'eût pas suffi. Aussi, en exécutant des fouilles dans le champ contigu à la propriété de M. Moreau, en avons-nous trouvé un tout-à-fait semblable à celui dont il vient d'être ici question. Nous y avons remarqué des agglomérations plus considérables encore d'os calcinés.

Les aires destinées aux bûchers étaient établies sur une ligne dirigée à peu près de l'est à l'ouest. Nous avons fait ouvrir une tranchée dans cette direction, et nous n'avons trouvé que quelques monceaux de cendres, sans rencontrer aucun des objets antiques que nous a procurés l'exploration de l'intérieur du cimetière; d'où nous avons conclu, sur les lieux mêmes, que les inhumations n'avaient plus lieu au-delà de la ligne des bûchers de l'*ustrinum* du côté du sud.

Gissement des vases et autres objets antiques trouvés dans les fouilles.

Avant de faire connaître en détail les objets antiques que les fouilles ont mis à découvert, nous devons indiquer quel était en général leur gissement.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La plupart des vases étaient seulement à 15 ou 20 centimètres au-dessous du sol. Aussi est-il arrivé que beaucoup d'entre eux ont été déplacés et renversés par le soc de la charrue. Nous avons trouvé néanmoins la plus grande partie dans la place primitive où ils avaient été mis. Ces vases sont réunis en groupes qui paraissent avoir été formés à dessein ; mais le plus souvent aussi ils sont entièrement isolés.

Les grands vases, tels que les amphores, étant, comme tous les autres vases, placés debout, leur goulot n'était pas à une plus grande profondeur au-dessous du sol que celle que nous venons d'indiquer. De là vient que l'on a trouvé si peu de ces vases intacts, bien qu'ils aient dû être très-nombreux, si l'on en juge par leurs débris multipliés qui couvrent en quelque sorte le sol.

Un fait digne de remarque, c'est que les fouilles du cimetière de Gièvres ont produit un grand nombre de clous (1), dont la forme

---

(1) Le fait que nous énonçons ici a beaucoup d'analogues. Voir, entre autres, le tome v des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, qui contient un mémoire sur les fouilles et recherches d'objets d'antiquités, faites dans le canton de Saignes, arrondissement de Mauriac, département du Cantal, par M. Diribier, maire d'Ides, pag. 313.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ne differe point de ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui. Ces clous sont tellement oxidés, que la rouille ayant pénétré jusqu'au cœur, ils sont devenus cassans et en quelque sorte friables. Ils sont à l'état d'oxide noir de fer, offrant une cassure un peu brillante. La présence de ces clous est assez difficile à expliquer, à moins qu'ils ne proviennent de coffrets (1) en bois, qui renfermaient des choses précieuses ayant appartenu aux morts, et que l'on con-

---

(1) Consulter le tome VII des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, qui renferme une notice de quelques antiquités trouvées dans le canton de Pont-Gibaud, pag. 220. L'auteur, M. Bouyon, rapporte qu'autour d'un bloc formé de deux pierres creuses, renfermant une urne en verre, était un amas de cendres surmonté de poussière de bois pourri, avec des clous épars tellement oxidés qu'ils se rompaient sans effort. Il est très-probable que cette poussière de bois ne provenait que de la destruction d'un coffret dont les différentes parties étaient assujetties avec des clous.

L'usage et la destination de certains objets ne pouvant se conclure d'un fait isolé, l'ensemble et la réunion d'un grand nombre de faits analogues conduisent souvent à les faire connaître. C'est ce qui nous a déterminé à faire ici des rapprochemens qui changent en certitude ce qui ne paraissait d'abord qu'une conjecture probable.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

fiait à la terre avec leurs cendres. Cependant, dans le nombre des clous que nous avons trouvés, il y en a de fortes dimensions qui ne paraissent point avoir pu servir à l'usage que nous venons d'indiquer. Il est à présumer qu'ils n'étaient déposés autour des urnes cinéraires que par suite de croyances qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

Les fouilles ont produit un assez grand nombre de médailles, notamment du règne de Claude. Nous les ferons bientôt connaître en détail.

Nous avons aussi trouvé un fragment de miroir métallique de forme circulaire, et composé d'un alliage susceptible de prendre et de conserver un très-beau poli. Le fragment dont il est ici question pourrait encore, en effet, remplir sa destination première, malgré son long séjour dans la terre, et ce n'est que çà et là qu'on aperçoit des taches d'oxide verdâtre, qui annonce la présence du cuivre. L'alliage dont ce miroir (1) est formé est aigre et cassant, et

---

(1) M. de Caylus donne, dans le tome v de son Recueil d'antiquités, pag. 173, la description de miroirs métalliques semblables à celui dont nous avons trouvé un fragment. D'après l'analyse chimique qui en a été faite et qu'il cite, ces miroirs offraient un alliage de cuivre, d'antimoine et de plomb.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

d'une couleur blanche tirant sur le gris. La présence de ce fragment dans les fouilles de Gièvres, celle d'anneaux et de fibules, comme on le verra bientôt, confirment la coutume qu'avaient les anciens d'enfouir avec la cendre des morts les objets de luxe qui leur avaient été agréables pendant leur vie (1). Mais nous reconnaîtrons aussi qu'on enfouissait encore des vases à boire, ou destinés à contenir des liquides, des plats, des assiettes, et différens autres ustensiles domestiques. On sait d'ailleurs qu'on allait jusqu'à renfermer dans les tombeaux des vivres (2) mêmes, dont on supposait que les morts avaient besoin dans l'autre monde.

---

(1) Cet usage paraît s'être perpétué jusqu'à nos jours dans quelques contrées de la France. Dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier on a coutume de jeter dans la fosse un des meubles pour lesquels le défunt avait montré une prédilection particulière : c'est ordinairement un verre, une écuelle, quand il avait aimé la boisson, ou un instrument de son métier quand il y avait excellé.

(Extrait d'un mémoire de M. Mounier sur les vestiges d'antiquités observées dans le Jurassien, tome IV des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, pag. 366.)

(2) On retrouve du pain, des dattes, du blé, des œufs, etc., dans les tombeaux de l'Egypte et de la Grèce.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les fouilles du cimetière antique de Gièvres nous ont rendu possesseur d'un anneau en cuivre recouvert d'une belle patine antique. Il pouvait aller au petit doigt d'une jeune femme. Nous avons également trouvé une fibule ou sorte d'épingle en cuivre.

Nous avons dit que les vases étaient réunis quelquefois en groupes. Nous allons donner la description de l'un de ces groupes, qui a été découvert sous nos yeux.

Description d'un groupe de vases.

Il est nécessaire de faire observer ici que le terrain du cimetière antique de Gièvres n'est qu'une espèce de sable de couleur jaunâtre, et que, lorsque nos fouilleurs étaient au travail, ils étaient presque toujours avertis de quelque trouvaille par l'aspect noirâtre du sol, provenant du mélange du sable avec des cendres et du charbon. C'est dans des circonstances tout-à-fait pareilles qu'a été trouvé notre groupe. Il se compose de deux urnes cinéraires (voir la figure 3 de la planche 3), d'une poterie commune qui n'a reçu qu'une demi-cuisson. La couleur de ces urnes est brune ; elles ont huit à neuf centimètres de hauteur et un diamètre à peu près pareil. L'une d'elles, qui était vide, était

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

recouverte par une espèce de vase à téter (1), destiné sans doute à faire boire un enfant. Ce vase est de forme ronde et aplatie, percé à sa partie supérieure d'un orifice par lequel on introduisait la liqueur, et offrant sur le côté l'espèce de tétin par lequel on aspirait la boisson. L'orifice était fermé par une médaille (2) en bronze de l'empereur Claude, d'une conservation parfaite, et revêtue d'une belle patine antique. Voici l'exergue qui entoure la face :

TI. CLAVDIVS. CÆSAR. AVG. P. M. TR. P. IMP.

Au revers est une figure debout, casquée, la tête tournée à gauche. Le bras gauche est appuyé sur la haste ; le bras droit est élevé en l'air, et l'index de la main est approché de la bouche; la figure est drapée ; de chaque côté sont les deux sigles S C. Ce revers a pour exergue CONSTANTIÆ AVGVSTI.

La petite urne placée à côté de celle dont il vient d'être question renfermait des restes d'os brûlés et des cendres. Le tout était recouvert d'un plat un peu creux, en poterie commune et avec un rebord.

---

(1) Voir un vase tout-à-fait pareil dessiné sous le nº 8 dans la planche 5.

(2) Voir le dessin de cette médaille, planche 3, figure 4.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce petit monument funéraire, car nous croyons pouvoir le qualifier ainsi, nous paraît tout-à-fait expressif et porter avec lui son explication. Il a sans doute été destiné à consacrer la mémoire d'un enfant chéri, ce qui paraît indiqué par l'espèce de biberon et par l'assiette qui étaient à son usage. L'époque du monument nous semble aussi clairement indiquée par la présence de la pièce de monnaie dont la conservation parfaite annonce qu'elle a été choisie à dessein, et qu'elle n'a point été dans la circulation. Cette médaille était sans doute le denier de passage que les anciens mettaient dans la bouche des morts, ou renfermaient dans leurs tombeaux pour acquitter le tribut exigé par le terrible nocher. Ainsi, notre petit monument a été confié à la terre au premier siècle de l'ère chrétienne, à dix huit cents ans environ de notre époque.

Description des vases trouvés dans le cimetière antique de Gièvres.

Le vase le plus remarquable qu'aient produit les fouilles du cimetière antique de Gièvres est la grande urne ou amphore (1) représentée

(1) M. de Caylus, dans la planche 102, figure v, du second volume de son Recueil d'antiquités, donne le dessin d'une amphore absolument semblable à celle

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

planche 3, figure 5, au huitième de la grandeur naturelle. Elle a un mètre dix centimètres de hauteur et quatre-vingt-huit centimètres de circonférence, ou vingt-neuf centimètres de diamètre, dans l'endroit où le renflement est le plus considérable. Sa forme est d'une grande élégance, son col est accompagné de deux anses. Elle se termine en pointe, pour être fichée en terre ou dans le sable, ainsi que le pratiquaient les anciens. Les parois de l'orifice du vase ont près de deux centimètres d'épaisseur. Cette urne ou amphore est d'une poterie dont la pâte est assez fine, sans être comparable toutefois à celle des vases de terre rouge. On y remarque çà et là quelques parcelles de mica provenant sans doute du sable employé dans sa composition. L'orifice de l'amphore était fermé par une coupe représentée séparément planche 4, figure 1, à moitié de sa grandeur naturelle. Ce grand vase était enfoui debout, et ne se trouvait qu'à seize ou vingt centimètres au-dessous du sol. Le soc de

---

dont il est ici question, ayant trois pieds de hauteur et onze pouces de diamètre. Ces sortes de vases sont désignés par les Romains sous le nom de *testa*, *diota*. On s'en servait pour mettre du vin, de l'huile, ou d'autres liqueurs nécessaires aux besoins de la vie. (Voyez le volume cité, pag. 351.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

la charrue en avait brisé le col et les deux anses, qui ont été retrouvés sur place. Nous mîmes le plus grand empressement à reconnaître ce que renfermait cette amphore déterrée sous nos yeux ; nous acquîmes bientôt la conviction qu'elle était presque vide. En la renversant, il n'en sortit qu'un peu de sable que les eaux pluviales avaient sans doute entraîné dans le fond.

Quelle était la destination de cette urne, puisqu'elle ne contenait ni os ni cendres? A-t-elle été placée toute vide dans le cimetière antique de Gièvres en mémoire de quelque mort dont le souvenir était cher, et qui avait péri sur une terre étrangère, loin de ses parens et de ses amis? ou bien était-elle remplie d'une liqueur que le temps aura fait disparaître? Quant à cette dernière hypothèse, nous devons consigner ici qu'on n'aperçoit dans l'intérieur du vase aucun dépôt qui annonce l'existence d'une liqueur quelconque. Le sol du cimetière est parsemé de débris de ces grandes urnes, parmi lesquels nous avons reconnu des fonds de ces vases, et nous n'y avons remarqué aucune apparence de dépôt. Il faut espérer que des découvertes faites dans des circonstances plus favorables pourront jeter quelque lumière sur les faits que nous venons d'énoncer.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Une autre urne (1) ou amphore d'une forme un peu différente, moins élégante et d'une poterie plus commune, a été le résultat des fouilles faites par M. le docteur Moreau. Elle a, dans sa partie conservée, quatre-vingt-huit centimètres de hauteur, et il est probable que si son goulot existait, elle n'aurait guère moins de hauteur que la précédente. Sa circonférence, dans le plus grand renflement, est de soixante-dix-huit centimètres; sa couleur est d'un blanc un peu jaune; son goulot devait différer sensiblement de celui de l'amphore que nous venons de décrire. Elle a été trouvée également vide, ou ne renfermant que du sable que les eaux y avaient entraîné.

A côté de ces deux grandes amphores, nous devons citer les fragmens que nous avons trouvés d'un vase non moins considérable, mais d'une forme qui se rapproche beaucoup de celle des petites urnes dont nous avons déjà parlé. La largeur de son orifice supérieur était de quarante-deux centimètres, et il n'est guère douteux que son diamètre intérieur, à l'endroit du plus grand

---

(1) Cette urne se trouve dans les mains de M. Pagout fils, au zèle duquel on doit la conservation des objets trouvés dans les fouilles du grand cimetière d'Orléans.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

renflement, ne fût de cinquante à soixante centimètres. La pâte de ce grand vase est assez fine et de couleur rougeâtre : elle a reçu un certain degré de cuisson.

La forme des petits vases déterrés dans le cimetière antique de Gièvres ne laisse pas d'être variée. Nous en avons extrait des fouilles une grande quantité comme celui représenté planche 3, figure 2, et pour ainsi dire de toutes les grosseurs. Ce sont des espèces de bouteilles à ventre très-renflé, à goulot fort étroit, et n'ayant qu'une seule anse. Nous avons cependant trouvé quelques-uns de ces vases à deux anses. Cette poterie est d'une grande légèreté. Elle a reçu un degré de cuisson assez fort, mais non pas tel qu'elle puisse tenir l'eau parfaitement. Elle ne la tient pas au moins dans l'état où nous l'avons trouvée. Cette poterie a, à l'extérieur, un ton rosé, qui paraît dû à un léger vernis appliqué sur la pâte, dont la couleur est blanche et tire quelquefois sur le rouge. Nous avons dans notre collection neuf vases de même forme, mais de grosseurs différentes, présentant tous la même apparence. Le plus grand de ces vases a vingt-six centimètres de hauteur et une circonférence de quarante-deux centimètres, et le plus petit une hauteur de treize centimètres et une circonférence de vingt-cinq centimètres. Ces

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

vases ont été trouvés isolés, et, chose digne de remarque, ils étaient tous vides ou ne contenaient qu'un peu de sable. Nous avons rempli d'eau celui qui fait l'objet de notre examen. Une portion de liquide n'a pas tardé à être absorbée par le vase même, et bientôt après l'eau a suinté à travers les pores, à la manière de ces vases réfrigérans dont les anciens faisaient usage, et que les Egyptiens emploient encore aujourd'hui pour se procurer l'eau du Nil bien rafraîchie. Ayant pris par l'anse, afin de le vider, ce vase qui contenait de l'eau depuis un jour entier, il s'en est détaché et s'est brisé en morceaux. Nous avons pu reconnaître alors que toute la poterie était imprégnée d'humidité, au point que l'espèce de couverte rosée qui était à sa surface extérieure était devenue presque molle.

La perméabilité de ces vases proviendrait-elle seulement de ce qu'ils ont été enfouis durant des siècles, ou ne serait-elle due qu'à une demi-cuisson? c'est ce qu'il est difficile de décider. Lorsqu'ils ont été confiés à la terre renfermaient-ils quelque liqueur? rien ne nous porte à le conclure; car il est vrai de dire que la plupart de ces vases que nous avons trouvés brisés, ne nous ont présenté dans l'intérieur rien qui annonçât le dépôt d'une liqueur quelconque.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les fouilles du cimetière antique de Gièvres ont mis à découvert une grande quantité de vases de la forme de celui représenté planche 3, figure 1. Ils ont un large ventre et s'élèvent sur un piédouche qui ne manque pas d'une certaine élégance. Ils n'ont qu'une anse, et présentent des grosseurs et des dimensions différentes. Le vase dont il est ici question a vingt centimètres de hauteur, et une circonférence de quarante centimètres. Ces vases sont encore d'une légèreté plus grande que ceux que nous venons de décrire. Leurs parois ont à peine trois millimètres d'épaisseur; ils ont à l'extérieur cette couleur rosée dont nous avons parlé.

Quelle était la destination de ces vases? Quelle espèce de liqueur contenaient-ils, ou n'en renfermaient-ils pas du tout? c'est ce qu'il est fort difficile de déterminer. S'ils avaient renfermé les parfums que l'on versait sur les bûchers aux funérailles des morts, ils en auraient conservé des traces. Ce qu'il y a toujours de fort remarquable, c'est qu'une poterie si légère se soit conservée dans le sein de la terre aussi long-temps; car, ainsi que nous l'avons conclu précédemment, dans le nombre de ces vases il y en a qui remontent certainement jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne.

La figure 9 de la planche 5 présente la con-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

figuration d'un vase dont la forme ne manque pas de grâce; il est remarquable par l'espèce de cordon qui règne dans sa partie intermédiaire.

Parmi les vases qui n'ont qu'une seule anse, nous devons faire remarquer celui représenté planche 5, figure 7. Le goulot, qui sans doute était fort élancé, et l'anse, n'existent plus; mais ce qui reste du vase laisse assez voir qu'il devait être d'une grande élégance. Il présente un ornement de feuilles d'un fort bon goût.

Nous avons aussi trouvé des vases à trois anses, dont celui représenté planche 5, figure 14, peut donner une idée. C'est la même nature de poterie que celle de tous les vases que nous avons décrits jusqu'à présent; c'est la même légèreté.

Les fouilles du cimetière de Gièvres nous ont présenté très-fréquemment des vases de la forme de celui figuré sous le n° 15, planche 5. Ils sont en tout semblables aux vases à anses que nous avons décrits, pour la nature de la pâte, la légèreté, et la couleur rosée qu'ils présentent à l'extérieur. Il ne nous est pas plus facile d'indiquer leur destination que celle de la plupart des vases dont nous avons déjà fait l'énumération.

Nous avons assez fréquemment recueilli des vases de la forme de celui représenté figure 8, planche 5. C'étaient des espèces de biberons qui devaient particulièrement servir aux enfans. C'est

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

toujours la même espèce de poterie légère, perméable, et de couleur rosée à l'extérieur.

Un vase qui avait sans doute la même destination que le précédent, est représenté figure 11, planche 5; il est d'une assez jolie forme.

Nous rangeons dans la classe des vases à boire ceux représentés figures 4 et 5 de la planche 5. Celui de la figure 5 est d'une poterie plus légère encore que tous ceux dont il a été fait mention; il est orné de guillochis dans les deux tiers de sa hauteur.

Le petit vase représenté figure 2, sur la planche 5, est d'une forme assez élégante; il est de couleur noirâtre et onctueux au toucher. On doit présumer que cette qualité est due à la composition de la pâte, dans laquelle il entre une argile plus fine. Il est à croire aussi qu'elle provient en partie du vernis noir dont la surface extérieure est revêtue. Ce vase était peut-être destiné à renfermer des parfums.

Un des vases les plus singuliers qu'aient présenté les fouilles de Gièvres est, sans contredit, celui dessiné sous le n° 1 sur la planche 5. Il présente la forme d'un lapin; il a été revêtu d'un vernis brillant de couleur jaunâtre, qui s'est écaillé et a subi des altérations notables durant son long séjour dans la terre. Nous l'avons rempli d'eau, et il n'a pas tardé à la laisser

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

suinter par tous ses pores. Ce vase est si grossièrement travaillé, qu'au premier abord on le croirait sorti de l'une de nos manufactures de poteries les plus communes; mais le lieu où il a été trouvé ne peut laisser aucun doute sur son antiquité. D'ailleurs, les produits des arts des anciens n'étaient pas tous de la plus grande perfection. Le peuple avait, dans ces temps reculés, comme aujourd'hui, des objets grossiers fabriqués à son usage.

C'est ici le lieu de faire remarquer que peut-être la partie du cimetière de Gièvres que nous avons explorée n'était pas destinée à la classe élevée de la société, car on n'y a trouvé que peu ou point d'objets précieux attestant le luxe des sépultures, tels que de grandes urnes en beau verre de diverses couleurs, tantôt uni et tantôt empreint d'ornemens recherchés, des médailles, des anneaux et des chaînes d'or, ou d'autres objets de prix.

Le vase qui nous occupe annonçait-il l'intention de rappeler que le mort en souvenir de qui il a été déposé dans la terre était un chasseur? ou bien était-ce un vase pour lequel le défunt avait une affection particulière, ou qui était spécialement à son usage?

Le numéro 10, planche 5, est une petite urne cinéraire. Nous avons trouvé de ces sortes de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

vases en quantité considérable dans nos fouilles. Celui-ci est d'une couleur tirant sur le rouge; mais le plus grand nombre est d'une couleur noire ou bistrée, qui paraît être due à l'application d'un vernis: cependant la couleur de la pâte est noire. Nous avons recueilli plus de cinquante vases de cette sorte, sans compter ceux qui ont été brisés dans l'extraction, parce qu'ils étaient pourris et consommés par l'humidité, ou qu'ils se sont rencontrés sous la bêche de l'ouvrier. La plus grande partie de ces vases renfermait des débris d'os brûlés et des cendres. Plusieurs aussi étaient vides, ou n'ont été trouvés remplis que du sable même du champ dans lequel ils ont été enfouis.

Deux petites coupes, de forme assez élégante, semblables à celles extraites en si grand nombre des fouilles du grand cimetière d'Orléans (1), sont représentées sous les nos 12 et 13 de la planche 5. Elles ont été fort altérées pendant leur séjour dans la terre; elles portaient au fond le nom du

---

(1) Voir le rapport inséré aux Annales sur le mémoire intitulé *Recherches sur les antiquités de l'ancien grand cimetière d'Orléans*, par M. Alex. Jacob, tome VIII, pag. 241. Ce mémoire n'a pu encore être livré à l'impression, malgré le vœu émis par la Société, à cause de la dépense qu'entraînerait l'exécution des planches qui l'accompagnent.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

fabricant, qui est entièrement effacé. A cette occasion, nous devons consigner ici que nous avons ramassé dans les débris du cimetière antique de Gièvres un fragment de fond de vase, sur lequel on lit le mot ROMVLVS.

La figure 6 de la planche 5 présente un de ces vases auxquels nous avons donné plus particulièrement le nom d'urnes cinéraires, à cause des os brûlés et des cendres que nous y avons presque toujours trouvés; mais celle dont il est ici question est fermée par un couvercle. Il est assez probable qu'il en était ainsi du plus grand nombre d'urnes que nous avons signalées; car les fouilles ont donné beaucoup de ces couvercles, en même temps que des plats et assiettes en poterie fort grossière, dont nous ne produisons pas ici les dessins parce que leur forme est bien connue.

Les fouilles de Gièvres nous ont procuré une grande quantité de vases de la forme de ceux représentés sur la planche 3, figures 6 et 7. Ils sont tous de cette poterie légère, à demi-cuite et perméable à l'eau, que nous avons déjà signalée; leur couleur est plus ou moins rosée à l'extérieur; ils ont tous été trouvés vides; il y en a de toutes les grosseurs. Les plus forts ont dix-neuf centimètres de hauteur, et leur circonférence, à l'endroit du plus grand renflement, est de soixante centimètres.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le nº 6 de la planche 4 offre le dessin d'un petit vase d'une jolie forme, dont la destination est difficile à deviner, à moins qu'il ne contînt des parfums. Il est de couleur noirâtre ou bistrée, doux et onctueux au toucher à l'extérieur.

Le vase de la figure 8, planche 3, est d'une poterie très-commune, et d'une forme peu élégante.

Si les lacrymatoires (1) étaient véritablement en usage dans les funérailles des anciens, et s'il est vrai que l'on recueillît dans des vases les larmes que des pleureuses à gage répandaient à la mort des personnages de distinction, la petite fiole de verre représentée sous le nº 9 de la planche 3 doit avoir été un lacrymatoire; ses petites dimensions permettent de croire à une semblable destination. Cette autre petite fiole dessinée sous le nº 10, même planche, aurait été destinée à un même usage. La première est d'un verre tirant sur la couleur verte, et

---

(1) Consulter l'Encyclopédie méthodique pour connaître les opinions de M. Mongez sur les vases lacrymatoires. Ces opinions sont combattues par MM. Alexandre Lenoir et Grivaud, dans des notices et des mémoires intéressans, insérés dans la Collection des mémoires de l'Académie celtique, tome III, pag. 337, et tome IV, pag. 115.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

l'autre est d'une couleur tout-à-fait blanche (1).

---

(1) Nous avons trouvé, dans le cimetière antique de Soings, en Sologne, des débris nombreux de verre provenant d'urnes qui avaient renfermé des cendres. En général ces fragmens sont d'un verre de couleur verte; ils sont très-épais; la plupart sont lisses; mais d'autres ont, à l'extérieur, des ornemens de feuilles d'arbres et de plantes fort en relief. Il y a tout lieu de croire que ces urnes de verre étaient coulées dans un moule. Nous avons ramassé à Soings des fragmens d'un verre de couleur topaze. M. Moreau a donné à M. Pellieux, de Beaugency, une urne en verre vert, provenant de Soings, d'une conservation parfaite; elle est de forme sphérique, présentant un large orifice.

D'après la nature des débris du cimetière de Soings, on peut juger que des personnes de distinction y ont été inhumées. Nous n'avons passé sur ce cimetière que quelques heures seulement. C'est bien peu de temps pour un lieu fort remarquable, et qui mérite à un haut degré l'attention des archéologues. Aussi n'avons-nous pu y faire d'observations bien importantes. Nous avions entendu dire que le cimetière antique de Soings, sur lequel l'attention des amateurs s'était uniquement portée, était, dans l'antiquité, un lieu de sépulture privilégié où l'on se faisait transporter de très-loin dans un esprit de dévotion. Un collége de prêtres était, disait-on, chargé du soin des sépultures. Nous conviendrons que cette explication était loin de nous satisfaire, et nous pensions qu'une ville devait être nécessairement située dans le voisinage du cimetière. Nous

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Tous les vases que nous venons de décrire proviennent des fouilles que nous avons fait exécuter nous-même sur les lieux. M. le docteur Moreau a, dans son cabinet, une collection de vases analogues, qui s'élève à plus de cent, et qui se font remarquer autant par la différence de forme que par les ornemens dont quelques-uns d'entre eux sont décorés. Nous avons dessiné les plus curieux.

Celui représenté figure 5, planche 4, a quelque analogie de forme avec les vases que nous avons décrits figures 1 et 2 de la planche 3;

---

nous proposions donc de retourner sur les lieux pour les explorer plus en détail, et rechercher l'emplacement de la ville, dont l'existence, dans notre opinion, ne pouvait être douteuse, lorsque nous eûmes l'occasion de voir à Blois M. de la Saussaye, archéologue très-versé dans la connaissance des antiquités de tout le Blaisois. Nous lui exposions nos idées, lorsqu'il nous annonça qu'il avait reconnu l'emplacement de l'ancienne ville qui alimentait le cimetière de Soings aux mêmes caractères auxquels nous avons reconnu nous-même celui de l'ancienne Gabris (Voir ci-après, pag. 82 et suivantes). Nous avons donc renoncé aussitôt à nos projets d'exploration des antiquités de Soings, et nous nous bornons à émettre le vœu que M. de la Saussaye fasse bientôt jouir le public des recherches qu'il a faites, et des renseignemens précieux qu'il a recueillis sur cette localité remarquable.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

il est, comme ceux-là, d'une poterie légère avec un vernis de couleur rosée.

Le vase représenté sous le n° 4 de la planche 4 est à deux anses et ne manque pas d'une certaine élégance. Il est d'une terre blanchâtre, qui ne paraît avoir reçu qu'une demi-cuisson; il a une hauteur de treize centimètres, et sa circonférence, à l'endroit le plus renflé, est de vingt-neuf centimètres.

Le n° 3 de la planche 4 offre une forme assez bizarre par l'ajustement de son goulot, qui semble être un vase à deux anses enté sur un autre vase; il est de couleur bistrée.

La figure 10 de la planche 4 montre un vase à une seule anse d'une forme gracieuse, et dont le mérite est rehaussé par des espèces de palmes ou de feuilles qui y sont appliquées en relief dans la partie supérieure. Au-dessus de ces feuilles est une rangée de perles et quatre filets qui augmentent encore la richesse de l'ornement. Ce vase est d'une couleur mélangée de blanc et de bistre.

Un vase tout-à-fait analogue au précédent est représenté sous le n° 8 de la planche 4. Au lieu d'un rang de feuilles il offre un agencement de fleurs. Une rangée de feuilles existe à la partie la plus renflée du vase; et, à la naissance du goulot, on remarque une espèce de collier

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

formé d'anneaux contigus. La couleur extérieure de ce vase est d'un bistre foncé.

Le n° 9 de la planche 4 offre le dessin d'une fiole en verre d'un beau bleu clair. Le verre ne laisse pas d'avoir une certaine épaisseur. Etait-ce un lacrymatoire? Sa hauteur est de treize centimètres, et sa circonférence, dans l'endroit le plus large, a vingt-sept centimètres. Cette fiole n'a été trouvée remplie que de sable. Elle est représentée sur la planche, ainsi que tous les autres vases, à moitié de sa grandeur naturelle.

La figure 2 de la planche 4 présente une coupe d'une très-jolie forme de couleur noirâtre. Sa partie inférieure est ornée de guillochis qui produisent un fort bon effet. C'était sans doute un vase à boire.

Le n° 7 de la planche 4 donne le dessin d'un petit pot dont la forme se rapproche tout-à-fait de celle des vases appelés *canopes*, que l'on voit représentés dans les scènes d'embaumemens des bas-reliefs de l'ancienne Egypte. On sait que chez les Egyptiens la destination de ces vases était de recevoir les matières destinées aux embaumemens, et même les entrailles embaumées des morts. Ce petit vase aurait-il eu une destination analogue? Sa surface extérieure a un vernis noirâtre et onctueux au toucher.

La collection de M. le docteur Moreau ren-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ferme une grande quantité d'autres vases, ainsi que nous l'avons dit. Nous ferons ici mention d'une petite coupe en terre rouge, de six centimètres environ de diamètre, au fond de laquelle on lit : DANO (DANI OFFICINA); d'une petite fiole en verre bleu, analogue à celle que nous avons décrite, à gros renflement et à col court, d'une conservation parfaite et de la hauteur de cinquante-cinq centimètres.

Nous devons citer aussi plusieurs gobelets de forme cylindrique, avec des enfoncemens, au nombre de six, à la surface extérieure, qui paraissent avoir été pratiqués exprès pour les mieux tenir. Ils ont huit, onze et douze centimètres de hauteur, et sont d'une grande légèreté; leurs parois ont très-peu d'épaisseur; leur couleur est rougeâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur.

La collection de M. Moreau renferme plusieurs coupes de poterie rouge avec un vernis brillant, de forme tout-à-fait semblable aux vases trouvés dans le grand cimetière d'Orléans. Au fond de l'une de ces coupes on lit : ORVMIO (ORVMI OFFICINA). Les autres portent aussi des noms, mais ils sont tellement effacés qu'il est impossible de les lire. Cette même collection offre des vases de terre rougeâtre, ayant la forme d'encriers, tels qu'on en fabrique aujourd'hui dans nos manufactures de porcelaine.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Médailles trouvées dans les fouilles.

Nous avons trouvé dans les fouilles de Gièvres plusieurs médailles, deux entre autres de Claude, assez bien conservées. Elles présentent, au revers, une figure debout, casquée, ayant un bouclier passé dans le bras gauche et tenant une haste de la main droite. La figure est drapée, de chaque côté sont les sigles s c.; l'exergue, bien conservé, est celui que nous avons déjà cité. Quatre autres médailles sont tellement frustes par l'effet de la rouille, qu'il est impossible d'en reconnaître les faces et les revers.

M. Moreau possède dans sa collection un Claude portant au revers une figure debout avec l'exergue LIBERTAS AVGVSTA; trois autres médailles de Claude, semblables à celle que nous venons de décrire, un Vespasien, deux Constantin, un Gordien et une médaille de la colonie de Nîmes.

Il est assez digne de remarque que le plus grand nombre des médailles trouvées dans le cimetière antique de Gièvres est au type de Claude, d'où l'on peut inférer avec beaucoup de probabilité, que la portion de ce cimetière que nous avons explorée a servi aux inhumations plus particulièrement à l'époque du règne de cet empereur.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

D'après tout ce qui vient d'être exposé, nous avons évidemment exploré à Gièvres un cimetière antique de l'époque des Romains (1). Mais un pareil établissement n'a pu devoir son existence qu'à une population probablement située dans son voisinage. Nous avons donc recherché dans les environs de Gièvres les vestiges

---

(1) Pour donner plus de poids à cette conséquence, nous croyons à propos de renvoyer à une notice fort intéressante de M. F. Jouannet, archéologue très-distingué, sur les sablières de Terre-Nègre, dont il est fait mention dans le compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, pour l'année 1826. L'auteur établit que ces sablières renfermaient un cimetière de l'époque romaine : c'était celui des Bituriges-Vivisques. On y a trouvé des objets parfaitement analogues à ceux que nous ont fournis les fouilles du cimetière de Gièvres, si ce n'est que ces objets étaient en beaucoup plus grand nombre, et qu'il s'en est rencontré de bien plus précieux. Une grande quantité de vases, en effet, étaient ornés de fleurs, de danses, de folies modelées avec un fini précieux. Beaucoup d'urnes en verre de couleurs variées, vertes, jaunes, rouges, violettes, d'une teinte très-pure, sont sortis des fouilles des sablières de Terre-Nègre. On en a extrait en outre des vases de terre rouge portant imprimé sur le fond le nom du fabricant, des phallus, des fibules, des clés de bronze, des miroirs, des clous, des attaches, des débris d'armes en fer, etc.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de l'ancienne ville qui a dû l'alimenter. On nous signalait, à l'ouest de Gièvres, la commune de Villedieu, sous la dénomination de *Théopolis*, comme renfermant des vestiges d'antiquité ; mais ayant parcouru ce village, nous n'y découvrîmes aucuns débris antiques. Des gens du pays prétendaient y avoir trouvé des médailles. Elles nous furent montrées, et nous n'y reconnûmes que des petits poids très-modernes. Nous dûmes donc porter nos recherches ailleurs.

Emplacement et ruines de l'antique Gabris.

En interrogeant les gens de la campagne, nous apprîmes que dans les vignes situées au nord du cimetière antique on trouvait assez fréquemment des médailles : on nous en présenta même quelques-unes. Nous allâmes donc visiter ces lieux, et nous ne fûmes pas peu surpris d'y trouver une grande quantité de débris de ces tuiles romaines à rebord qui servaient à la couverture des édifices ; mais en sortant des vignes, et en avançant vers le nord-est, nous aperçûmes un terrain, alors planté en pommes-de-terre, qui était pour ainsi dire jonché de débris de tuiles à rebord, et de ces grandes briques que l'on employait soit à former des assises régulières et alternatives avec de petits moellons cubiques, dans la construction des murs,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

soit à paver les aires des habitations, et notamment les salles de bains. Au milieu de tous ces débris, on trouve aussi des restes de ces tuiles creuses qui recouvraient les tuiles plates à l'endroit où elles étaient juxtaposées, des fragmens de tuyaux en terre cuite de forme rectangulaire, employés à la conduite des eaux ou de la chaleur. Les faces extérieures de ces tuyaux sont sillonnées de raies faites exprès pour établir une forte liaison avec le mortier.

Ce même emplacement montre encore un assez grand nombre de culs d'amphores et des anses de ces mêmes vases. Les gens du pays y ayant fait une fouille avec l'intention d'y rouvrir un ancien puits, on a mis à découvert quelques tuiles entières, d'une conservation parfaite. La forme en est trop connue pour les décrire ici en détail. Nous avons remarqué qu'en faisant cette fouille on a percé la fondation d'une construction antique, ou plutôt l'aire d'une salle, consistant en une forte couche de béton, dont nous avons vu toute l'épaisseur. Nous avons aussi remarqué une pierre portant une corniche formée par une doucine.

De nombreux fragmens existent de tous les cotés autour du champ de pommes-de-terre. En s'en éloignant, on voit diminuer successivement ces débris, de telle sorte que l'on pourrait, pour

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ainsi dire, assigner les limites de l'emplacement de la ville. Les gens du pays nous ont assuré qu'on trouve en cet endroit beaucoup de médailles. Ils parlent aussi de meules de moulins à bras qu'ils auraient découvertes, et que, vu leur petite dimension, qui est ordinairement de cinquante centimètres de diamètre, ils prennent pour des moulins à moutarde. D'après les indications qui nous ont été données, la pierre de ces meules était poreuse et formée d'une agglomération de cailloux (1).

On a peine à concevoir comment une ville a pu être ainsi ruinée de fond en comble; car elle a été, dans toute la rigueur du terme, ramenée au niveau du sol par le soc de la charrue. Cependant nous ne doutons pas que des fouilles ne missent à découvert des portions de murs et des restes d'édifices, dont, sans doute, les fondations n'ont pas été détruites. Il est à présumer que ces ruines ont été exploitées pour les constructions des villages environnans (2).

---

(1) Ayant eu l'occasion de visiter de nouveau les ruines de Gièvres le 11 août 1829, nous avons retrouvé un fragment assez considérable de l'une de ces meules, parfaitement conforme à la description que nous venons de donner.

(2) Dans la nouvelle visite que nous avons faite

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais à quelle époque cette ville a-t-elle été détruite? c'est ce qu'il sera probablement fort difficile d'établir. Quant à son cimetière, tel que nous l'avons trouvé, il est très-probable qu'on a cessé d'en faire usage à l'époque où l'on a cessé de brûler les corps. Or, il est généralement reconnu que cet usage (1) a fini entre les dernières années du quatrième siècle et le commencement du cinquième. Il est possible toutefois que cette coutume ait été suivie quelques années encore au-delà, tant les habitudes ont de force et d'empire, mais ce n'a dû être que rarement et en secret.

Nous avons fait voir précédemment que le cimetière antique de Gièvres servait aux inhumations sous l'empereur Claude, dont le règne a commencé à la 41e année du premier siècle de l'ère chétienne. Ainsi il a pu servir pendant

---

de ces ruines, en 1829, nous avons trouvé comblées toutes les fouilles qui existaient en 1826 et 1827. Probablement les propriétaires du sol n'avaient plus besoin d'extraire de la pierre, et ils ont rempli les fouilles pour le rendre à la culture.

(1) Consulter à ce sujet un savant mémoire de M. Grivaud sur l'usage des vases appelés lacrymatoires, tom. IV des Mémoires de l'Académie celtique, pag. 115.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

au moins trois cents ans. Il faut d'ailleurs se rappeler qu'on y a trouvé, ainsi que nous l'avons dit, des médailles de Constantin.

La ville ancienne dont nous venons de signaler les vestiges était dans une fort belle situation. Assise sur le plateau qui domine le Cher, elle formait pour ainsi dire la limite des plaines arides de la Sologne et de la riante et belle vallée qu'arrose le Cher. La route de Bourges à Tours passe sur la crête du coteau. Quoiqu'elle ait été une voie romaine (1) indiquée, ainsi que nous l'avons dit, dans la table de Peutinger, elle n'offre toutefois rien de remarquable dans le canton de Gièvres. Elle est en effet en terrain naturel, formé d'un sable assez solide, et mêlé de quelques cailloux rougeâtres analogues à ceux que roule le Cher. Il ne faut pas croire d'ailleurs que toutes les voies romaines fussent construites avec le luxe, pour ainsi dire, qu'on remarque dans un assez grand nombre d'entre elles. Les Romains faisaient en général usage des matériaux qu'ils avaient sous la main. Ils en employaient de gros et de menus, suivant les circonstances. Mais lorsqu'il se présentait des passages difficiles, des terrains

---

(1) Voir l'extrait de la carte routière de France dressée à l'administration des ponts-et-chaussées, joint à ce mémoire, planche 1re.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il fallait consolider, ou des marais à traverser, c'est alors qu'ils faisaient des efforts plus extraordinaires, et qu'ils employaient toutes les ressources de l'art et de leur puissance.

Quelle a donc été la ville qui a existé aux lieux que nous venons de décrire? La table théodosienne ou de Peutinger peut répondre à cette question. On y trouve ainsi indiquées les stations sur la route de Tours à Bourges :

Cæsaroduno XXII, *Tassiaca*..., *Gabris* XXIIII *Avaricum*.

La distance entre *Gabris* et *Tassiaca* est omise.

Dans le voisinage du lieu que nous avons exploré, mais au-delà du Cher, sur la rive gauche, est le village de Chabris, qui offre une grande analogie de nom avec l'antique *Gabris*, et c'est sans doute cette analogie qui a déterminé l'auteur des Éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule à placer (1) *Gabris* à Chabris, sur la carte qu'il a dressée pour l'intelligence de ses dissertations sur *Genabum* et *Bibracte ;* mais Chabris est sur la rive gauche du Cher et ne se trouve point sur la route de Tours à Bourges. L'emplacement des ruines que nous

(1) Voir l'extrait de la carte routière de France joint à ce mémoire, planche 1re.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

avons décrites est au contraire sur cette route, qui longe la rive droite du Cher. On peut donc, avec beaucoup de probabilité, le considérer comme ayant appartenu à *Gabris*, et il n'y a pas de doute que si d'Anville l'eût connu, il n'y eût fixé la position de cette ancienne ville. Mais d'ailleurs nous allons voir notre opinion confirmée par la coïncidence des distances entre les stations anciennes prises sur les cartes modernes et sur la table de Peutinger. En prenant ces distances sur la carte itinéraire (1) dressée à l'administration des ponts-et-chaussées, on les trouve ainsi qu'il suit :

De Tours 2500 t. *Thésée* 1500 t. *Chabris* 32,500 t. *Bourges*. Les mesures de la table théodosienne sont des lieues gauloises que d'Anville évalue à 1133 toises un quart chaque, ainsi qu'il l'établit dans son *Traité des mesures itinéraires des Romains et de la lieue gauloise*, mis en tête des Éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule. A ce compte, les distances ci-dessus de la table théodosienne peuvent être ainsi traduites en toises :

Cæsaroduno 24931 t. *Tassiaca*...., *Gabris* 27198 t. *Avaricum*. Les distances de Tours à

(1) Voir l'extrait de la carte routière de France joint à ce mémoire, planche 1re.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Thésée, et de *Cæsarodunum* à *Tassiaca*, offrent, on peut dire, une parfaite coïncidence; mais il n'en est pas ainsi des distances de Chabris à Bourges, et de *Gabris* à *Avaricum*, qui diffèrent de 5300 toises. Cependant, nonobstant cette anomalie de distance pour la position de Gabris, les deux stations romaines de *Tassiaca* et de *Gabris* ont laissé sur les lieux des traces si évidentes de leur ancienne existence, que l'on ne peut avoir aucun doute sur leur position géographique. Nous avons administré des preuves pour *Gabris*, et nous pouvons en donner pour *Tassiaca*, bien que nous ne l'ayons pas visitée. Nous avons obtenu en effet, sur cette position antique, les renseignemens les plus positifs. Indépendamment de l'analogie frappante des deux noms de *Thésée* et de *Tassiaca*, nous savons que Thésée renferme des ruines de l'époque romaine, qu'il y existe des murs et des constructions de cette époque, et qu'on y recueille beaucoup de médailles, des fragmens de poterie rouge, et divers autres objets antiques.

On pourrait peut-être penser que le manque de coïncidence dans la distance de *Gabris* et d'*Avaricum*, prise sur les cartes modernes et sur la table théodosienne, disparaîtrait au moyen d'une autre évaluation de la lieue gauloise. Mais il faut considérer que les 1133 toises un quart

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

adoptées par d'Anville reproduisent avec une exactitude on peut dire parfaite la distance de *Cæsarodunum* à *Tassiaca;* que cette exactitude se retrouve dans la plus grande partie des itinéraires consignés sur la table de Peutinger. Nous pouvons, en effet, en citer un exemple frappant, sans trop nous écarter des lieux qui nous occupent : ce sont les 51 lieues gauloises marquées entre *Cæsarodunum* (Tours) et *Genabum* (Orléans). Cette distance, évaluée d'après d'Anville, représente 57,796 toises; mesurée sur la carte des ponts-et-chaussées, elle est de 57,500 toises. La différence de ces mesures est si peu considérable qu'elle doit être consisidérée comme nulle.

Mais d'ailleurs, si l'on voulait avoir recours au moyen très-commode d'une altération de texte, pour expliquer la différence qui existe entre les cartes modernes et la table de Peutinger pour la distance de *Gabris* à *Avaricum*, il serait facile de proposer une restitution qui ne manquerait pas de vraisemblance. En effet, si au lieu de XXIIII que porte la table de Peutinger, on lisait XXVIII, on aurait 31,731 toises, qui ne diffèrent pas sensiblement de 32,500 toises, distance effective entre Chabris et Bourges. Or, cette altération de V en I se conçoit très-faci-

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

lement. Nous n'insisterons pas toutefois sur le mérite d'une pareille correction.

L'autorité de l'auteur des éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, qui place l'antique *Gabris* à Chabris, était suffisante pour nous déterminer à visiter ce lieu dans le but de nous assurer s'il offrait quelques restes d'antiquités. Suivant la Notice de la Gaule, par M. de Valois, Chabris a pris son nom des ponts qui existaient sur le Cher. Il est nommé *Carobriæ* dans le livre *de Miraculis S. Austregesili*, et *Vicus Carobriæ* dans les lettres de l'abbé Léodebode, rapporté par Helgaud, moine de Fleuri : *Bria enim, vel Briva, gallicâ linguâ pontem significat. Sunt itaque Carobriæ pontes ad Carum.* Tel est le texte de M. de Valois, pag. 85 de sa Notice de la Gaule. Aujourd'hui ces ponts n'existent plus, le Cher paraît avoir éprouvé d'ailleurs de grandes variations dans son cours, et, d'après l'inspection des lieux, il est très-probable qu'il était plus rapproché qu'aujourd'hui de l'emplacement de Gabris, et qu'il baignait de ce côté le pied du coteau.

Description des antiquités que présente l'église de Chabris.

Le village de Chabris n'offre, en antiquités,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rien qui annonce l'époque des Romains, et c'est en vain que nous avons cherché des ruines semblables à celles trouvées sur l'emplacement que nous avons assigné à l'antique *Gabris;* mais il renferme une église dont quelques parties sont fort anciennes et pourraient remonter jusqu'aux quatrième ou cinquième siècles de l'ère chrétienne. Son plan a la forme d'une croix latine; le bras gauche de la croix présente à sa face extérieure deux croisées en plein cintre, formées de longs claveaux terminés par une archivolte. Sur cette face on remarque des pierres décorées de sculptures d'un très-mauvais travail, parmi lesquelles on distingue un taureau et un scorpion, ce qui fait présumer qu'elles représentent des signes du zodiaque (1); mais, hormis ces deux figures, toutes les autres sont difficiles à distinguer, tant le travail en est fruste et mauvais. Ces pierres sculptées, qui sont en petit nombre, nous ont paru provenir d'anciens édifices détruits.

---

(1) Il n'est pas inutile de faire observer ici que l'on remarque de semblables sculptures sur les murs extérieurs de l'église de la célèbre abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire, édifice très-remarquable et d'une haute antiquité, sur laquelle un savant prélat a fait des recherches très-importantes et fort curieuses, qu'il serait très-désirable de voir publier.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Sur le côté opposé du même bras gauche de la croix, on remarque deux pierres encastrées dans la muraille. L'une montre deux figures de moines ou de saints du plus mauvais travail. Elles sont écourtées et d'un style barbare; elles sont placées entre deux palmes. L'autre pierre offre trois anges avec des ailes placées derrière leur corps, qu'elles embrassent en entier, et qu'on ne peut mieux comparer qu'à des ailes de moulin à vent. Ils sont d'un aussi mauvais travail que les figures de saints dont nous venons de parler.

Sur le mur extérieur de la portion de l'église qui fait le haut de la croix, toujours au côté gauche, on remarque une pierre sur laquelle est sculptée une espèce d'animal chimérique, ayant quelque ressemblance avec la salamandre. On voit aussi encastrée dans la muraille une pierre taillée en forme de reliquaire, tel qu'on les faisait au cinquième et au sixième siècles. C'était un parallélipipède surmonté d'un toit dont la pente est très-rapide. Le bas est formé de pierres cubiques au milieu desquelles est tracé un cercle. Il nous a paru évident que ces diverses pierres n'ont point été préparées pour l'édifice dont elles font aujourd'hui partie.

Sur le mur extérieur, à droite du haut de la croix, il existe une croisée en plein cintre,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

formée de longs claveaux bien détachés par leurs joints et entourés à l'extérieur d'une archivolte très-ornée. A la naissance du cintre, on voit dans le mur une rangée de pierres formant une sorte de frise, et dans lesquelles on a tracé quatre arcs de cercle qui présentent leur convexité à l'intérieur et se réunissent aux angles de la pierre.

Nous avons encore remarqué sur les murs extérieurs de l'église des corniches ornées de damiers alternativement saillans et creux.

Ces fenêtres en plein cintre, avec des claveaux bien dessinés, annoncent l'architecture romane, celle qui était en usage aux cinquième, sixième et septième siècles. Ainsi les diverses parties de l'église de Chabris, que nous avons signalées, peuvent remonter à ces époques fort reculées; mais toutes les parties supérieures de cet édifice, montrant partout l'ogive, ne peuvent qu'être de temps très-postérieurs.

L'église de Chabris est sous l'invocation d'un saint qui jouit de temps immémorial d'un grand renom dans toute la contrée ; elle est consacrée à saint Phallier. Ce saint est invoqué pour la multiplication et la conservation de l'espèce humaine ; les femmes y font des pélerinages dans ce but. Les malades des deux sexes affluent à Chabris, et notamment les enfans affectés de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

maladies de langueur. Pour se guérir ils avalent un breuvage dans lequel on jette de la râclure de la pierre employée à la construction de l'église. Nous avons reconnu, en effet, que les contreforts extérieurs de cet édifice portent des marques profondes et multipliées de la dévotion des fidèles; mais c'est dans une petite chapelle souterraine et fort obscure, située derrière le maître-autel, que l'on va plus particulièrement implorer l'assistance du saint. On y descend par un escalier droit et très-étroit pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. A l'extrémité de cet escalier, composé d'une vingtaine de marches, on entre à gauche dans la chapelle, dont le plafond très-bas est porté par deux arcs en plein cintre. L'intervalle qui sépare ces deux arcs est rempli par des voûtes d'arrête en ogive. Un autel adossé au mur de fond est surmonté par une statue de saint Phallier, d'un très-mauvais travail. A la droite de l'autel est une petite porte qui conduit à un réduit encore plus étroit et plus obscur. On descend quelques marches pour arriver jusqu'au sol. Un sarcophage en pierre, dont la forme annonce qu'il peut dater des cinquième ou sixième siècles, est encastré par un bout dans la muraille du fond, et repose de l'autre sur une espèce de pilier creux à trois faces seulement. C'est dans ce sarcophage qu'on dépose

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

les enfans malades et languissans, pour la guérison desquels on vient intercéder saint Phallier. Il a été gratté assez profondément à plusieurs endroits pour former le breuvage salutaire dont nous avons déjà parlé.

Louis XI, qui fut grand roi, mais qui porta la superstition à un haut degré, eut, dit-on, recours, dans sa dernière maladie, à la puissance de saint Phallier. Ne pouvant se transporter lui-même à Chabris, il aurait envoyé de son château du Plessis-les-Tours, près du saint, une ambassade avec de riches présens. Les traditions ne disent pas si on lui rapporta de la râclure des pierres de la grotte miraculeuse, mais il paraît que saint Phallier, pas plus que saint Vincent de Paule, ne se soucia de faire un miracle pour arracher le roi à la loi commune. Louis XI mourut peu de temps après avoir fait implorer l'intercession de saint Phallier (1).

---

(1) L'histoire ne fait pas une mention expresse de Chabris et de saint Phallier, mais elle rapporte que le roi donna de bien grandes sommes de deniers en diverses églises de son royaume. La renommée de saint Phallier, le voisinage de l'église de Chabris du château du Plessis-les-Tours, ne permettent pas de douter qu'elle n'ait eu part aux largesses du roi. La tradition s'en est d'ailleurs conservée dans le pays.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Nous ne terminerons pas ce mémoire sans faire remarquer l'analogie du nom de saint Phallier avec celui de l'emblème de la fécondité, auquel les païens vouaient un culte pour ainsi dire universel. Cette analogie ne nous paraît pas être l'effet du hasard. L'antiquité du culte établi à Chabris nous porte à penser que, dans les premiers siècles du christianisme, on jugea à propos, pour faire adopter les nouvelles croyances, de conserver une partie des idées du paganisme (1), et l'on a fort bien pu transfor-

---

Voici au reste à ce sujet l'extrait de l'histoire de Louis XI, autrement dite la chronique scandaleuse écrite par un greffier de l'hôtel-de-ville de Paris :

« Au dit tems le Roi, qui avoit été malade à Tours, « s'en partit du dit lieu de Tours, et s'en alla à « Touars, où aussi y devint très-fort malade, et y « fust en très-grand dangier de mort. Pourquoi et « afin de recouvrer sa santé, envoya faire maintes « offrandes, et donner de bien grandes sommes de « deniers en diverses églises de ce royaume, et fist « de grandes fondations. etc. » (Suit l'énumération de ces fondations.)

(1) Nous croyons à propos de citer ici un passage d'un article curieux inséré dans la Revue encyclopédique, année 1826, tom. II, pag. 311, et ayant pour titre : *Des dragons et des serpens monstreux* qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mer le nom d'une divinité païenne en celui d'un saint. C'était une concession obligée, une transition nécessaire pour arriver à des croyances

---

« Le culte public, dit l'auteur, M. Eusebe Sal-
« verte, se passe difficilement de signes visibles et
« remarquables; par eux, au milieu d'un rassemble-
« ment tel que la parole arriverait à peine aux
« oreilles de quelques hommes, il parle aux yeux
« de tous, il parle à l'un des penchans naturels
« les plus universels. La multitude alors se com-
« plaît dans la magnificence de ses actes religieux,
« et ne croit pas pouvoir trop multiplier ses images.

« Cela dut arriver au christianisme, lorsque, sur
« les débris du polythéisme, il établit publiquement
« ses temples et son culte. Le progrès fut d'autant
« plus rapide que, succédant à une religion riche
« de pompes et d'emblèmes, la religion du Christ
« dut craindre de repousser, par une simplicité trop
« sévère, des hommes habitués à voir, à toucher ce
« qu'ils croyaient, ce qu'ils adoraient. Plutôt que
« de proscrire imprudemment les objets d'une vé-
« nération difficile à détruire, elle aima souvent mieux
« se les approprier : plus d'un temple fut changé
« en église; plus d'un nom de divinité fut honoré
« comme le nom d'un saint; et un grand nombre
« d'images et de légendes passèrent sans effort dans
« le nouveau culte, conservés par l'antique respect
« des nouveaux croyans. »

Il n'est pas hors de propos de citer encore ici l'opinion du célèbre Winckelman.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

plus épurées et plus convenables à la dignité de notre religion.

« On connaît, rapporte-t-il, la grande urne de por-
« phyre du musée Clémentin, qui renfermait originai-
« rement le corps de sainte Constance, fille de Con-
« stantin. On y a figuré une vendange et un pressu-
« rage de raisins. De petits génies ailés sont également
« occupés de ce travail. »

A l'époque où ce monument a été sculpté, la religion chrétienne n'était pas encore entièrement purgée des usages païens, et on ne se faisait pas scrupule de mêler le sacré au profane. (Histoire de l'art, tom. II, pag. 495.)

PRIX

PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX, pour 1831 et 1832.

1° Quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère et à diminuer pour les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance publique.

Le prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné dans la séance publique de 1831.

2° Exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies; indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

Placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; compa-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1er mars 1831 pour la première question, et avant le 1er mars 1832 pour la seconde, au secrétariat de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, nº 1.

Prix proposé par l'Académie royale du Gard, pour 1831.

Quels sont les obstacles qu'apportent les patois aux progrès de la civilisation des classes du peuple, dans les contrées où ils sont en usage?

On devra examiner:

1º Les différences qui existent entre le degré actuel de civilisation des classes du peuple, dans les contrées où les patois sont parlés, et celui de ces mêmes classes, dans les contrées où la seule langue française est en usage.

2º Si la civilisation des classes du peuple, dans les divers pays où les patois sont parlés, est plus ou moins retardée, à proportion que les patois s'éloignent davantage de la langue française.

3º Enfin quels seraient les meilleurs moyens à mettre en usage pour extirper les patois et amener tout le peuple en France à ne parler que le français.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1er août, à M. Nicot, secrétaire de l'académie.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

EXTRAIT

D'une Lettre de M. Granger-Crignon *à la Société.*

Séance du 18 *décembre* 1829.

.....

....MAINTENANT, messieurs, permettez-moi d'apprécier le résultat de cette prime de 100 francs que j'ai établie pour cinq ans en faveur de celui de mes colons qui, chaque année, obtiendrait la plus belle récolte.

D'abord tous mes colons, stimulés par une récompense et par le désir d'obtenir de vous une mention honorable, ont apporté plus de soin à leur culture, et ont fumé plus amplement leurs terres; si tous ne pouvaient pas obtenir la prime, ceux qui n'ont pu y arriver en ont été dédommagés par de belles moissons, qui ont servi à nourrir leur famille pendant la cherté du blé.

Sous le rapport de l'amélioration des terres, il est avoué, même par ceux qui ne sont point partisans de la division des propriétés, que les laboureurs de grosses fermes ne peuvent pas fumer leurs terres proportionnellement autant qu'un petit locataire de quelques arpens; que celui-ci peut fumer régulièrement et abondamment tous les ans avant d'ensemencer, tandis qu'un labou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

reur ne peut le faire que tous les six ans, et en moindre quantité. Il y a donc amélioration pour le fonds quand les propriétés sont divisées.

J'ai loué mes terres à plus de cent quarante fermiers des communes environnantes; ainsi j'ai contribué à l'existence d'autant de familles, qui étaient très-malheureuses et qui le sont actuellement beaucoup moins. Leurs terres, bien fumées et travaillées comme des jardins, leur donnent des récoltes doubles de celles d'une grosse ferme.

Ils cultivent la pomme-de-terre, les haricots, les choux, les navets, et autres légumes dont ils garnissent nos marchés. Plusieurs même apportent à la halle l'excédant de leur provision de blé et seigle; il y a donc intérêt général.

Quant à celui du propriétaire, il se trouve dans l'amélioration de mauvaises terres par des fumiers abondans, et dans le prix d'une location partielle, qui est toujours au-dessus de celui des fermes. Si j'ai quelque peine à faire rentrer des fermages ainsi disséminés, je m'en trouve dédommagé par la pensée que je fais vivre cent cinquante ménages.

Avant de terminer, j'éprouve le besoin, messieurs, de vous faire part d'un fait qui me paraît assez remarquable : une pièce de terre de huit arpens, et inclinée au midi, a été ensemencée, en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

1826, en méteil, c'est-à-dire en seigle et en froment mêlé par moitié.

La partie haute de cette pièce de terre est très-sablonneuse, sa partie moyenne l'est beaucoup moins, et sa partie inférieure est de bonne qualité. A la récolte de 1827, la partie haute n'a produit absolument que du seigle; on n'y voyait pas un seul épi de froment. Vers la moitié de la pièce, on trouvait de beau méteil; dans le bas, au contraire, le seigle avait presque entièrement disparu pour faire place au froment; le peu de seigle qui avait résisté n'avait pas pu élever ses épis à la hauteur de ceux du froment. Ce fait, qui prouve (ce qu'on fait d'ailleurs depuis long-temps) que les terres légères conviennent mieux au froment, et que ce dernier préfère les terres fortes, peut s'expliquer facilement. Le seigle et le blé ont d'abord germé également. Peu à peu chacune de ces deux céréales a pris le dessus sur celle qui n'était pas dans le sol qu'elle aimait le mieux, et a fini par l'étouffer. Vers la partie moyenne de la pièce, au contraire, le sol ne convenait parfaitement ni à l'une ni à l'autre; elles ont pu végéter toutes deux avec moins de vigueur, il est vrai, mais avec assez de force pour que chacune pût résister à l'action nuisible de l'autre.

Recevez, messieurs, l'expression de ma recon-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

naissance pour la protection spéciale que vous avez accordée à mon entreprise, et pour les encouragemens que messieurs les membres de la Société, qui ont été chargés de décerner les primes, ont bien voulu donner en votre nom à tous mes colons partiaires.

Extrait du procès-verbal d'expertise, dressé le 8 juillet 1829 pour la remise de la cinquième et dernière prime d'encouragement accordée par M. Granger - Crignon *aux colons de ses terres.*

Nous, etc., experts nommés à l'effet de visiter les moissons des différens colons partiaires des terres de M. Granger-Crignon, situées commune de Chaingy, pour la remise de la dernière des cinq primes d'encouragement qu'il leur a accordées, certifions que ces terres sont très-bien cultivées, et que la récolte de cette année différera peu de celle de 1828.

Les portions que nous avons particulièrement distinguées sont celles des sieurs Sauveur Hatton, de la Chapelle-St-Mesmin, et François Lamoureux, d'Ingré ; ils obtiendront le même produit à très-peu de chose près; nous avons estimé leur récolte à dix - sept nombres par arpent; les plus

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

belles récoltes seront ensuite obtenues par les sieurs Jean-Louis Ruet, qui aura quinze nombres par arpent; Michel Cuvier, qui en récoltera quatorze ; Jean Moreau, qui en obtiendra treize ; Charles Grossier et Jean-Baptiste Quetard, qui en auront chacun douze.

A l'exception de Jean Moreau, qui a ensemencé en blé, tous ceux que nous venons de désigner ont mis leurs portions en seigle.

Plus de cent autres colons qui ont semé, les uns du froment, les autres du seigle, récolteront près de douze nombres par arpent.

Nous avons remarqué la même rivalité que les années précédentes entre tous les fermiers, tant pour la bonne culture que pour la quantité d'engrais employée.

Les terres ne paraissent pas encore lasses de rapporter des céréales.

Un certain nombre de colons ont cependant commencé à semer des avoines, qui ont parfaitement réussi. Nous pensons que les autres fermiers s'empresseront de suivre leur exemple, s'ils entendent bien leurs intérêts.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

RAPPORT

AU NOM DES SECTIONS D'AGRICULTURE ET DES ARTS,

SUR L'OUVRAGE DE M. BERGERON D'ANGUY, INTITULÉ

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS A PRENDRE POUR PARVENIR A L'ASSAINISSEMENT ET A L'AMÉLIORATION DE LA SOLOGNE;

Par M. EDOUARD DE LAAGE.

Séance du 2 juillet 1830.

M. BERGERON D'ANGUY, conseiller référendaire à la cour des comptes, devenu depuis quelques années propriétaire, en Sologne, d'une grande étendue de terres dont la majeure partie étaient incultes, a su, en peu de temps, s'y créer une belle habitation, et obtenir de grandes améliorations par des défrichemens et des semis de bois; il vous a fait hommage d'une brochure, fruit de ses observations, sur les moyens à prendre pour assainir et améliorer la Sologne.

Chargé de son examen par vos sections réunies d'agriculture et des arts, c'est en leur nom que je viens vous en rendre compte.

M. Bergeron d'Anguy commence son ouvrage par établir que pour assainir la Sologne

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

un canal de desséchement est indispensable, et il ajoute qu'il doit être en même temps canal de navigation. Les développemens dans lesquels il entre à ce sujet ne laissent rien à désirer ; il est impossible de ne pas convenir avec lui qu'il résulterait les plus grands avantages de l'exécution de ce projet, sous le double rapport de la salubrité et de la facilité de déboucher les produits de ce pays ; c'est avec raison qu'il appuie sur le peu d'espoir que doivent avoir les propriétaires de vendre facilement les bois qu'ils sèment à grands frais, lorsqu'ils exécutent leurs semis à plus de quatre à cinq lieues d'Orléans, Blois, Bourges ou Vierzon. Des canaux seuls pourront permettre de transporter avec économie les bois sur les lieux de consommation, pour les vendre en concurrence avec ceux exploités à peu de distance des villes ; et il semble hors de doute que, si un canal de desséchement était exécuté en Sologne, il conviendrait en même temps de le rendre navigable pour obtenir à la fois salubrité de l'air, amélioration des terrains mouillés, et facilité d'écouler les produits.

L'auteur propose de se servir du lit de la rivière du Beuvron pour canaliser la Sologne. Sans combattre ni admettre les dépenses nécessaires pour l'exécution de ce travail, nous conviendrons encore avec lui que le cours de cette

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rivière, transformé en un canal de navigation, partagerait ce pays de la manière la plus favorable pour le transport de ses productions.

Jusqu'à présent nous avons toujours été d'accord avec M. Bergeron d'Anguy, et nous ne cessons de l'être que quand nous arrivons à la partie de l'ouvrage où il traite des moyens de pourvoir aux dépenses.

Pour déterminer le gouvernement à encourager son projet, et à supporter partie des frais, l'auteur pose en principe *que la peine et la dépense doivent être supportées par celui qui recueille le profit*. Donnant ensuite un libre cours à son imagination, il se transporte en idée au moment de l'ouverture du canal, voit la Sologne changer d'aspect, ses sables arides convertis en semis de bois, ses bruyères défrichées couvertes d'abondantes moissons, ses marais insalubres devenus d'excellens prés. Nous aimons à le suivre dans le riant tableau qu'il présente de ce que peut devenir ce pays à l'aide d'un canal dont nous pensons, comme lui, l'utilité démontrée ; nous trouvons seulement que la teinte du tableau se rembrunit lorsqu'il fait entrevoir au gouvernement, comme dédommagement de ses avances, l'apparition des contrôleurs des contributions et des répartiteurs, qui viennent, aussitôt l'exécution des travaux, et à mesure des améliorations,

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

classer comme *terres cultivées* les bruyères jadis infertiles, comme *bois* les sables, comme *prés* les marais. Ici nous ne pouvons être de l'avis de M. Bergeron d'Anguy, et, tout en convenant avec lui que « la raison, non moins que « nos institutions, veut que chacun concoure « également aux charges de l'état, que c'est « par l'impôt que l'on concourt à ces charges, » nous n'en concluons pas comme lui que « l'aug- « mentation de l'impôt doit être la conséquence « nécessaire de l'augmentation du produit. » Ce principe arrêterait tous les efforts de l'industrie; d'ailleurs, c'est avec la loi du 3 frimaire an VII, titre VII, *des exceptions*, que nous venons le combattre. Elle accorde de grands avantages à tous ceux qui dessécheront les marais, mettront en culture les terres vaines et vagues, planteront vignes, mûriers ou arbres fruitiers, sèmeront des bois, défricheront des bruyères, et renvoie, avec raison, à bien des années, les classemens des contrôleurs et répartiteurs.

Nous avons cru devoir insister, messieurs, sur cette partie de l'ouvrage dont vous nous avez confié le rapport, pour rassurer les propriétaires qui se livrent aux défrichemens des bruyères, aux plantations et semis de bois; bientôt ils se décourageraient si, pour fruit de leurs travaux, ils se croyaient menacés de voir leurs impositions

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

augmentées au fur et à mesure des améliorations obtenues à grands frais dans leurs propriétés. Tel n'a jamais été le but de l'auteur, et nous nous empressons de déclarer ici que c'est le seul endroit de son ouvrage où nous différons d'opinion avec lui ; il veut, comme nous, tout ce qui peut encourager l'agriculture : son projet de canaliser la Sologne est éminemment utile.

D'autres avant lui ont parlé des avantages qu'on pourrait obtenir de cette canalisation ; mais aucun n'a saisi un moment plus opportun, n'a traité ce sujet avec autant de précision, n'a mieux démontré la possibilité de son exécution. La crainte seule d'une excessive dépense empêchait de s'arrêter à cette idée. Aujourd'hui que M. Bergeron d'Anguy fait entrevoir qu'elle n'excéderait pas deux millions, il est permis d'espérer qu'enfin ce projet se réalisera ; il sera secondé, nous n'en pouvons douter, par les conseils-généraux des départemens du Loiret et de Loir-et-Cher, intéressés l'un et l'autre à son exécution, et encouragé par un gouvernement à qui il suffira de faire connaître que la Sologne ne doit les importantes améliorations qu'elle a éprouvées depuis plusieurs années qu'aux efforts d'un petit nombre de propriétaires et de cultivateurs ; que ce pays, si intéressant par son étendue et sa position rapprochée de la capitale, n'attend plus, pour voir ses terres rivaliser en va-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

leur avec celles qui l'environnent, pour devenir enfin salubre et fertile, que la part qu'il réclame dans cette protection bienfaisante, accordée sur tous les points de la France à tout ce qui peut favoriser le commerce et l'industrie.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS

SUR L'OUVRAGE DE M. GAUTHIER, INTITULÉ

LES PLUS BEAUX ÉDIFICES DE LA VILLE DE GÊNES ET DE SES ENVIRONS.

Par M. JOLLOIS.

Séance du 2 juillet 1830.

L'OUVRAGE de M. Gauthier est dédié à S. M. le Roi de France. Il est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur fait remarquer l'étonnante variété et l'originalité piquante des monumens qui décorent les villes principales de l'Italie, telles que Rome, Florence, Venise, etc. Des ouvrages remarquables qui sont l'œuvre des Perier et des Fontaine, les maîtres de l'art, et d'autres architectes distingués qui ont suivi leurs traces, ont fait connaître les édifices de ces villes qui excitent à un si haut degré l'admiration des

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

voyageurs. Gênes n'avait point encore trouvé en quelque sorte le peintre et l'historien de ses grands monumens. On n'avait rien de satisfaisant sur ce beau pays. Car on ne peut pas mettre au nombre des ouvrages qui auraient pu le faire connaître celui intitulé *Paluzzi di Genova*, publié sous le nom de Rubens. La nullité de cet ouvrage, pour remplir le but désiré, est avouée de tous les artistes.

M. Gauthier a donc embrassé cette tâche, et l'a remplie avec une grande distinction. La beauté de Gênes consistant principalement dans l'heureuse combinaison de ses plans, il a cru devoir s'attacher à bien développer cette partie essentielle de l'art, sans cependant négliger les coupes et les élévations nécessaires à l'intelligence des édifices. Tous les plans sont à une seule et même échelle, de telle manière qu'on peut juger, au premier coup-d'œil, de la grandeur relative des monumens.

Des vues perspectives prises de l'intérieur des édifices complètent l'idée que l'auteur a voulu en donner au moyen des plans, coupes et élévations, et des détails à une échelle plus grande dont il les accompagne. Elles sont en général d'un effet très-piquant, et exécutées avec netteté et précision.

La ville de Gênes étant, par sa situation singulière, éminemment pittoresque, l'auteur a joint à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

son recueil des vues générales prises du dehors et dans les quartiers les plus remarquables. Ce sont de véritables portraits dont la vérité frappe ceux qui ont parcouru les lieux, et qui donnent à ceux qui ne les connaissent pas une haute idée de l'une des villes les plus importantes de l'Italie, où le marbre et la peinture ont été tellement prodigués qu'elle a été surnommée *la superbe*.

Le recueil de M. Gauthier se compose d'un grand nombre de monumens tous fort remarquables. Il serait trop long d'en faire l'énumération. Nous ne pouvons nous empêcher toutefois de citer ici *le palais de l'université*, l'un des plus magnifiques de la ville de Gênes, et qui se fait principalement distinguer par la disposition de son plan, la proportion de ses portiques, et la richesse des matériaux employés à sa construction ;

La Loge des banquiers, que les Gênois appellent un bel *azzardo*, un heureux hasard, et qui justifie cette qualification par la hardiesse de sa construction ;

L'église de l'Assomption, située dans une position admirable où elle domine toute la ville, et dont le plan est en petit, à peu de chose près, celui de St-Pierre de Rome ;

L'Allergo de Poveri, l'un des plus vastes

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

et des plus remarquables édifices de l'Italie, présentant sur toutes ses faces l'ensemble le plus satisfaisant, ce qui atteste l'unité de vues des divers architectes qui ont contribué à sa construction.

L'ouvrage de M. Gauthier doit être considéré comme un véritable service rendu à l'art. De même que les recueils qui l'ont précédé, il contribuera à son développement et à sa perfection. Les artistes y puiseront des idées de grandeur et de magnificence, et cependant aussi d'économie, car il résulte de tous les détails dans lesquels entre M. Gauthier, que les effets les plus imposans proviennent de l'emploi des moyens les plus simples.

OBSERVATION

SUR

UNE LUXATION DE L'EXTRÉMITÉ STERNALE DE LA CLAVICULE EN ARRIÈRE;

Par M. J. N. PELLIEUX fils, correspondant de la Société.

Séance du 5 février 1830.

Au mois de novembre 1828, un homme de quarante-cinq ans (M. Caillard, menuisier à Jones) me fit appeler pour un accident qui lui était arrivé la veille au soir.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

« Je conduisais, me dit-il, une charrette chargée de souches. La limonière, qui s'était rompue près des ridelles quelques jours auparavant, avait été, à ce qu'il paraît, mal raccommodée. J'allais et ne m'attendais à rien, quand tout-à-coup les deux limons et la charrette se séparèrent de nouveau; celle-ci fit la culbute en avant. Effrayé de la secousse et du bruit, mon cheval, que je saisis aussitôt à la bride, s'agita tellement malgré moi, s'embarrassa si promptement dans son attelage, que je ne pus ni l'empêcher de tomber, ni me retirer assez à temps pour qu'il ne s'abattît point sur moi. Je fus renversé sur le côté gauche ; j'avais les jambes engagées sous le devant de la charrette, et le corps de mon cheval pressait de son poids tout le côté droit du mien. Quelques personnes qui se trouvaient près de là étant accourues à mon secours, je ne suis resté fort heureusement que peu d'instans dans cette fâcheuse position. Dans les premiers momens, je ne me suis pas trop aperçu de mon mal. Je me trouvais à quelques centaines de pas d'une maison, je m'y suis traîné ; cependant je n'ai eu besoin du bras de personne. Mais bientôt j'ai senti qu'il me serait impossible d'aller plus loin, et je me suis laissé transporter chez moi. »

Après ce récit de son accident, le malade me

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pria d'examiner ses blessures. Il n'était, pour ainsi dire, qu'écorchures et contusions.

Un gonflement assez considérable, avec excoriation de la peau en plusieurs endroits, mais qui n'avait un peu d'importance que par la douleur assez forte qui l'accompagnait, entourait l'articulation de la jambe et du pied droits.

Une légère pression, faite par hasard sur le côté gauche de la poitrine, y excita une vive douleur dont je reconnus bientôt la cause. La sixième des vraies côtes était fracturée à sa partie moyenne.

Enfin l'extrémité sternale de la clavicule gauche était luxée en arrière. Il ne me fut pas difficile de le reconnaître. La difformité qui résultait de son déplacement ne permettait pas d'en douter.

Au lieu du plan continu que cette extrémité doit former avec le sternum, on trouvait un vide très-manifeste. Pour découvrir la clavicule au fond de ce vide, il fallait presser assez fortement, et encore, malgré cette précaution, n'y parvenait-on que difficilement. A mesure qu'on se rapprochait de l'extrémité scapulaire, la clavicule devenait au contraire plus superficielle, et l'on finissait bientôt par la sentir aisément. Sa direction ordinaire semblait changée; son obliquité paraissait opposée à celle qui lui est naturelle.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La tête et le cou ne présentaient pas la plus légère inclinaison ni à droite ni à gauche, et le malade, dans l'état de repos, ne souffrait nullement.

Il n'en était pas de même quand il remuait ou lorsqu'on appuyait sur les parties blessées. La pression la plus ménagée déterminait une vive douleur dans tout le côté gauche du cou, c'est-à-dire depuis la clavicule jusqu'à l'apophyse mastoïde et sa protubérance occipitale externe en arrière, et jusqu'à la base de la mâchoire inférieure en avant. Mais c'était surtout à l'endroit du vide que le malade redoutait le toucher. La douleur qu'il ressentait lorsqu'on y appliquait les doigts était *insupportable*. Immédiatement au-dessous la pression était au contraire tout-à-fait insensible.

Les mouvemens de rotation de la tête, soit à gauche soit à droite, ne s'opéraient qu'avec gêne et douleur; le malade les évitait, ou ne se les permettait qu'avec lenteur, et en tournant un peu le tronc, comme on l'observe dans le torticolis. Ceux du bras gauche étaient assez faciles, mais il fallait aussi qu'ils fussent un peu lents. Tout mouvement ou brusque ou fait avec l'intention de fournir un point d'appui au corps, ou destiné à vaincre quelque résistance un peu forte, occasionnait dans tout le côté gauche du cou une douleur vive qui l'était encore plus dans l'endroit du déplacement.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour quitter la position horizontale, le malade avait besoin de donner la main droite à quelqu'un placé au pied de son lit. Une fois sur son séant', il y restait sans beaucoup de fatigue.

La déglutition était un peu difficile ; elle déterminait une légère douleur qui se propageait jusqu'à l'oreille.

Quelquefois, lorsqu'il remuait, le mlaade croyait entendre un bruit sourd comme celui qui serait résulté du frottement de deux surfaces osseuses; mais, d'après l'idée que son rapport m'en a fait concevoir, ce bruit n'avait aucune analogie avec celui que produirait l'action respective des fragmens d'un os fracturé ; il me parut devoir plutôt ressembler au froissement réciproque de deux os déplacés.

Enfin les parties molles de la région latérale gauche du cou ne présentaient aucune trace de contusion ni d'excoriation. Les tégumens qui recouvrent la clavicule étaient aussi dans l'état le plus sain.

La maladie une fois reconnue, et avant de m'occuper de l'appareil dont j'avais besoin, je crus nécessaire de pratiquer une saignée du bras.

Le bandage de Dessault, conseillé par les auteurs, ne me parut pas totalement approprié à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

la circonstance. Outre l'inconvénient qu'on lui a tant de fois reproché de se relâcher très-promptement, il avait, dans le cas particulier dont il s'agissait, celui d'appuyer vicieusement sur l'os luxé, et d'en augmenter encore le déplacement.

La fronde de cuir proposée par M. Boyer pour les luxations de l'extrémité scapulaire de la clavicule réunissait au contraire toutes les conditions désirables. Un léger changement dans le mode d'application était seulement indispensable. Il fallait diriger ses quatre chefs sur l'épaule du côté sain, pour éviter la pression que la clavicule subit dans l'appareil de Dessault.

La fracture de la sixième côte exigeait aussi une modification dans la forme du coussin. Il ne pouvait pas rester cônique. Je lui fis donner la forme d'un cylindre.

Le malade étant donc placé sur une chaise, je me mis en devoir de réduire sa luxation.

D'une main, que je portai sous l'aisselle en tirant aussi fortement que je le pus la partie supérieure du bras en dehors, et, de l'autre, poussant vigoureusement le coude en dedans, je fis faire à l'humérus un mouvement de bascule, en vertu duquel l'épaule qui, par l'effet de ces efforts combinés, était éloignée du tronc, entraîna la clavicule en dehors. J'avais soin en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

même temps d'abaisser fortement l'épaule, espérant dégager plus aisément l'extrémité sternale de la clavicule en faisant agir cet os à la manière d'un levier du premier genre, qui aurait eu son point d'appui sur la première côte. Quoique opérés avec vigueur, ces différens mouvemens n'eurent pas tout l'effet que j'en avais attendu ; la clavicule s'était, à la vérité, sensiblement relevée et portée en avant, et le vide dû à son déplacement avait diminué d'une manière remarquable, mais la réduction n'était pas complète.

Reconnaissant donc l'insuffisance de mes seuls efforts, je fis placer entre le tronc et le haut du bras du côté malade le milieu d'un lacs formé d'une serviette pliée sur sa longueur et réduite à quatre travers de doigt de largeur. Les extrémités en furent dirigées en dehors, l une devant, et l'autre derrière le bras, et confiées à un aide chargé de tirer le haut du membre, et par conséquent l'épaule en dehors et un peu en arrière. Le milieu d'une autre serviette fut placé en dehors du coude, et les extrémités en furent ramenées devant et derrière la poitrine, et remises entre les mains d'un autre aide chargé d'empêcher le coude d'obéir à l'action du premier lacs, partie de la contre-extension à laquelle concourait un troisième aide en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

soutenant le haut du corps pour éviter qu'il ne fût entraîné du côté malade. Ainsi exécutées, l'extension et la contre-extension remplirent parfaitement leur objet, et la clavicule recouvra sa place assez exactement pour que son articulation sternale reprît presque totalement l'aspect qui lui est propre.

Pendant que les aides continuaient à remplir chacun leurs fonctions, je glissai entre le bras et le tronc le coussin cylindrique dont j'ai parlé, et aux deux extrémités duquel j'avais fait coudre deux rubans de fil destinés à être liés sur l'épaule opposée. Placé tout-à-fait dans l'aisselle, il ne descendait pas assez pour appuyer sur la côte facturée.

Le plein de la fronde fut appliqué sur le coude, et les chefs en furent dirigés vers l'épaule opposée. Des boucles fixées à ceux qui devaient se diriger devant la poitrine, mais sans s'étendre au-delà du milieu de sa hauteur, servirent à arrêter les chefs qui passaient derrière le dos, ce qui devait permettre au malade ou à ceux qui le soignaient de serrer ou de lâcher à volonté le bandage sans changer en rien la position du membre.

Le tout fut entouré d'une ceinture faite avec une serviette pliée en long.

Enfin la main et l'avant-bras furent enfer-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

més dans une écharpe destinée à en supporter le poids, et fixée sur l'épaule du côté sain. A l'aide de ces différentes pièces d'appareil, le coude était fortement rapproché du tronc, tandis que l'épaule en était éloignée.

La clavicule parut un peu se reporter en arrière, dès que les aides eurent cessé d'agir. Cependant la conformation de la région qu'elle occupe se rapprochait beaucoup plus de l'état naturel.

Pendant tout le temps que dura cette opération, les douleurs furent vives et toujours senties dans les endroits que j'ai déjà indiqués, savoir, le côté gauche du cou, et surtout l'articulation malade.

J'ordonnai une boisson délayante; je défendis aussi les alimens solides pendant quelques jours.

Le lendemain, vers le soir, le malade eut un vertige passager et comme une menace de syncope. Les douleurs étaient fortes et continuelles; une application de quelques sangsues et deux autres applications semblables, faites les jours suivans, eurent chaque fois pour résultat une amélioration remarquable.

Au bout d'environ huit jours, le malade, s'apercevant que son aisselle s'était excoriée par la pression du coussin, crut pouvoir s'en débar-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rasser sans inconvénient, et le retira, mais il laissa en place la fronde et le bandage de corps, et les conserva encore pendant environ trois semaines.-

Un an après, M. Caillard étant venu me voir, je l'examinai soigneusement ; il restait à peine quelques traces de son accident. Cependant, en regardant et en touchant attentivement l'extrémité de la clavicule qui avait été luxée, on reconnaissait aisément, surtout en s'aidant de la comparaison du côté opposé, que l'os y faisait un peu moins de saillie. Naturellement très-apparente chez ce malade, la courbure de la clavicule était aussi moins marquée. Un vide très-léger qu'on sentait à la partie antérieure de l'articulation, et une légère saillie au-dessus, indiquaient que l'extrémité interne de l'os, après avoir quitté l'endroit où elle avait été poussée dans la luxation, était restée un peu en arrière, et s'était portée un peu en haut. Mais la différence que présentaient les deux articulations était si peu remarquable que je ne l'aurais probablement pas reconnue si je n'avais pas su ce qui s'était passé. Une pression un peu forte, opérée sur l'articulation qui avait souffert, y causait une sensation désagréable qu'elle ne provoquait pas sur l'autre. Du reste, la clavicule n'offrait aucune aspérité. Les fonctions du bras s'exécutaient avec autant de facilité qu'auparavant, mais un peu de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

douleur se faisait sentir au côté du cou quand le malade, étant couché, soulevait sa tête sans quitter la position horizontale. Il entendait aussi alors un certain craquement, qu'il croyait pouvoir rapporter à l'attache supérieure du muscle sterno-cléido-mastoïdien. Mais, je le répète, pour saisir des différences aussi légères, il fallait être instruit du déplacement dont la clavicule avait été le siége.

MOYEN

DE REMÉDIER A QUELQUES BLESSURES GRAVES,

OU

APPAREIL POUR LES FRACTURES AVEC PLAIES CONTUSES ;

Par M. Lassis, D. M., correspondant de la Société.

Séance du 5 novembre 1830.

On ne peut sans doute trop faire pour alléger les calamités de la guerre. Les plaies compliquées de fracture, qui souvent entraînent la perte de quelque membre, et même celle de la vie, après de plus ou moins longues souffrances, en sont une des plus grandes. Ces plaies, en effet, sont tellement graves que le meilleur moyen d'y remédier semble ordinairement de mutiler le mem-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

bre blessé. Pour les fractures de cuisse, le précepte est presque général parmi les chirurgiens militaires, notamment parmi les Anglais. Ce qui conduit à cette nécessité, ce sont les accidens occasionnés par le séjour de la matière purulente provenant des parties lésées, ou par le mouvement des fragmens, mouvement inévitable dans des pansemens plus ou moins fréquens, faits avec les appareils ordinaires. Par ce mouvement les chairs sont déchirées, de grandes douleurs sont excitées, le gonflement, la fièvre, une suppuration considérable et de mauvaise nature, sont également produits; quelquefois même de gros vaisseaux sont ouverts, et souvent aussi la mort arrive après l'amputation employée comme dernière ressource, et qui ne fait qu'accélérer la perte du malade, en ajoutant à ses souffrances et à d'autres accidens. Le 16 du mois dernier (août), la levée de l'appareil dans une fracture de jambe dut être suivie immédiatement de l'opération indiquée, parce qu'elle fut accompagnée d'hémorrhagie.

Maintenir les fragmens parfaitement en place et immobiles, empêcher la matière de la suppuration de séjourner sur la partie malade ou sur les pièces de l'appareil, ou sur celle du lit, tel est donc le double but que l'on doit avoir en vue. Or, je crois avoir atteint ce but pour

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

un des malheureux blessés dans les événemens de juillet, qui a eu les deux cuisses traversées près du genou par une même balle d'un gros calibre, avec fracture du côté droit, beaucoup de délabrement et une hémorrhagie considérable du même côté.

L'appareil que j'ai employé est semblable à l'appareil ordinaire propre à l'extension, sauf les modifications suivantes : une latte ordinaire, disposée comme l'attelle de Dessault, a remplacé l'ingénieuse attelle de M. Boyer, que je ne pouvais avoir à ma disposition ; un simple emplâtre de cérat a été posé sur les plaies, et le reste du membre est entièrement libre, dans l'espace de sept à huit travers de doigt au-dessus et au-dessous des plaies. Au lieu d'un seul coussin destiné à soutenir la totalité du membre, j'en ai employé deux qui laissent entre eux un espace égal à celui que j'ai dit rester libre dans la partie du membre où se trouvent les plaies. Les coussinets ou rouleaux de balle d'avoine, servant à garantir le membre des effets de la pression des attelles, sont de même séparés en deux parties, et suffisamment éloignés l'un de l'autre pour n'être pas atteints par la matière purulente provenant des plaies. Un grand morceau de toile cirée, qui va de l'un à l'autre des coussins sur lesquels pose le membre, s'enfonce dans l'inter-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

valle qui les sépare, de manière à offrir une concavité très-considérable où tombe la matière de la suppuration et où sont placés, pour la recevoir et servir à l'enlever, de la charpie, du linge ou une éponge que l'on peut renouveler aisément sans le moindre attouchement sur le membre, qui devient ainsi étranger, en quelque sorte, à cette opération. Par ces divers moyens, un pansement des plus difficiles, des plus compliqués et des plus douloureux, devient le plus simple et le plus inoffensif ; il peut par conséquent être réitéré aussi souvent qu'on le juge à propos sans le moindre inconvénient.

Dans tous les cas de fracture avec plaie contuse, il ne peut, je pense, qu'être avantageux d'éviter un long séjour de la matière purulente. (Les Anglais, entre autres, qui ont de bonnes raisons pour cela, ne veulent pas que l'on soit plus de cinq jours sans l'enlever, comme ils ne veulent pas que l'on fasse de débridement, ni que l'on aille à la recherche des esquilles, sauf certains cas.) Il est de même avantageux de ne point avoir besoin de lever le membre de dessus l'appareil; on a pu s'en convaincre par beaucoup d'exemples funestes tout récens. Je n'ignore pas, et je suis loin de disconvenir, que dans un assez grand nombre de cas il peut ne pas y avoir beaucoup d'inconvéniens à être long-temps sans

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

enlever la matière de la suppuration ; mais son séjour, dans un assez grand nombre d'autres, peut être nuisible, comme lorsqu'elle est très-abondante, lorsqu'elle est de mauvaise nature, lorsqu'il y a encombrement, et que la température est plus ou moins élevée. On voit souvent des vers s'y former en assez peu de temps, surtout dans les pays chauds. (Que l'on consulte l'expérience, que l'on voie en particulier l'écrit de M. le docteur Mabit sur les maladies de St-Domingue, en l'an XI.) Je pense que dans les cas même où la méthode que j'ai imaginée peut n'être pas très-nécessaire, elle peut être utile, et que dans aucun elle ne peut être nuisible. Peut-être que par ce moyen beaucoup d'amputations faites à la suite des combats eussent pu être évitées. Par ce même moyen, les débridemens et l'extraction des esquilles ne seraient pas non plus aussi souvent nécessaires que dans la méthode ordinaire. D'ailleurs, peut-on ôter toutes les esquilles? Peut-on même les chercher sans s'exposer à faire naître de grands accidens? Ces débridemens, cette recherche, cette extraction, ne demandent-ils pas beaucoup de temps? En s'en abstenant, comme on le pourrait souvent avec ma méthode, beaucoup de blessés pourraient être pansés pendant le temps exigé par ces trois opérations. Quel avantage au moment d'une grande bataille !

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Le blessé qui fait l'objet actuel de cet appareil dit n'éprouver ni douleur ni même de malaise. Il est en effet, sous tous les rapports, dans le meilleur état possible, après avoir été dans un état très-grave.

Avant de me présenter devant cette académie, j'ai voulu savoir ce qui se pratique maintenant dans les hôpitaux de la capitale. J'ai appris que dans quelques-uns on emploie, depuis plus ou moins long-temps, un appareil analogue au mien, mais dans aucun on ne fait tout ce qui est nécessaire pour se mettre entièrement à l'abri des inconvéniens dont j'ai parlé.

Le procédé que j'ai adopté pourrait être suivi dans tous les cas, quel que soit le membre blessé, même aux armées, de manière à sauver de nombreuses victimes des fureurs de la guerre.

Je suis bien éloigné de me faire un grand mérite d'avoir apporté quelques modifications plus ou moins importantes aux procédés ordinairement suivis dans les cas de fractures compliquées de plaies contuses. Loin de moi surtout de contester les droits à l'estime et à la considération que donnent à chacun des chirurgiens de nos hôpitaux les grands talens qui les distinguent, je suis au contraire le premier à les proclamer. Au reste, si, entré de bonne heure dans la carrière, et m'attachant toujours au po-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sitif, je me suis occupé d'abord beaucoup de médecine opératoire, comme de la médecine proprement dite, depuis long-temps c'est vers celle-ci que se dirigent principalement mes travaux.

Rapport sur le mémoire ci-dessus,

Par M. C. Lanoix.

Séance du 6 mai 1831.

Le mémoire de M. Lassis a pour objet deux modifications que l'auteur propose dans le traitement des fractures avec plaies contuses.

La première consiste à maintenir le membre fracturé dans l'immobilité à l'aide de l'extension continuelle.

La seconde a pour but de pouvoir enlever la matière de la suppuration sans imprimer de mouvement au membre malade, et de panser les plaies aussi souvent que l'abondance ou le mauvais état de la suppuration l'exigent.

Ces modifications, très-avantageuses au premier abord, perdent de leur mérite quand on les examine de près.

En effet, dans toute fracture compliquée de plaie contuse, après les symptômes généraux combattus par un traitement approprié, l'indica-

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

tion la plus précise est de réduire la fracture, et de la maintenir réduite. Dans celle de la cuisse, par exemple, le raccourcissement du membre opéré instantanément par les contractions musculaires, par le gonflement qui survient dans le lieu de la fracture, ne s'oppose-t-il point à l'extension continuelle proposée par l'auteur? Il est de principe, en chirurgie, que dans toutes fractures on doit placer le membre dans la position la plus favorable au relâchement des muscles, pour en opérer la réduction. En voulant exercer une extension continuelle, assez forte pour maintenir le membre dans une immobilité parfaite, on expose le malade aux accidens inflammatoires les plus graves.

En supposant que l'extension continuelle a été employée au moment de la fracture, avant le développement des symptômes inflammatoires, les hémorrhagies, qui ne surviennent que trop souvent à la suite des blessures par les armes à feu, les débridemens nécessaires pour l'extraction des esquilles, et d'autres complications plus ou moins fâcheuses, nous paraissent des motifs assez puissans pour s'opposer à ce genre d'extension.

Les chirurgiens, convaincus que l'immobilité d'un membre fracturé est la première condition pour en opérer la guérison, conseillent, non-seulement de l'envelopper surtout à l'endroit de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

la division de l'os, pour suppléer à sa force première, mais encore de rendre immobile le reste du membre qui pourrait par son poids lui imprimer des secousses; ils veulent aussi que le membre soit appuyé dans toute sa longueur, se fondant sur ce principe mécanique, qu'un corps étant appuyé à ses deux extrémités, le centre des mouvemens a lieu dans l'endroit qui ne l'est pas.

L'auteur, au contraire, propose non-seulement de ne pas recouvrir l'endroit de la fracture, mais même de l'isoler de manière qu'elle se trouve dans un espace vide, l'extension continuelle remplissant à elle seule les indications dont nous venons de parler.

Si le malade traité par l'auteur a été assez heureux, assez patient pour supporter, pendant le temps nécessaire à la consolidation de l'os, l'extension continuelle, combien peu d'individus soumis au même moyen pourraient l'endurer.

Dans une fracture simple du cou du fémur, ce moyen, conseillé de nos jours par M. le professeur Boyer, a cependant été abandonné par plusieurs chirurgiens distingués, vu ses nombreux inconvéniens d'application.

Cette première partie de la modification du traitement proposée par M. Lassis ne nous sem-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ble donc pas préférable au pansement ordinaire suivi dans les hôpitaux de Paris.

Examinons maintenant les avantages, la facilité plus grande de panser les plaies.

Nul doute que cette modification ne soit plus convenable que le procédé suivi jusqu'à ce jour, car l'enlèvement de la charpie ou du linge imbibé de la suppuration se ferait avec beaucoup plus de facilité et sans imprimer de mouvement au membre fracturé.

Mais l'auteur sait très-bien que si les chirurgiens militaires regardent les amputations comme indispensables à la suite des fractures avec plaies contuses, ce n'est pas qu'ils redoutent l'abondance plus ou moins grande de la suppuration, ni son contact sur les plaies, mais bien les symptômes généraux, qui varient à l'infini. Il est très-différent en effet d'observer quelques malades isolément, ou d'avoir à en traiter par centaines et par milliers, ainsi qu'il arrive aux armées ; et, ici, après une défaite ou après une victoire, sous l'influence d'une température douce, ou durant des chaleurs excessives ; enfin, dans une armée victorieuse, ou dans une armée démoralisée.

Quoi qu'il en soit, les modifications proposées par M. Lassis ayant été appliquées dans un cas très-grave, nous pensons qu'il y aurait un véritable avantage à leur donner de la publicité.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES,

SUR LES

POÉSIES DE M. EDMOND DU PETIT-BOIS;

Par M. DELOYNES DE GAUTRAY.

Séance du 8 janvier 1831.

Les poésies dont M. Edmond du Petit-Bois a fait l'envoi à la Société se composent d'une ode sur le génie, d'une ballade allemande traduite de Karmer, et intitulée l'*Epée* et *le Cavalier;* de trois scènes historiques bretonnes, et d'une petite pièce manuscrite ayant pour titre : *Sixième Promenade poétique.*

Cette dernière production est celle qui nous a paru la meilleure; l'auteur y trace d'abord le touchant tableau des derniers momens de sa mère; il rappelle les sentimens douloureux que lui a fait éprouver le spectacle de son agonie, et nous paraît avoir peint d'une manière vraie les soins empressés mais infructueux de la tendresse filiale. Il décrit ensuite la lugubre scène que présente la chambre d'un agonisant. Les parens, les amis en pleurs dont celui-ci est entouré, les

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

secours inutiles qu'ils lui portent, leurs regards qui observent avec effroi les mouvemens convulsifs, précurseurs de la mort; tous ces détails sont rendus avec vérité.

Les vers, à quelques exceptions près, sont faciles et harmonieux. L'expression vive et naturelle des regrets d'un fils, et celle des souvenirs qu'il se plaît à conserver, ont donné à ces vers un charme particulier. Ce mérite tient en partie au sujet, et on ne pouvait le retrouver dans les autres pièces; mais celui d'une versification facile se fait remarquer dans toutes comme dans celle-ci.

Le sujet de la ballade allemande, *l'Epée et le Cavalier*, est dû à une supposition fort bizarre : l'épée est animée par le poète, et il s'établit un dialogue amoureux entre elle et celui qui la porte. Le cavalier vante les *regards d'acier* et les *charmes de fer* de son amante ; l'épée appelle le champ de bataille

Un beau jardin d'amour
Où la fleur est de pourpre, où la rose est sanglante,
Où la mort peut sourire tout un jour.

Nos journaux ont parlé avec éloge de cette production allemande; et en effet on y trouve de l'imagination; mais un pareil ouvrage nous semble peu fait pour plaire à des lecteurs français. Le but du traducteur ou imitateur a sans doute été de faire connaître avec exactitude ce contraste singulier d'idées de carnage et d'expressions d'a-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mour. Ce but a été atteint autant qu'il est possible d'en juger sans avoir vu l'original.

Le génie, dans l'ode qui lui est consacrée, est défini d'une manière assez obscure ; on voit cependant que l'auteur n'a voulu célébrer que le génie des grands écrivains, ce qui ne remplit qu'à moitié l'attente du lecteur.

Les trois scènes historiques ont pour sujets trois traits de l'histoire de Bretagne. On pourrait reprocher à l'auteur un peu d'obscurité dans les récits que contiennent ces pièces, et ce défaut tient à la forme qu'il leur a donnée ; il les a partagées en espèces de strophes, non pas semblables entre elles par le nombre des vers qui y sont renfermés, et par la mesure de ces vers, ainsi que le sont les strophes d'une ode, mais composant comme celles-ci de petits tableaux séparés, qui n'ont presque aucune liaison les uns avec les autres. La marche du poète y est vive et un peu désordonnée, de même que celle du poète lyrique. L'ode n'exigeant point un ordre méthodique, et ses diverses parties ne tenant le plus souvent au sujet que par un rapport éloigné, ces pensées à moitié développées, ces phrases incomplètes, et l'absence des transitions n'y choquent pas le lecteur; le style acquiert par là plus de vivacité et de chaleur, principal mérite de ces sortes de compositions. Mais un récit, si ce n'est celui d'un fait très-connu>

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

y devient alors un sujet plus difficile à traiter qu'un autre, car l'auteur ne peut se dispenser d'y conserver de l'ordre et de la clarté. Quand il s'agit d'un fait isolé, cette petite peinture subdivisée ainsi en plusieurs autres a moins d'ensemble, et si le poète y suit la marche ordinaire de l'ode, il abuse évidemment des priviléges de la poésie.

A l'égard des détails, un reproche à peu près semblable peut être adressé à l'auteur de ces scènes historiques, c'est celui d'abuser des ornemens de la poésie. Que dans une description claire et naturelle on fasse usage de quelques métaphores, la peinture est plus saillante et plus animée ; mais si ces métaphores sont trop multipliées dans le vague des expressions, l'esprit est moins attentif.

Enfin, messieurs, nous pensons qu'un autre défaut doit encore être relevé dans ces poésies ; le luxe des richesses poétiques s'y trouve quelquefois joint à l'emploi de mots ou de tournures prosaïques. A la vérité, dans certains passages, ces expressions trop peu relevées rendent mieux la pensée, ce qui justifie au moins en partie la préférence que l'auteur leur a donnée ; en effet, la pompe toujours soutenue du langage poétique et les entraves de la versification nuisent souvent à la force ou à la vérité de l'expression ; dans les productions de la nouvelle école, à laquelle M. Edmond du Petit-Bois paraît appartenir, on excuse

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

donc quelque singularité de style quand la pensée y gagne, c'est un dédommagement pour ce qui manque à la correction et au respect des règles. On blâme sans doute les écrivains de cette école lorsque, sans raison, ils préfèrent une expression triviale à une expression élégante. Ce choix n'est qu'un calcul puéril fait par l'auteur pour se donner un air d'originalité. Le lecteur n'approuve pas non plus ces écrivains quand ils s'efforcent de l'étonner par un éclat quelquefois trompeur, même par des bizarreries, au lieu de le séduire par l'habile emploi des secrets et des ressources de l'art d'écrire, par cette science à l'aide de laquelle on reproduit fidèlement et heureusement ses pensées, surtout par la clarté qui ajoute encore un nouveau prix aux autres qualités du style. Mais ce même lecteur est quelquefois agréablement surpris quand une expression simple, familière et pourtant sans bassesse, vient se placer dans une phrase pompeuse, y apporter une pensée qu'on ne s'attendait pas à y voir, et tempérer ainsi le faste un peu monotone des pensées poétiques. Ce mérite se trouve dans les vers de M. Edmond du Petit-Bois; mais il faut ajouter qu'on y remarque aussi cette prétention d'étonner le lecteur, même par des moyens que le goût n'approuve pas.

En résultat, nous avons reconnu de la facilité pour la versification dans toutes les pièces dont

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Edmond du Petit-Bois a fait hommage à la Société, même un véritable talent pour la poésie dans la première que nous avons citée. Nous pensons que nos lecteurs seront bien aises de la trouver ici.

SIXIÈME PROMENADE POÉTIQUE.

Qu'elle était belle encor, quand mes larmes brûlantes
Baignèrent lentement ses lèvres expirantes
Dans un dernier baiser!
Quel céleste souris s'égarait sur sa bouche!
L'ange de la vertu, s'inclinant vers sa couche,
De son souffle divin semblait la caresser?

De la vie à la mort qu'il fut doux ton passage,
Ma mère!... quelle paix régnait sur ton visage
Quand ton âme entrevit ce moment redouté!
Ah! l'Eternel, alors, t'enivrait de sa joie,
Et sa puissante main t'aplanissait la voie
Qui conduit à l'éternité!...

Je soutenais le poids de ta tête penchée,
Je voulais rafraîchir ta gorge desséchée,
J'interrogeais chaque soupir,
Et ta tête toujours retombait en arrière,
Et sans me regarder tu baissais ta paupière,
Comme un enfant qui va dormir!...

Quelles pâles clartés!... Quel lugubre silence
Quand le trépas, qui par degrés s'avance,
S'assied sur le front du mourant!
Des larmes, des soupirs.. Une figure pâle,
Quelques mots de prière... et le sourd bruit du râle,
Qui va s'affaiblissant!..

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Et ces amis en pleurs, qui d'une main débile,
Tremblans, offrent encore un breuvage inutile;
Ces regards inquiets qui suivent un regard;
Ces yeux sur des traits blancs épiant l'agonie,
Et ces mouvemens froids, et cette main roidie:
Quel déchirant tableau!.. quels adieux!.. quel départ!.

PRIX

PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

L'ACADÉMIE avait présenté au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions, et en « général quels seraient les moyens les plus propres « à prévenir la misère et à diminuer pour les pauvres « la nécessité de recourir à l'assistance publique ? »

L'académie n'a reçu aucun mémoire; cependant elle désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix soient remplies; en conséquence elle met de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de 300 fr.

Les mémoires seront envoyés francs de port, avec les formalités d'usage, avant le 1er mars 1833, au secrétariat-général de l'académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, nº 1.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

NOTICE

SUR

LA RESTAURATION DU MAUSOLÉE DE PHILIPPE Ier,

SUR LA DÉCOUVERTE ET L'OUVERTURE DE SON TOMBEAU A SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE,

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 18 *février* 1831.

Le département du Loiret possédait autrefois plusieurs monumens funèbres d'un haut intérêt pour l'histoire et pour les arts. De ce nombre étaient le mausolée du duc de la Vrillière, à Châteauneuf, conservé en 1793 par les soins des habitans; ceux des seigneurs de Courtenay, à l'abbaye de Fontaine-Jean, détruits à cette époque; celui de Louis XI, à Cléry, transporté au muséo des Petits-Augustins, et rétabli il y a peu d'années ; enfin celui de Philippe Ier, qui demeura tellement ignoré qu'il échappa aux heureuses investigations de M. Lenoir, et qui vient d'être restauré et replacé dans l'antique église de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît.

Notre seul but étant de conserver des renseignemens que nous croyons utiles à l'art, et des remarques que nous regardons comme

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dignes de fixer l'attention des archéologues sur ce tombeau, nous n'entrerons dans aucun détail sur l'histoire de ce roi, si diversement jugé par les auteurs contemporains et modernes. Nous nous bornerons à rappeler les faits de son règne qui peuvent fixer le degré de respect qu'on doit à sa mémoire, et ceux qui semblent avoir motivé le choix de sa sépulture à Saint-Benoît, ainsi que les circonstances de son inhumation.

Philippe Ier est accusé d'exactions exercées sur quelques-uns de ses sujets, et même de vols sur les grands chemins (1), où il aurait dépouillé des marchands; mais, d'autre part, les Français goûtèrent sous ce roi les douceurs de la paix intérieure et extérieure, et il n'eut point l'extravagance de prendre une part active à la première croisade. Il sut même profiter adroitement de cette expédition chevaleresque pour diminuer le pouvoir et l'oppression qu'exerçaient les grands vassaux de la couronne.

Philippe, peu habitué à maîtriser son penchant pour les femmes, fut excommunié pour son mariage avec Bertrade de Montfort (2), princesse aussi

---

(1) Chroniques du temps. Dulaure, histoire de Paris, vol. 11, p. 21, 22.

(2) Bertrade était sœur d'Amaury et fille de Simon de Montfort. Suger, ministre de Louis-le-Gros, dit

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

belle qu'ambitieuse ; mais Yves de Chartres, un de ses ennemis les plus astucieux, et le pon-

---

qu'elle avait autant d'esprit que de beauté, d'amabilité et de courage. Yves, Oderic, Vitalis, etc., etc. la dépeignent comme une femme méprisable, et lui prodiguent les injures.

Elle fut mariée très-jeune, et malgré elle, à Foulques, comte d'Anjou, surnommé le Réchin (le querelleur, le revêche). Ce comte, âgé, n'avait, pour faire supporter sa laideur et ses infirmités, fruits de ses débauches, que son rang et sa fortune. D'autre côté, Philippe Ier, prince voluptueux et favorisé par la nature, avait renvoyé sa femme Berthe, et poursuivait une séparation canonique pour cause de parenté, motif banal, presque toujours accueilli des papes.

Il avait entendu parler de la beauté de Bertrade, si déjà il n'avait eu l'occasion d'en juger, lorsqu'il se trouva avec elle et son mari à Tours, la veille de la Pentecôte 1092. Ils furent bientôt d'accord; Bertrade disparut et se rendit à Meung, puis à Orléans, sous la conduite d'un officier du roi, tandis que le comte Réchin assistait à des cérémonies dans l'église de Saint-Martin. Le roi se rendit promptement près de Bertrade, et tous deux travaillèrent à faire rompre leur première union. La mort de Berthe, décédée en 1093, rendit la liberté à Philippe, qui épousa Bertrade. Mais cette union, célébrée à Paris par l'évêque de Senlis et deux autres évêques, approuvée par tous les prélats du royaume, trouva dans les vues ambitieuses des papes contemporains, excitées et soute-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tife, qui le rejeta du sein de l'église, ont-ils laissé, comme hommes publics, une mémoire plus digne d'être respectée que la sienne (1)? Quoi qu'il en soit, les démêlés de Philippe avec le haut clergé de Rome et de France, dont plusieurs des membres donnèrent aux peuples des exemples de déréglemens bien plus révoltans encore que tout ce qui a pu être reproché au monarque, semblent avoir déterminé Philippe Ier à ne point vouloir être transporté à Saint-Denis, sépulture ordinaire des rois de France. Com-

---

nues par Yves, évêque de Chartres, une opposition inflexible qui fit excommunier Philippe au concile d'Autun, le 6 novembre 1094. Cette excommunication ne fut levée qu'en 1105, peu de temps avant la mort du roi, et à la sollicitation du même Yves de Chartres. (Historiens de France, Dreux du Radier, Chroniques manuscrites des comtes d'Anjou.)

(1) Yves, évêque de Chartres, politique adroit et très-ambitieux, nous a laissé des lettres où il dépeint d'une manière vraie en apparence les mœurs dissolues de plusieurs prélats de son temps, notamment de Raoul, archevêque de Tours, et de son protégé Jean, évêque d'Orléans, jeune homme arrogant et qui *ad turpes usus ei dicitur subdidisse* (lettre 67). Si les faits reprochés à Raoul sont véritables, que penser du haut clergé d'alors? s'ils sont faux, que dire d'Yves, réputé un des hommes les plus recommandables de son temps?

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

bien de rois, plus coupables que Philippe parce que leur incontinence ruina l'état, n'ont point été pour cela réprimandés du clergé, et ont conservé une illustration à la vérité toute de convention !

Le mausolée élevé à la mémoire de Philippe, vers la fin de 1108, peu de temps après sa mort, par son fils Louis-le-Gros, était d'autant plus intéressant à restaurer avec une scrupuleuse exactitude qu'il ne nous reste que très-peu de renseignemens sur sa personne. Une gravure de ce monument, insérée dans Montfaucon ; un sceau sur lequel il est représenté, placé dans la même collection (1); une statue du portail de Saint-Denis sous Louis-le-Jeune, conservée et décrite par M. Lenoir dans ses Monumens français ; un portrait peu authentique joint à l'édition in-folio de Jean de Serres ; enfin un autre portrait, que les éditeurs du Mézerai de 1685 disent avoir fait graver d'après un sceau de 1082 conservé à Saint-Germain-des-Prés, sont les seuls renseignemens qui nous aient été transmis

---

(1) « Dans ce sceau Philippe est représenté assis sur « un trône, tenant d'une main un sceptre terminé « par une fleur-de-lis, et de l'autre une espèce de « haste semblable à celles que tiennent Lothaire et « Charlemagne (Montfaucon).»

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sur la figure et la taille de Philippe, que tous ses contemporains dépeignent comme un prince de haute stature et d'une physionomie belle et remarquable.

A l'époque de la restauration du tombeau de Louis XI à Cléry, en 1818, l'attention de M. de Choiseul, alors préfet du Loiret (1), avait été éveillée sur celui de Philippe Ier, d'abord exposé aux injures de l'air en 1793, et relégué plus tard dans une enceinte pratiquée à gauche sous les colonnes d'entrée de l'église du monastère de Saint-Benoît. M. de Riccé, ayant succédé à M. de Choiseul dans l'administration du département du Loiret, s'occupa activement d'obtenir du gouvernement des fonds pour la restauration de ce monument funèbre, et l'on fit placer provisoirement ce qui en restait dans la branche latérale sud de la croix de l'église, à peu près en face de la chapelle de Saint-Benoît. L'autorisation fut enfin obtenue en 1829, et, le 20 juin 1830, M. Romagnési jeune, scul-

---

(1) Mémoire de M. Vergnaud, remis par M. A. Romagnési à M. de Choiseul, le 15 décembre 1818, sur l'utilité de la restauration, dans l'intérêt des arts et de l'histoire, du monument de Philippe Ier à Saint-Benoît, et sur celle de divers autres monumens du département.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pteur, né à Orléans, choisi par M. Pagot, architecte du département, se rendit de Paris à Saint-Benoît, pour opérer la réparation complète des sculptures du mausolée de Philippe.

La forme primitive a été décrite par Montfaucon sur le dessin dont nous avons parlé, et qui lui avait été adressé vers 1730 par Dom Maur Jourdain (1).

Nous compléterons cette description à l'aide des renseignemens que nous ont laissés les écrits des moines de Fleury-Saint-Benoît, et de l'examen attentif que nous avons fait de ce tombeau avant le travail qui vient d'y être opéré.

Dans un seul bloc de pierre d'Apremont, et

« (1) Nous n'avons d'autre figure du roi Philippe que « celle qui est sur son tombeau à Saint-Benoît-sur-« Loire. Ce tombeau, que nous représentons ici avec « le roi Philippe tel qu'il nous a été envoyé par dom « Maur Jourdain, qui l'a dessiné, a six pieds neuf « pouces de long, et est d'une seule pièce, hormis les « lions qui le soutiennent. Sa couronne était ornée « de trèfles ou de fleurs-de-lis, qui sont présentement « cassées, excepté une qui reste encore. Ce qu'il y a « de fort singulier, c'est que Philippe étendu sur son « tombeau tient un gant; ce gant était pour la main « qui soutenait l'épervier; que les seigneurs et les « princes se faisaient un honneur de porter en ce « temps-là, etc., etc. (Montfaucon). »

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

non point de Liais comme on l'a écrit à tort, se trouvait sculptée la statue du roi, couchée et drapée d'une longue robe à manches sans ornement. Sa tête, ceinte d'une couronne surmontée de fleurs-de-lis, reposait sur un coussin soutenu à droite et à gauche par deux très-petits anges agenouillés dans des espèces de nuages. Sa main gauche soutenait un gant déployé et appliqué sur la robe, c'était le gant destiné à porter le faucon, distinction seigneuriale du temps. Sa main droite, à demi-fermée et aussi appliquée sur les plis de la robe, laissait apercevoir une grosseur entre le pouce et les doigts, ce qui avait donné lieu de conjecturer que dans l'origine elle tenait un sceptre.

On verra plus loin que c'était une erreur qu'aucun renseignement ancien n'étayait. Ses jambes et ses pieds, recouverts de chaussures justes et sans semelles distinctes, s'appuyaient sur un lion couché. La table de pierre du même bloc, et sur laquelle le tout avait été fouillé, était supportée par quatre lions acculés dont les têtes seulement étaient saillantes à droite et à gauche, s'entre-regardant.

Bien antérieurement à 1793, les ornemens de la couronne avaient disparu, et du temps de Montfaucon on avait déjà de la peine à discerner si ces ornemens étaient des fleurs-de-lis seules

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ou alternées de trèfles (1). En 1562, des mutilations avaient été faites à la figure, aux mains et aux accessoires ; en 1793, elles furent encore plus considérables, et, outre la figure, dont il resta peu de traces, les deux petits anges furent brisés en totalité, les mains cassées, les lions vendus à des particuliers, excepté celui qui supportait les pieds, enfin le monument lui-même mis à prix pour six ou sept francs, sans qu'on pût heureusement trouver d'acquéreur.

C'est dans cet état de dégradation que sa restauration a été entreprise. Il eût été indispensable de rapporter divers morceaux, si la table n'eût pas été laissée assez épaisse dans l'origine pour permettre de baisser toutes les parties existantes, en conservant rigoureusement leurs formes ; c'est ce que le sculpteur crut judicieusement devoir tenter pour obtenir plus de solidité, et conserver à l'ensemble tout son aspect

---

(1) Le peu qui restait de ces fragmens, avant leur restauration, et que nous avons examinés attentivement en 1828, lors de la publication de notre notice sur Saint-Benoît dans l'Album du département du Loiret, nous avait convaincu que c'étaient bien des fleurs-de-lis, dont les branches du centre et des côtés, cassées presqu'entièrement et arrondies, avaient pu donner lieu de croire à l'existence en principe de trèfles mêlés aux fleurs-de-lis.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

primitif. Il y a complètement réussi, et la tête, la couronne, les mains, les jambes ont été prises sur le bloc en baissant tous les plis des draperies pour obtenir ce résultat. Le coussin qui supporte la tête a été taillé de même dans la masse, mais les deux petits anges, dont on distinguait à peine la place, et qu'il eût fallu rapporter sans données certaines sur leur configuration et sans solidité, n'ont pu être rétablis. En sculptant les mains, le ciseau mit à nu un silex que le premier sculpteur avait négligé d'enlever, probablement de peur de rompre les doigts, et c'est ce caillou qui avait donné lieu de penser qu'il pouvait rester dans cette main un fragment de sceptre. Deux des lions qui soutenaient le monument dans l'origine se trouvaient placés sur les pilastres de la porte cochère du maire de la commune, qui les avait achetés. Ils ont servi de type pour donner aux quatre lions faits à neuf la forme un peu égyptienne des anciens, au moins quant à la face (1).

Dans l'incertitude où l'on était de la place fixe où le corps de Philippe 1er avait été inhumé, on avait décidé que le mausolée serait placé au

---

(1) La tête de ces lions pourrait donner lieu de conjecturer que déjà le retour des croisés avait amené en France le goût des formes africaines dans la sculp-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

centre de la croix formée par l'église, et immédiatement sous l'ouverture du clocher. Déjà le soubassement était scellé, et les lions placés, lorsque des fouilles furent nécessitées par la divergence des renseignemens recueillis sur le lieu où était placée primitivement l'effigie du roi, sur celui qu'elle occupait en 1793, enfin sur celui où il convenait de la mettre aujourd'hui relativement au tombeau souterrain.

Entre la place où se trouvaient scellés le soubassement et la première grille du sanctuaire, à quatorze pieds environ du soubassement, les fouilles indiquèrent une sépulture à quatorze ou quinze pouces du carrelis; elle fut ouverte avec beaucoup de précautions, en présence des autorités du lieu, en enlevant une des pierres qui la couvraient (1). On étendit sur cette ouverture une tapisserie, on la boucha avec des dalles, et

---

ture. Il n'eût pas été prudent de les enlever de dessus les pilastres où ils sont, depuis plus de vingt années, exposés aux intempéries des saisons, et encore moins de faire supporter aujourd'hui à ces lions en pierre d'Apremont, si peu durable au dehors, le fardeau du monument, sous lequel ils se seraient probablement réduits en poussière ou brisés en éclats, la croûte seule de la pierre paraissant solide maintenant.

(1) Le procès-verbal du maire de Saint-Benoît, qui constate cette ouverture, est du 1er juillet 1830; il

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

le carrelis fut remis provisoirement en place.

Le procès-verbal de cette découverte ayant été communiqué à l'architecte du département, lui donna lieu de visiter de nouveau cette sépulture pour s'assurer si réellement c'était celle du roi, comme on le pensait, et aussi pour consolider à toujours la pierre qui avait été déplacée, ainsi que le carrelis situé dans le passage du chœur au sanctuaire.

Cette seconde ouverture, à laquelle nous avons assisté, procura de nouveaux renseignemens intéressans, et fit rectifier en plusieurs points importans le premier procès-verbal (1).

Après avoir enlevé le carrelis, qui n'avait été que légèrement consolidé, on déblaya les 15 pouces de terre au-dessous desquels se trouvaient les dalles ou carreaux de pierre et la ta-

---

ne contient aucun autre fait intéressant que ceux que nous avons signalés.

(1) Le deuxième procès-verbal du maire de Saint-Benoît, qui constate cette seconde ouverture, est sous la date du 16 juillet 1830. En outre M. Pagot, architecte du département, a remis à M. le préfet du Loiret un rapport sous la même date, relatif aux choses de son art. Nous n'avons pas cru devoir rapporter textuellement ces procès-verbaux, mais nous n'avons pas dû nous dispenser d'en donner la substance jointe à nos propres observations.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pisserie mise pour éviter l'introduction des immondices dans la sépulture. Le motif principal de cette opération, outre la consolidation indispensable, étant de s'assurer si ce tombeau était effectivement celui de Philippe Ier, on jugea que la pierre enlevée primitivement laissait une ouverture suffisante pour atteindre ce but, et l'on n'en descella point d'autre.

A l'aide d'une bougie introduite dans le tombeau, on put acquérir les renseignemens suivans :

Le roi aurait été inhumé dans un cercueil de bois de chêne, autant qu'on en peut juger par des fragmens qui se trouvent encore attachés à la paroi sud de la tombe de pierre. Ce cercueil aurait été revêtu d'un tombeau en pierre d'Apremont, formé de quatre morceaux sur champ du côté du sud, et de trois morceaux du côté du nord ; les fonds vers l'est et vers l'ouest sont d'un seul morceau. Probablement le dessous est aussi composé de plusieurs pièces, mais il a été impossible d'en juger, rien n'ayant été déplacé dans l'intérieur. Le dessus est en six morceaux de largeur inégale, de huit pouces environ de hauteur, et ne portant sur les côtés que de la moitié de l'épaisseur des pierres formant les parois. Toutes ces pierres parfaitement jointes étaient liées par du mortier de ciment devenu très-dur, seulement

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

appliqué et introduit extérieurement entre les pierres, car la paroi du nord présentait ses joints bien distincts sans crépis intérieurs.

De ces observations on doit conclure que jamais ce tombeau n'a été ouvert, même par les protestans, vers 1562, comme on pouvait le présumer, et que les pierres ont été taillées et appliquées le long du cercueil en bois, sans avoir été disposées en tombe à l'avance. Ce dernier fait prouve la précipitation avec laquelle le roi fut enterré (1).

Les dimensions intérieures et extérieures de la tombe de pierre n'ont pas été rigoureusement constatées, et l'on n'a pu que les évaluer approximativement. Elle peut avoir dans œuvre sept pieds de long, deux pieds et demi

---

(1) Philippe mourut à Melun, presque subitement, le 29 juillet 1108, âgé de 56 ou 57 ans, après avoir régné 49 ou 50 ans, car les historiens ne sont pas d'accord entre eux à cet égard. Ses querelles avec le clergé et avec les religieux de Saint-Denis l'engagèrent, comme nous l'avons dit, à indiquer sa sépulture dans l'église des moines de Saint-Benoît, comptant sur la reconnaissance des religieux de cette abbaye, qu'il avait comblés de ses dons. Son fils Louis-le-Gros exécuta ses dernières volontés avec une rapidité que nécessitait l'état du royaume, car le roi fut transporté de Melun à Saint-Benoît-sur-Loire, et

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de large à la tête, et quinze pouces aux pieds; elle va en diminuant du chef aux pieds en forme de gaîne moins prononcée que nos cercueils actuels.

Dans l'intérieur de la tombe, on distinguait très-aisément la forme d'un squelette humain de très-grande taille, la tête placée à l'ouest, regardant l'autel, et les pieds à l'est, touchant à la première marche de la première balustrade du sanctuaire. La configuration des jambes, celle des bras allongés près du corps des deux côtés, celle de la tête et de la poitrine, étaient faciles à discerner. La mâchoire inférieure s'était probablement détachée et avait disparu, l'apparence de l'os dentaire de la mâchoire supérieure existait, et les dents, encore dans leurs fragiles alvéoles, offraient l'aspect d'une rangée de perles chatoyantes à l'instar de l'opale. Une immense quantité de feuilles se voyait ainsi que leurs fibres. Elles ressemblaient généralement à celles de la menthe des prés ou grand baume, et de la mélisse ; cependant on en remarquait çà et là de très-allongées comme des roseaux ou

---

inhumé, en moins de cinq jours. Louis-le-Gros se rendit aussitôt après les obsèques à Orléans, où il fut sacré de nouveau, sur le conseil d'Yves de Chartres, car il l'avait déjà été du vivant de son père. (Voyez la dernière note.) (Extrait des manuscrits de Saint-Benoît, par Leroy et Jandot).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rouches. Ces aromates et les bandelettes qui les retenaient et qui se dessinaient par des lignes en spirale d'une couleur bistre moins foncée que celle des feuilles, s'étaient nécessairement beaucoup affaissés, et formaient sur les ossemens, réduits en poussière tant soit peu consistante, une croûte qui avait contribué à en conserver toutes les apparences.

Vers la région abdominale, on voyait des morceaux épais d'étoffe qui pourraient avoir été de la laine ou du linge imprégné de parfums. Les bandelettes seules conservaient, depuis 722 années, leur forme, leur apparence primitive et quelque solidité (1). On a pu s'assurer qu'elles étaient de soie damassée et brochée en courant de fleurs ou de feuillage avec assez d'art. Cette soie encore assez ferme semble avoir été ouvrée crue dans la chaîne, suivant l'usage toujours suivi dans l'Orient pour les étoffes damassées. L'épaisseur de ces bandes et leur force devaient être remarquables; elles paraissent avoir été coupées ou déchirées d'une étoffe tissue plus large qu'elles.

Aucuns vêtemens religieux, robe, suaire, scapulaire, aucuns bijoux, chapelet, rosaire, croix, ne sont venus appuyer l'assertion du seul auteur

---

(1) Un fragment de ces bandelettes a été remis au musée d'Orléans.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

étranger (1) qui ait écrit que Philippe avait pris l'habit de moine avant son décès. Aucuns insignes, sceptre, couronne, aucune inscription au moins apparente, n'indiquaient non plus quelle était cette sépulture ; néanmoins il serait encore possible qu'il existât quelques pièces de monnaie ou d'autres objets dans ces restes humains, qui ont été religieusement respectés, et parmi ces débris de végétaux. La tradition s'était conservée, parmi les moines, que le roi avait été enterré sans aucune marque de dignité, sans inscription et sans épitaphe, et c'est sans doute par cette raison que les reîtres, envoyés en 1562 par Odet de Châtillon pour spolier le monastère au profit de l'armée protestante, respectèrent le sépulcre de Philippe (2).

Quoique aucune inscription, aucuns insignes ne constatent que ce tombeau soit celui de Phi-

---

(1) Guillaume Malemsbury, moine et historien anglais, est le premier qui ait fait mention de cette circonstance. « *Philippus in extremo vitæ, tactus morbo,* « *monachium apud Floriacum accepit habitum.*» (*De gestis regum Angl. lib.* 5.) Suger, ministre de Louis-le-Gros, et nécessairement mieux informé, est loin d'être d'accord sur ce fait avec Malemsbury, dont un bien petit nombre d'auteurs ont adopté la version erronée.

(2) Nous avons rapporté dans l'Album du Loiret, d'après le manuscrit de Thomas Leroy, moine de St-Teury, la lettre curieuse que le cardinal de Châtillon

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lippe Ier, néanmoins il ne peut rester de doute à cet égard. Les écrits que nous ont laissés les religieux de Saint-Benoît indiquent les endroits précis des sépultures des abbés et des personnages marquans inhumés dans leur église; le roi seul, d'après ces documens, a été placé dans le lieu où on l'a trouvé (1). Le peu de pro-

---

écrivit au prieur Foulbert pour autoriser cette spoliation, qui produisit beaucoup d'or et d'argent, apporté au château de l'Ile, près d'Orléans. En outre, d'après un manuscrit du temps, écrit par Chastigner de Sully, nous avons acquis et donné la preuve qu'en 1563 les troupes protestantes de Sully se rendirent de nouveau à Saint-Benoît pour enlever tout ce qui pouvait y rester. N'y trouvant plus rien de précieux, elles brisèrent des figures de pierre, etc.

(1) Voici le texte le plus précis à cet égard, extrait d'un des manuscrits de Saint-Benoît, par D. Jandot.

« *Philippus primus nomine, Francorum rex, bene-*
« *factor hujus monasterii, obiit Meloduni, anno mil-*
« *lesimo centesimo octavo, die vigesimâ nonâ mensis*
« *julii; et corpus ejus Floriacum delatum, comitante*
« *Ludovico rege ejus filio, inter cancellos majoris al-*
« *taris et chori ecclesiæ Sancti Benedicti Floriacensis,*
« *lapide communi quatuor leonibus innixo et ipsius*
« *regis capiti coronam habentis figuram exhibente,*
« *conditum est.* » On lit à la suite que plusieurs épitaphes ont été faites en l'honneur de Philippe Ier, mais que jamais on n'en a placé aucune à Saint-Benoît.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

fondeur au-dessous du carrelis a dû résulter des embellissemens que le chancelier Duprat fit faire au sanctuaire de l'église (1). En outre on ne voit, dans aucune relation des moines, qu'on ait embaumé soit leurs abbés soit des hommes distingués enterrés dans leur monastère, et ils n'auraient pas manqué d'en parler dans leurs relations minutieuses de diverses pompes funèbres.

Dans le tombeau de Philippe, la trace de l'embaumement est évidente. La grande quantité d'herbes aromatiques qu'on y voit ajoute encore aux preuves que nous avons déjà données que c'est bien là sa sépulture; car on a dû se trouver dans la nécessité d'en employer beaucoup pour opérer la translation de son corps de Melun à

---

(1) Le chancelier Duprat devint abbé commendataire de Saint-Benoît en 1524, par accord entre le pape Léon X et François 1er, au préjudice de l'abbé choisi par les moines, qui s'opposèrent à main armée à la prise de possession de Duprat. Ce dernier, pour se concilier leur esprit, après que François Ier les eut soumis, fit décorer le chœur de mosaïques très-riches en échantillons de marbre précieux et de porphyre. Cette décoration nécessita des travaux qui baissèrent l'ancien sol du chœur, et en formèrent le premier sanctuaire environné de balustres, ce qui éloigna davantage le chœur de l'autel. (Extrait des mémoires de dom Jandot et de Thomas Leroy.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Saint-Benoît (1). On sait qu'il y fut apporté de suite, accompagné de son fils Louis-le-Gros qui partit aussitôt après l'inhumation pour se faire sacrer à Orléans.

---

(1) Nous transcrivons ici le texte d'une vieille chronique relative à cette translation, et d'autant plus curieux que c'est presque le seul qui donne des détails circonstanciés sur cette inhumation. « Le roy « ayant expiré, son fils Louis, qui luy avait succédé « à ce royaulme, fit célébrer ses obsèques à Melun, « dans l'église de Notre-Dame, par plusieurs prélats « qui s'y trouvèrent, Jean, 2e du nom, évesque d'Or- « léans, etc., etc., etc..... qui passèrent la nuict auprès « du corps du roy; le matin estant venu, Louis fist met- « tre le corps de son père dans une litière fort bien parée « de deuil, et la fist charger sur les épaules de ses ser- « viteurs, qui la transportèrent en l'abbaye de Sainct- « Benoist-de-Fleury, et ledict Louis-le-Gros, suivant le « convoy de son père le long de ce chemin, tantost « à pied tantost à cheval, pleurant avec les seigneurs « et barons de sa cour qui estaient de la compagnie. « Estant arrivés en ladicte abbaye de Fleury, ils mi- « rent le corps devant le grand autel, et l'inhumèrent « fort honorablement en mesme lieu où l'on voict « encore cejourd'hui son tombeau, etc....

« Les funérailles de ce roy faictes, Louis-le-Gros, « son fils, partit pour Orléans avec sa suite, où estant « il fust oinct et sacré en l'église de Sainte-Croix par « Daimbert, archevêque de Sens, le 3e jour d'aoust « an 1107 (1108). Cette histoire a esté fidèlement des-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Aujourd'hui le monument restauré de Phi-

« crite par un moyne du monastère de Blois, alors « à Fleury avec son abbé, témoins oculaires, et leur « escrit a esté mis dans la châsse avec les livres d'Al- « drevalde, etc..... » (Extrait des manuscrit et recueil de pièces sur Saint-Benoît, par Thomas Leroy, moine de Fleury, maintenant déposés à la bibliothèque publique d'Orléans.)

Il y a plus de vingt lieues de Melun à Saint-Benoît, et neuf lieues de Saint-Benoît à Orléans. On doit donc supposer que le corps était dans une litière, portée ou traînée par des chevaux, et que les officiers du roi la portaient sur leurs épaules seulement dans les villes où l'on passait; autrement comment calculer le temps du trajet jusqu'au couronnement de Louis-le-Gros?

Le roi Philippe mourut le 29 juillet 1108 à Melun. On partit dès le 30 au matin, et l'on ne dut guère arriver à Saint-Benoît, quelque diligence qu'on ait faite, que le 31 au soir ou le 1er août au matin. Louis-le-Gros se rendit à Orléans immédiatement après les obsèques, il dut donc y arriver au plus tôt le 1er août. Il fut sacré le 5; on n'eut donc que quatre jours pour délibérer sur son sacre, pour réunir ce qui était nécessaire à cette cérémonie, et y appeler les prélats qui la conseillèrent et y assistèrent.

On voit que si les obsèques de Philippe furent *honorablement faites*, elles le furent aussi bien rapidement. Voilà sans doute pourquoi il fut enterré sans insignes, sans inscriptions et sans cercueil de plomb ou de pierre taillée d'un seul morceau, suivant l'usage d'alors.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lippe Ier est placé à quatorze pieds de la tête de sa tombe. Sa tête et ses pieds se trouvent posés en sens contraire de ses restes mortels.

Le mausolée est simple, grave, il a un aspect antique et majestueux, bien en harmonie avec le beau vaisseau où il est élevé. Une grille en défend l'approche.

OBSERVATIONS

SUR UNE RUPTURE DE LA CROSSE DE L'AORTE A SON ORIGINE DANS LE PÉRICARDE,

PAR M. BALLOT, D. M. A GIEN, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 28 juillet 1830.

LE 25 février 1830, une femme de 70 ans environ, en état de mendicité, et accompagnée d'une autre femme qui se disait sa fille, étant morte subitement à Gien, peu après son arrivée dans un cabaret de cette ville, et presque immédiatement après avoir pris quelques alimens fournis par sa compagne, je fus chargé par la justice de l'ouverture de son cadavre.

Voici les renseignemens que, le lendemain 27, dix-huit heures environ après la mort, j'obtins en présence de M. le procureur du roi,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tant de la prétendue fille de la défunte que de l'examen du cadavre de cette dernière.

Cette femme, au rapport de celle qui l'accompagnait, était à peu près en état d'enfance sénile.

Depuis deux ans elle était tourmentée d'un *asthme* qui l'empêchait de marcher long-temps et surtout vite. Cet asthme était survenu à la suite d'une maladie grave.

Elle était aussi aveugle depuis vingt années ; cependant, par le grand jour, et lorsque la route était éclairée par les rayons d'un soleil vif, elle pouvait distinguer les objets fortement colorés, et suivre les traces de sa fille sans être obligée de s'attacher à ses vêtemens.

Depuis long-temps encore elle se plaignait d'un mal de tête continuel et qui s'aggravait quelquefois d'une manière horrible ; les douleurs avaient même été si fortes, le dernier jour de sa vie, que, bien qu'elle fût alors au milieu des chemins, elle avait exigé de sa fille de lui couper les cheveux et de lui laisser la tête presque entièrement découverte.

Habituée depuis long-temps à ne parcourir chaque jour qu'un espace d'une demi à trois quarts de lieue, elle avait fait, le jour de sa mort, trois lieues dans des chemins affreux, avait supporté une faim très-vive, et était plusieurs fois tombée en route de fatigue et de besoin.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Enfin, arrivée à Gien, elle avait mangé vite une assez grande quantité de pain bis tendre, de pommes-de-terre à demi cuites sous la cendre, et du fromage, et c'était quelques instans après ce repas que, se disposant à se mettre au lit, et *voulant uriner*, elle était tombée à la renverse, comme frappée d'un coup de foudre, et avait expiré presque immédiatement.

Examen du cadavre, dix-huit heures après la mort.

Maigreur générale. La partie postérieure du tronc offre ces lividités rougeâtres et violacées dues à la position donnée au corps immédiatement après la mort. Du reste, aucune trace de sévices ou de lésions extérieures. La face est pâle, les yeux sont fermés; une écume abondante existe à la bouche; et, dans les mouvemens imprimés au tronc, des gaz fétides s'échappent de l'anus. Le ventre est énormément météorisé, et résonne comme un tambour; la peau est généralement pâle, les côtés du tronc ont encore un léger reste de chaleur; les membres sont roides; il n'existe sur les linges de la défunte aucune trace d'épanchement quelconque.

A l'ouverture de la poitrine, on reconnaît que cette cavité a été réduite par l'énorme refoulement du diaphragme à une étendue verticale

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de sept à huit pouces dans sa partie moyenne. Le poumon gauche, entièrement caché par le péricarde, est parfaitement sain et libre de toute adhérence; le poumon droit, également sain dans son tissu, est de toutes parts adhérent aux plèvres costale et diaphragmatique, dont il est impossible de le séparer; l'un et l'autre sont crépitans et nullement engoués. Il n'existe dans la plèvre gauche aucune trace d'épanchement. Le péricarde, énormément distendu, et occupant presque toute la partie antérieure de la poitrine, est réuitent, et semble contenir un liquide noirâtre. Au premier coup de bistouri, il s'échappa avec bruit, de sa cavité, un flot de sérosité roussâtre, dont la quantité peut être évaluée à huit ou dix onces; puis l'incision ayant été prolongée, on extrait de la poche séreuse un caillot noir, aplati, enveloppant les faces antérieure et latérale du cœur, et pesant de cinq à six onces. Le cœur ayant alors été détaché avec précaution pour reconnaître le point précis d'où s'était échappé le sang qui avait ainsi formé caillot, je le trouvai dans son état normal, tant sous le rapport du volume que sous celui de la coloration, de la consistance, des proportions et de l'intégrité de ses diverses parties. Portant alors mes recherches sur les gros vaisseaux, je remarquai que l'aorte offrait

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

à son origine une dilatation et un amincissement considérables, bien qu'uniformes, de ses parois; et en introduisant mon doigt dans sa cavité, je sentis immédiatement au-dessous du point où le péricarde se réfléchit de dessus la courbure commençante du vaisseau, une sorte d'éraillement à travers lequel la pulpe de mon doigt resta à découvert. Il n'y avait point de perte de substance; on ne remarquait qu'une simple déchirure à peu près cruciale, dont la branche verticale avait deux lignes, et la transversale une ligne à une ligne et demie de longueur. C'était sur la partie de la courbure aortique, qui répond le plus à droite, c'est-à-dire sur la convexité du commencement de cette courbure, qu'existait cette déchirure, dont les bords ne paraissaient pas plus sensiblement amincis que dans le reste de la portion dilatée. Le péricarde n'offrait aucune trace d'injection ni de fausses membranes; les bronches et les gros vaisseaux, depuis le point altéré de l'aorte, étaient, ainsi que les diverses ouvertures du cœur, à l'état normal.

En ouvrant l'abdomen, des gaz très-fétides s'échappèrent en abondance par une plaie faite accidentellement à une anse intestinale. Cependant il fut encore très-facile de constater l'énorme distension du tube digestif, et de s'assurer qu'il

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

n'existait aucune trace d'inflammation ni d'épanchement morbide dans le péritoine. Le foie et la rate, de volume et de consistance normales, avaient été entraînés par le diaphragme, de manière à se trouver à quatre à cinq pouces au-dessus du rebord cartilagineux des côtes asternales. L'estomac, de volume triple au moins de ce qu'on le rencontre dans les circonstances ordinaires, et caché par la portion transversale du colon, qu'à ses dimensions il eût été facile de prendre pour l'estomac distendu, était rempli par des gaz et par une sorte de bouillie épaisse et fort abondante, formée de débris de pain bis, de pommes-de-terre et de fromage encore parfaitement reconnaissables, et n'ayant absolument aucune odeur d'aigre. La membrane muqueuse, débarrassée de ces débris, et lavée avec soin, a offert une couleur d'un rose vif uniforme et d'un aspect velouté général, sans nulle apparence d'altération dans sa consistance ni dans son épaisseur. Examinés à l'intérieur, les intestins, qui pour la plupart ne contenaient qu'une énorme quantité de gaz, ont paru sains. Les autres organes abdominaux n'ont fourni l'occasion d'aucune observation intéressante.

L'ouverture du crâne a présenté ce qui suit : les os, parfaitement intacts, étaient d'une épaisseur moyenne, avaient une compacité remarqua-

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

ble, et adhéraient fortement à la dure-mère; la masse encéphalique était moins considérable que la capacité du crâne; dans toute la longueur et un peu en dehors du bord libre des deux hémisphères cérébraux, à la hauteur de la grande scissure médiane, le feuillet viscéral de l'arachnoïde adhérait fortement avec le feuillet crânien au niveau de la base de la faux, et était parsemé, dans toute cette partie, de petites granulations blanches, qui se confondaient avec les prétendues glandes de *Pacchioni*. Cette adhérence intime coïncidant avec celle contractée par la pie-mère, avec l'arachnoïde d'une part, et de l'autre avec le cerveau, il a été impossible, après avoir coupé la faux à ses deux extrémités, de la détacher du cerveau sans enlever en même temps quelques minces lambeaux de ce dernier. Au-dessous de ce point, et entre les deux faces planes des hémisphères, l'arachnoïde offrait encore quelques faibles adhérences, vis-à-vis desquelles elle était légèrement épaissie et opaque; partout ailleurs, tant à l'extérieur de la masse encéphalique que dans les diverses cavités qu'elle tapisse, cette membrane paraissait être à l'état normal. Sur toute la convexité des hémisphères cérébraux et sur les surfaces planes par lesquelles ils répondent à la scissure médiane, le tissu cellulaire

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sous-arachnoïdien offrait une infiltration gélatiniforme opaque, qui donnait à l'arachnoïde un aspect lactescent et nacré. Au-dessous, la pie-mère, dont le tissu participait à cette infiltration, adhérait très-fortement avec les circonvolutions cérébrales; mais à la base du crâne cet état d'infiltration et d'adhérence cessait complètement, et la pie-mère paraissait plutôt sèche et amincie : disposition remarquable des plexus choroïdes et de la toile de même nom.

Le cerveau, sur lequel portait plus particulièrement la diminution de volume de la masse encéphalique, offrait dans son tissu, et d'une manière relativement uniforme pour ses diverses parties, un état de sécheresse et de compacité qui permettait de le comparer à des blancs d'œufs durcis. On ne rencontrait aucune trace d'injection ni de ramollissement. Les ventricules, de dimensions normales, ne contenaient qu'une très-petite proportion de sérosité parfaitement claire. La protubérance annulaire et le bulbe rachidien ne participaient pas à l'état de la pulpe cérébrale; quant au cervelet, il était plus ferme qu'on ne le trouve communément. Du reste, ainsi que les organes précédens, il n'offrait aucune altération appréciable.

Le canal vertébral n'a pas été ouvert.

L'œil gauche paraissait avoir été perdu par

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

suite d'une maladie de la cornée. Le droit, qu'il était intéressant d'examiner, fut extrait. Je trouvai la face antérieure de la capsule cristalline et l'humeur de Morgagni légèrement opaques. Le cristallin était altéré d'une manière particulière, sa couleur et son mode de transparence lui donnaient une analogie parfaite avec un fragment de succin ou de topaze de la plus belle eau. La rétine, l'humeur vitrée et les autres parties constituantes de l'œil étaient à l'état normal.

Cette observation me paraît offrir un véritable intérêt sous divers rapports, et plus particulièrement, peut-être, sous celui de la précision avec laquelle les lésions pathologiques rendent compte des phénomènes morbides qu'a présentés le sujet pendant sa vie.

Ainsi l'adhérence complète et immédiate du poumon droit à la plèvre costale correspondante suffirait déjà pour expliquer un *asthme*, qui ne se manifestait que quand une marche longue ou précipitée obligeait à déployer toute l'énergie des puissances respiratoires, lors même qu'on ne trouverait pas un nouveau motif de son existence dans la gêne que devait apporter à la circulation la dilatation si remarquable de l'origine de l'aorte.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Quant à cette dernière lésion, sa cause probable paraît se trouver, d'une part, dans l'obstacle que l'adhérence du poumon opposait au libre exercice de la respiration et par suite de la circulation; et de l'autre, dans une disposition qui est la suite naturelle des progrès de l'âge. En effet, suivant la remarque aussi vraie qu'ingénieuse de Béclard, en même temps que les petites artères se rétrécissent, les grosses se dilatent dans la vieillesse. Quoi qu'il en soit de son origine, l'altération de l'aorte n'est pas seulement remarquable par son mode de terminaison, c'est-à-dire par l'épanchement sanguin auquel elle a donné lieu dans le péricarde, et dont la science, du moins à ma connaissance, ne possédait pas jusqu'ici d'exemple analogue; elle l'est encore par l'absence, dans le point rupturé et dans son voisinage, de ces plaques osseuses, ou mieux de ces incrustations calcaires dont la chute amène toujours des ulcérations, et par suite la rupture des tumeurs anévrismales; elle l'est, enfin, parce que les parois du vaisseau étaient uniformément amincies dans toute la circonférence de la partie dilatée, d'où il résulte que la seule ampliation de l'aorte, portée beaucoup au-delà de celle qu'on observe communément, a été ici une des causes les plus actives de la mort.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Passant à l'examen des autres phénomènes, il suffirait de se rappeler que depuis très-long-temps cette femme était en proie à une céphalalgie continuelle, et que, à la cécité près, qui tenait à une altération toute locale des yeux, on ne trouvait dans les organes des sens, ni dans ceux du mouvement, aucun trouble très-marqué, pour se sentir disposé à rechercher la cause de cette céphalalgie, bien plutôt dans une affection des méninges que dans une maladie de la pulpe cérébrale. L'examen du cadavre a confirmé ce soupçon en montrant, par *l'adhérence* des deux feuillets contigus de l'arachnoïde sur les côtés de la grande scissure du cerveau, par l'épaississement et l'opacité de cette membrane au niveau des mêmes parties, par l'augmentation en nombre et en volume des glandes de Pacchioni, enfin par la présence de productions pseudo-membraneuses dans le tissu cellulaire sous-arachnoïdien et dans le réseau de la pie-mère, dont on n'a point oublié la forte adhérence avec la pulpe cérébrale de la voûte; en montrant, dis-je, les traces évidentes d'une inflammation chronique de ces membranes sur toute la convexité du cerveau. Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer en passant le démenti formel que donne cette partie de l'observation à l'opinion d'un médecin (M, Bayle)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

qui, dans un ouvrage publié en 1825 sous le titre de *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes*, donnait pour symptôme constant et en quelque sorte pathognomonique de l'inflammation chronique de l'arachnoïde, et surtout de la pie-mère de la voûte cérébrale, « la « paralysie générale et la monomanie ambitieuse. »

J'ai considéré jusqu'ici la céphalalgie qui avait tourmenté pendant sa vie le sujet de cette observation, comme étant uniquement le résultat de l'affection dont les méninges étaient le siége, et cependant le cerveau s'est offert à mon examen avec des caractères insolites et dont il me semble indispensable de chercher à apprécier la valeur et à reconnaître l'origine : c'est ce que je vais essayer de faire.

L'endurcissement du cerveau, considéré comme affection pathologique, n'a guère été l'objet de l'attention des médecins que depuis le commencement de ce siècle. Les premiers faits publiés sur cette matière, du moins à ma connaissance, sont dus à Laennec et à M. Jadelot, qui les consignèrent l'un et l'autre dans le numéro de juin du *Journal général de médecine*. Beaucoup plus récemment MM. Scoutellen, Dance, Bouillaud et Gaudet, les trois premiers dans divers recueils périodiques, et le dernier dans

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

une thèse ayant pour titre *Recherches sur l'endurcissement général de l'encéphale, considéré comme l'une des causes des fièvres atoxiques*, ont publié un certain nombre de faits qui tous n'offrent d'analogie avec le cas actuel que la circonstance de l'endurcissement. En effet, dans tous il y avait non-seulement augmentation de densité, mais encore de volume, en d'autres termes, véritable hypertrophie du cerveau. Toujours la maladie s'accompagnait d'accidens aigus graves, des symptômes ordinaires de la compression ou de l'inflammation aiguë du cerveau, et se terminait en un espace de temps très-court par la mort des malades.

Dans ses lettres sur l'encéphale, le professeur Lallemant reconnaît, il est vrai, l'endurcissement du cerveau comme la terminaison possible et favorable d'une encéphalite circonscrite, et cite même plusieurs observations dans lesquelles il paraît bien probable en effet que ce phénomène a succédé au ramollissement produit par l'inflammation de la pulpe cérébrale. Mais comment ne pas sentir que ce qui peut être admis pour un point plus ou moins circonscrit de l'encéphale ne saurait l'être pour sa totalité, et qu'on ne pourrait raisonnablement supposer qu'une inflammation générale du cerveau, assez grave pour amener le ramollis-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sement total de l'organe, n'ait pas produit la mort immédiatement, mais se soit terminée par une espèce d'induration (1) ?

Ce ne sera donc pas l'anatomie pathologique proprement dite (2) que nous devrons consulter pour nous éclairer sur la coexistence de l'endurcissement et du rapetissement du cerveau, dans le sujet de notre observation. Nous trouverons l'explication de ce phénomène dans le simple exposé des changemens que subit l'économie par les progrès successifs des ans.

Déjà Haller, Morgagni, Fischer avaient annoncé, et de toutes parts, sur la foi de ces noms célèbres, on avait répété qu'on trouvait

---

(1) « Comme l'a fort bien remarqué M. Lallemant, le ramollissement est presque toujours partiel, circonscrit ; effectivement, une inflammation totale de l'encéphale est une maladie tellement grave, pour peu qu'elle soit intense, qu'elle emporte souvent les malades avant que la phlegmasie soit parvenue au degré dans lequel on observe le ramollissement. » (Bouillaud. *Observations et réflexions sur l'induration générale du cerveau, considérée comme un des effets de l'encéphalite générale aiguë.*)

(2) L'anatomie pathologique proprement dite, c'est-à-dire prise dans son acception étymologique, est la science qui nous apprend à connaître les altérations que les *maladies* impriment à nos organes.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

constamment le cerveau durci chez les vieillards; mais cette assertion, démentie par quelques faits particuliers, avait beaucoup perdu de son autorité pour avoir été trop générale.

Dans ces derniers temps, un jeune médecin qui, après avoir fait de nombreuses recherches dans les hôpitaux consacrés à la vieillesse, publia sa thèse sous la présidence et l'inspiration de Béclard, M. Chaussard, dit avoir trouvé non pas constamment, mais un très-grand nombre de fois, le cerveau notablement durci chez les vieillards, sans que ni les phénomènes observés pendant la vie, ni ceux qui avaient précédé la mort, permissent de considérer comme morbide cette disposition particulière de l'encéphale. Il est vrai que ni M. Chaussard ni les anatomistes célèbres, dont j'ai d'abord cité les noms, ne disent point formellement que le cerveau augmenté de densité fût en même temps diminué de volume; mais on concevra qu'à moins d'admettre dans la vieillesse une disposition hypertropique entièrement contraire aux lois connues de l'organisation, il est impossible de supposer que la pulpe cérébrale durcisse autrement que par l'absorption de ses parties les plus fluides, c'est-à-dire en diminuant le volume, véritable atrophie dont un observateur aussi exact que judicieux, M. Menière, qui a eu l'occasion

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

d'en rencontrer un grand nombre d'exemples, et auquel on doit à ce sujet un travail extrêmement intéressant et qui lui valut, en 1827, la médaille d'or des hôpitaux, rapporte la cause à la diminution graduelle et plus tard à l'oblitération successive des ramuscules vasculaires de la pie-mère. — Nous ne devons donc point considérer l'état particulier dans lequel nous avons trouvé le cerveau chez la femme dont il s'agit, comme un phénomène pathologique, mais simplement comme le résultat nécessaire des progrès de l'âge chez un être que la misère et les infirmités avaient conduit, avant le terme ordinaire, à une véritable décrépitude, et par conséquent nous ne saurions y trouver la cause de la céphalalgie opiniâtre observée pendant la vie du sujet, mais seulement l'explication de l'idiotisme sénile dans lequel il était tombé. Il est cependant une circonstance qui pourrait bien avoir fait exercer à l'état indiqué du cerveau une influence marquée sur le retour et l'intensité des paroxismes de la céphalalgie, je veux parler de l'adhérence médiate mais intime de l'organe cérébral avec le feuillet pariétal de l'arachnoïde, adhérence qui, d'après sa situation et d'après le rapetissement du cerveau, devait tenir cet organe en quelque sorte suspendu, et par suite lui faire exercer sur les méninges de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

la voûte des tiraillemens qui, dans la marche et dans les secousses brusques surtout, semblent bien propres à avoir pu déterminer le retour ou l'accroissement des douleurs céphaliques. Malheureusement l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvé de prendre des renseignemens ultérieurs ne me permet pas de fixer l'époque à laquelle a commencé la céphalalgie, non plus que de déterminer si cette dernière a été en croissant depuis quelque temps, et si son augmentation d'intensité a coïncidé avec la perte graduelle des facultés de l'intelligence, circonstances qui pourraient servir à éclairer la question précédente.

Il me reste maintenant à rappeler l'altération remarquable que présentait l'œil du côté droit, et qui me fait vivement regretter d'avoir négligé l'examen de celui du côté gauche. En effet cet examen m'aurait peut-être permis de reconnaître si la couleur jaune d'ambre si nette et si prononcée du cristallin droit était encore, chez le sujet de l'observation, le résultat d'une décrépitude précoce, ou seulement de la maladie de la capsule cristalline et de l'humeur de Morgagni, cette dernière circonstance et l'extrême vieillesse étant également données par quelques chirurgiens, et notamment par M. Delpech, comme pouvant produire isolément le genre d'al-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tération qui nous occupe, c'est-à-dire la couleur jaune foncée avec conservation de la transparence du cristallin. Du reste, l'observation vient ici confirmer l'opinion généralement admise que cette coloration particulière du cristallin n'anéantit pas l'exercice de la vision, puisque notre malheureuse femme distinguait encore assez nettement les objets fortement éclairés, malgré la demi-opacité dont la capsule cristalline et l'humeur de Morgagni étaient le siége.

Qu'on me permette, en terminant, de faire remarquer la couleur *d'un rose vif uniforme* avec apparence veloutée générale qu'a présentée la membrane muqueuse gastrique. J'avais déjà observé une coloration semblable dans l'estomac d'un soldat qui, jeune encore, se pendit presque immédiatement après avoir fait un repas copieux, et dont le cadavre, ouvert 15 à 18 heures après la mort, me permit de constater, comme dans le cas de l'observation actuelle, un reste de chaleur encore assez marqué à l'intérieur de l'abdomen. Cette coïncidence de la coloration rose, au même degré dans ces deux faits, me semble d'autant plus digne d'attention qu'un des observateurs modernes les plus exacts, M. Billard, n'a jamais rencontré chez les sujets morts pendant le travail de la digestion qu'une coloration en *rose tendre* de la muqueuse gas-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

trique, coloration qui même n'était parfois qu'extrêmement légère et seulement partielle en quelques circonstances. Existait-il donc, pour les deux observations qui me sont propres et dont cependant l'ouvrage de M. Billard offre quelques analogies, des circonstances particulières qui ont favorisé la stase de la congestion sanguine dans les capillaires de la muqueuse gastrique? je n'entrerai pas dans l'examen de cette question, et je me contenterai de constater, avec l'auteur des Recherches sur la membrane muqueuse gastro-intestinale, que « le sang accumulé dans le tissu muqueux pendant la digestion, de manière à le colorer en rose (plus ou moins vif), peut, à ce qu'il paraît, s'y maintenir après la mort.

Après avoir ainsi passé en revue les diverses particularités remarquables de notre observation, si maintenant nous recherchons la cause qui a produit la mort, nous la trouverons manifestement dans la rupture de l'aorte dilatée. En effet le sang, épanché par suite de cette rupture, remplaçait presque immédiatement toute la capacité du péricarde, et, exerçant ainsi une compression énergique sur les parois du cœur, a sur-le-champ paralysé les mouvemens de cet organe et a anéanti la vie par une véritable syncope. Mais, en considérant qu'au niveau de sa rupture, l'aorte ne présentait aucune trace d'al-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tération étrangère au reste de sa portion dilatée, c'est-à-dire ni amincissement plus prononcé, ni plaques stéatomateuses, ni altérations consécutives à la chute de ces dernières ; que d'autre part l'amincissement résultant de la dilatation du vaisseau était encore assez peu considérable pour ne devoir céder que sous l'action d'une très-grande gêne de la circulation coïncidant avec un redoublement d'énergie dans les mouvemens du cœur, on se demande quelle cause a pu produire cette double et funeste circonstance. Si l'on a égard à l'énorme distension de tout le canal digestif et au refoulement consécutif si considérable des poumons, dont l'un trouvait déjà tant de gêne dans son adhérence complète avec les parois thorachiques, on concevra que la respiration ne pouvait s'opérer qu'avec une extrême difficulté, et que par suite le cœur, rencontrant dans l'état des poumons un puissant obstacle au cours du sang, devait redoubler l'énergie de ses contractions. Cela posé, qu'en de telles circonstances le malade éprouve le besoin de se livrer à un effort, même léger, et tel que celui nécessaire pour l'excrétion urinaire, mais qui sera toujours un surcroît de gêne dans les fonctions respiratoires et circulatoires (1),

(1) En effet, ainsi que l'a démontré le premier un

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rien alors de plus facile à concevoir que la rupture d'un anévrisme de l'aorte, fût-il encore peu avancé.

Puisque la distension du canal intestinal a exercé une influence si active et si funeste dans le cas particulier qui nous occupe, il ne nous reste donc plus, pour remonter à la cause véritablement efficiente de la mort, qu'à rechercher l'origine de cette énorme sécrétion gazeuse qui a envahi dans un espace de temps si court toute la capacité de l'estomac et des intestins. A cet égard, ne paraît-il pas bien probable que l'abstinence et la fatigue extrêmes endurées par le sujet de l'observation, le dernier jour de sa vie, bien au-delà de ses habitudes ordinaires, ont produit sur toute l'étendue du canal digestif, et spécialement sur l'estomac, un affaissement qui n'aura pas permis à ce dernier organe de réagir assez énergiquement sur les mauvais alimens pris avec excès peu de temps avant la mort? De là la distension passive du canal alimentaire par une masse de gaz dont la production, comme

---

physiologiste moderne, M. J. Bourdon, et comme il est aisé de s'en assurer sur soi-même, l'effort, quel qu'il soit, ne peut s'exécuter sans qu'au préalable nous ayons, après une forte inspiration, fermé la glotte pour empêcher la sortie de l'air inspiré, et maintenir ainsi l'état de réplétion et de distension du poumon.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

on sait, accompagne toujours les digestions pénibles en proportion d'autant plus considérable que les alimens sont plus difficilement assimilables, et les forces digestives moins énergiques. Il semble donc rationnel de rapporter à une indigestion la mort de cette malheureuse, qui, si elle eût usé d'alimens meilleurs et en moins grande quantité, aurait probablement prolongé encore son existence.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE,

SUR LE MÉMOIRE DE M. RANQUE, LU A LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 4 MARS 1831, ET INTITULÉ

MÉMOIRE SUR UN NOUVEAU TRAITEMENT DU CHOLÉRA-MORBUS ET DES AFFECTIONS TYPHOÏDES,

Par M. LATOUR.

Séance du 3 juin 1831.

Le choléra-morbus, qui depuis long-temps préoccupe si douloureusement les esprits, a franchi les frontières de la Russie. Il avance à grands pas du nord au midi. Déjà la Pologne est en proie à ses affreux ravages, et peut-être en ce moment a-t-il pénétré dans les contrées voisines dépendantes de l'Autriche et de la Prusse.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'Europe entière est sérieusement menacée. Les malheurs d'une longue guerre doivent évidemment accélérer la marche de cette terrible maladie, et l'on doit craindre qu'un climat plus chaud et la saison où nous entrons ne la rendent plus rapide et plus désastreuse. Les médecins français, toujours animés du même courage, du même amour de l'humanité, du même zèle pour les progrès de la science, se sont présentés en foule pour voler au-devant de ce fléau dévastateur. Mais quelle barrière opposeront-ils à sa propagation, quelles armes ont-ils pour le combattre ; quelle méthode curative, en un mot, vont-ils employer contre une maladie aussi meurtrière? Malgré la diversité des moyens mis en usage, et la plupart avaient été plus ou moins heureusement éprouvés dans d'autres circonstances, la mortalité est effrayante. Frappé d'un insuccès si déplorable et si général, notre collègue, M. le docteur Ranque, s'est empressé de leur offrir le tribut de son expérience dans le mémoire qui fait l'objet de ce rapport. Ce travail, écrit de verve, empreint d'ailleurs d'une profonde conviction, se recommande d'autant plus, dans la circonstance, que l'auteur promet un succès complet, si la nouvelle méthode de traitement qu'il propose est appliquée avec les précautions et les soins indiqués. Puisse notre

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

confrère ne pas être déçu dans son attente; il aura bien mérité du genre humain.

Nous allons indiquer d'abord sur quels motifs se fonde cet espoir philanthropique ; nous chercherons ensuite jusqu'à quel point il est permis de compter sur sa réalisation, puis nous verrons en quoi consiste la nouvelle méthode, et enfin comment l'auteur en explique l'action sur l'économie vivante. Par l'attention que nous avons apportée dans l'examen de son ouvrage, nous espérons que M. Ranque jugera favorablement du cas que nous en faisons, de même qu'en exprimant ouvertement notre pensée lorsque nous différons d'opinion, nous avons cru lui donner une preuve de notre estime.

M. Ranque, dans le cours de sa pratique depuis l'année 1822, a rencontré le choléra-morbus sur 80 individus. Parmi eux 60 n'en ont été que légèrement atteints. Les 20 autres ont présenté des accidens assez graves pour qu'il n'hésite pas à les mettre en parallèle avec ceux du choléra qui règne en Russie. Cependant un seul de ses malades a succombé, et dix-neuf sont guéris. Un si beau résultat est exclusivement attribué par l'auteur à la méthode de traitement qui lui est particulière. Sa supériorité serait dès lors démontrée s'il était possible de reconnaître que les deux maladies étaient les mêmes. Tout

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dépend de la solution de cette question; malheureusement, n'ayant pas eu l'occasion d'étudier le choléra indien, nous devons nous déclarer incompétens pour la résoudre. Nous laissons donc aux praticiens qui vont sur les lieux le soin de nous éclairer. Ils nous diront si les vingt observations appelées en témoignage permettent d'établir une parfaite analogie entre l'un et l'autre choléra. M. Ranque ne doute pas de leur complète identité. Il la déduit de la similitude qu'il aperçoit dans les phénomènes extérieurs. Mais cette manière de procéder est-elle aussi certaine qu'il le prétend? Ne peut-elle pas induire en erreur? Deux maladies offrant presque les mêmes apparences extérieures, sont-elles de même nature, ou bien encore le mode d'altération de l'organe affecté, ou de ses fonctions s'il n'y a pas de changement physique visible, ce qui constitue pour nous, dans l'état actuel de la science, la nature d'une maladie, peut-il être ainsi déterminé d'une manière sûre? Par exemple, la lecture de l'excellent ouvrage du docteur Barras, et des phlegmasies chroniques du professeur Broussais, ne prouve-t-elle pas que c'est au moins quelquefois excessivement difficile? Cependant nous ne voulons rien préjuger. Toutefois M. Ranque admet une différence, c'est le caractère épidémique qui distingue le choléra

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

qui dévaste le Nord. Il nous est impossible de regarder avec lui cette circonstance comme ne devant jamais être d'aucune valeur aux yeux du praticien éclairé. Nous dirons plus, c'est que, tant que l'expérience n'en aura pas décidé autrement, nous y trouverons l'explication toute naturelle de l'autre dissemblance également signalée par lui, celle de la disproportion dans la mortalité, qui est de moitié d'un côté, tandis qu'elle n'est que d'un vingtième de l'autre. En effet, serait-il donc bien difficile, en compulsant les relations des diverses épidémies, de démontrer qu'une maladie affectera vingt individus isolément et à différentes époques, n'en fera périr qu'un, tandis que sur pareil nombre de malades il en mourra dix, et souvent davantage, si elle vient à régner épidémiquement? Le souvenir des nombreuses victimes enlevées, ces dernières années, par l'angine couenneuse, est encore tout récent. Qui de nous n'aurait pas quelques exemples à citer de la guérison obtenue sans trop de difficulté avant et après l'épidémie, tandis que nous avions la douleur de ne pouvoir, pour ainsi dire, arracher un malade à la mort, alors qu'elle sévissait avec le plus de violence. La dysenterie, la scarlatine, etc., pourraient aussi être citées en preuve. D'ailleurs, des réflexions d'un autre ordre viennent entretenir mes craintes relativement

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

au sort de la nouvelle méthode. L'auteur n'est pas le seul qui ait observé le choléra-morbus dans cette ville. D'autres praticiens ont été en position de le traiter aussi. Pour ma part, j'ai vu quelques malades atteints de symptômes cholériques, un tout nouvellement encore; tous sont guéris. Un de nos collègues, M. Duvernay, affirme avoir donné des soins à plus d'une centaine sans en avoir perdu. Des demi-bains, des boissons adoucissantes, des topiques émolliens et principalement les préparations opiacées les ont guéris, et ces mêmes procédés ne guérissent pas en Russie et en Pologne une maladie qui paraît se développer avec les mêmes symptômes. Au reste, M. Ranque peut toujours répondre avec juste raison : Attendez que l'expérience ait prononcé sur ma méthode.

Quant à celle-ci, les abonnés à nos Annales la connaissent d'avance s'ils ont lu le mémoire du même auteur sur les empoisonnemens par les émanations saturnines. En comparant cette affection avec celle qui nous occupe, l'auteur fut frappé du rapport qui existe entre les principaux signes qui les caractérisent; de là l'idée d'appliquer les mêmes remèdes. La différence des causes pouvait ne pas l'en détourner, s'il était fondé à considérer ces deux maladies comme étant de même nature, ayant le même siége ana-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tomique, présentant les mêmes dérangemens fonctionnels. Or, indépendamment des raisons personnellement acquises, il pouvait dans ce rapprochement étayer son opinion de l'autorité de quelques noms recommandables. Ce n'est pas la première fois qu'on a avancé que les phénomènes propres au choléra-morbus, et ceux des coliques métalliques, exprimaient les souffrances de la portion du système nerveux abdominal qui préside aux fonctions du tube digestif et de ses annexes. Le résultat identique obtenu dans les deux cas par la même thérapeutique semble justifier cette supposition. Néanmoins, s'il venait à l'esprit de quelque médecin avide d'innovations, de transporter au choléra-morbus le traitement empirique de la Charité, consacré par un long usage comme une sorte de spécifique dans la colique des peintres, je doute fort que l'humanité eût à s'en applaudir. Quoi qu'il en soit, le choléra-morbus observé par M. Ranque ne s'est pas sensiblement écarté, soit dans sa simplicité, soit dans ses complications, de la marche des empoisonnemens par le plomb qu'il nous a précédemment communiquée. Il n'a eu rien à changer par conséquent dans les nuances de traitement spécialement affectées à chaque cas. Ainsi, le choléra-morbus se montre-t-il purement névralgique? il lui oppose la médication

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de la colique saturnine nervale. Seulement il la modifie selon qu'il prend le caractère adynamique rémittent ou intermittent. S'annonce-t-il avec des signes non équivoques de phlegmasie gastro-intestinale? il recourt à la médication de la colique saturnine inflammatoire. Telles sont les formes uniques, selon l'auteur, que la maladie peut prendre, qu'on l'observe en Asie ou en Europe, à Moscou ou à Orléans, qu'elle règne épidémiquement ou sporadiquement. Une simple boisson d'eau d'orge, l'épithème sur l'abdomen, le liniment sédatif en frictions sur les jambes, les cuisses et le rachis, dans le premier cas; dans le second et le troisième, l'épithème plus ou moins saupoudré de tartre stibié, de camphre et de fleur de soufre, le liniment stimulant, composé d'une partie de teinture éthérée de quinquina jaune, sur deux parties d'huile de camomille ; la même tisane avec deux tiers de vin d'Alicante; enfin les antiphlogistiques dans le quatrième cas, et si l'élément nerveux survivait à l'état inflammatoire, l'épithème et le liniment sédatif, voilà l'exposé succinct mais fidèle de la nouvelle méthode, remarquable surtout par sa simplicité, et parce qu'elle est presque entièrement atraleptique.

Il nous reste à examiner comment l'auteur en explique le mode d'action. Ici nous entrons

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dans le domaine des hypothèses. D'abord il pose en principe « que les maladies dites graves, dites « malignes, dites pestilentielles, ne sont que « le résultat de l'altération profonde de certaines « sécrétions, des folliculaires plus spécialement, « altération toujours déterminée par une affec- « tion du système nerveux qui préside à ces « sécrétions..., laquelle les rend délétères, de telle « sorte qu'introduites dans le torrent de la circu- « lation elles dénaturent le mode d'action du sang « sur le système nerveux de chaque fonction, et dé- « terminent les symptômes graves de ces mala- « dies. » Comme vous le voyez par ce passage textuel, le temps et la méditation ont singulièrement modifié les vues théoriques de M. Ranque, car autrefois c'est par le jeu des sympathies, à la manière du docteur Broussais, qu'il aurait expliqué l'adynamie et l'ataxie. Dans un autre endroit, il ajoute : « Nous sommes profondément con- « vaincu qu'en appliquant sur une partie de « notre peau des médicamens capables d'im- « pressionner fortement le système nerveux sous- « cutané qui lui est propre, on détermine par « contre-coup et rapidement une impression « très-forte sur le système nerveux qui appar- « tient aux organes contenus dans la cavité cor- « respondante, et on parvient ainsi à modifier « l'état morbide des viscères. » Sans aucun

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

doute, si l'on admet ces explications comme positives, incontestables, la manière d'agir des moyens thérapeutiques, qui composent la méthode proposée, est tout aussi aisée à démontrer que la méthode elle-même est commode et de facile application. En effet, dans le choléra-morbus, d'après la doctrine de l'auteur, l'épithème appliqué sur la peau du ventre produit cette impression salutaire qui va détruire l'état maladif du système nerveux ganglionnaire, lequel imprimait *à la sécrétion des glandes sous-muqueuses plus particulièrement affectées* un principe hostile, délétère, qu'il faut ensuite poursuivre et anéantir dans les canaux circulatoires. Ce rôle important est particulièrement réservé aux autres ingrédiens. Les vins d'Espagne, celui d'Alicante spécialement d'une part, et de l'autre la teinture éthérée de quinquina jaune avec l'huile de camomille; en d'autres termes, l'eau d'orge *alicantée* et le liniment stimulant *kinatisé*, ont cette vertu neutralisante. Mais on est en droit de s'enquérir des preuves capables de donner quelque poids à ces assertions diverses. On demandera sans doute à connaître les recherches anatomiques qui lui ont dévoilé la lésion profonde des glandes sous-muqueuses, en quoi elle consiste, quelles expériences il a faites pour découvrir le caractère délétère de leur sécrétion,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ainsi que la présence de ce vice dans le sang, etc.; enfin comment il est parvenu à se convaincre que les vins du Midi, la teinture éthérée de kina jaune et l'huile de camomille, étaient exclusivement propres à le neutraliser ? Au demeurant, dans une dissertation de médecine clinique, des considérations de ce genre sont d'un intérêt très-secondaire. Les faits sont la partie essentielle, eux seuls doivent être écoutés tant qu'ils ne sont pas réfutés par des faits contradictoires. M. Ranque livre les siens au monde médical avec une confiance qui dispose à espérer avec lui que sa persuasion ne sera point une vaine illusion. Il invoque la lumière de toutes parts, il sollicite des essais comparatifs, et l'arrêt de l'expérience, qui peut seule juger en dernier ressort, ne semble nullement l'inquiéter. L'importance du sujet, le talent avec lequel il est traité, nous auraient imposé le devoir de vous proposer l'insertion aux Annales, si notre confrère, pressé d'être utile à ses semblables, n'avait devancé la décision de la Société en publiant lui-même son mémoire.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

NOTE

SUR UN MANUSCRIT INTITULÉ

SUPPLÉMENT A LA FLORE ORLÉANAISE

DE M. L'ABBÉ DUBOIS;

Par M. le comte de TRISTAN.

Séance du 8 *janvier* 1831.

IL y a environ un an, M. Dubouché a communiqué à la Société un ouvrage de sa composition, intitulé *Supplément à la Flore orléanaise* de M. l'abbé Dubois. La section d'agriculture et d'histoire naturelle m'a chargé de faire un rapport à cet égard; mais pendant que je m'occupais de ce travail long et minutieux, et prolongé par diverses circonstances, l'auteur a quitté notre ville, et a été appelé à remplir ailleurs les fonctions financières qui l'avaient amené parmi nous. Il a désiré retirer son manuscrit, et la Société m'a autorisé à le lui remettre. Il ne peut donc plus être question de ce rapport; mais comme il serait fâcheux pour la botanique orléanaise qu'il ne restât parmi nous aucune trace des efforts de M. Dubouché, je crois utile de consigner dans une courte analyse les progrès que l'auteur a fait faire à notre flore.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. Du-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

bois, on a trouvé dans nos environs beaucoup de plantes qui ont échappé à ce botaniste. M. de Saint-Hilaire en a fait connaître soixante-dix, et la notice qui les comprend a été insérée dans les premiers numéros de la première partie des travaux de la Société. D'autres espèces ont encore été observées depuis, M. Dubouché en a formé son supplément à la flore de notre département. Nous devons dire que, quand bien même son travail aurait été imprimé, la publication d'une nouvelle Flore orléanaise au niveau actuel de la science n'aurait pas été moins désirable, puisque celle de M. Dubois ne devenait qu'un peu plus complète sans rester non moins arriérée. Mais en supposant que quelqu'un s'occupe par la suite d'une pareille entreprise, il est bon qu'il sache entre quelles mains il pourra trouver des matériaux, et c'est là le principal motif qui a dirigé la rédaction de cette note. Au reste, puisque rien n'annonce que l'ouvrage dont il s'agit doive être publié, il devient inutile de parler du plan que l'auteur a adopté, il suffit de savoir que son manuscrit renferme 230 espèces, qui ne sont point indiquées dans l'ouvrage de M. Dubois, mais parmi lesquelles se trouvent répétées celles que M. de Saint-Hilaire a publiées. Ces espèces m'ont paru en général assez bien déterminées ; à la vérité je ne

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

les ai pas toutes vérifiées; mais si j'avais quelques doutes à énoncer, comme à l'égard de quelques *cerastium*, il se pourrait que ces opinions me fussent particulières.

M. Dubouché ne s'est pas contenté d'une simple nomenclature; chaque plante est brièvement et clairement décrite, d'où il suit que si son ouvrage avait été imprimé, les espèces dont il a parlé se seraient trouvées traitées plus favorablement que celles indiquées par M. Dubois.

Le supplément de M. Dubouché contient aussi quelques notes sur plusieurs plantes de la Flore de M. Dubois; elles servent d'éclaircissement ou de correction à des fautes qui ont échappé à notre ancien collègue dans certains genres, tels que les *verbascum*, les *crepis*, etc. Les espèces ou variétés nouvellement rencontrées sont assez nombreuses, et peuvent aider à débrouiller ces groupes importans. Enfin nous ne pouvons que regretter sous tous les rapports l'éloignement de l'auteur. Nous sommes privés par là de la publication d'un ouvrage utile, publication que probablement la Société aurait pu faciliter et déterminer.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES,

SUR L'*INDICATEUR ORLÉANAIS* DE M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI;

Par M. COLAS DE LA NOUE *.

L'HISTOIRE particulière des villes et des provinces de la France est une mine pleine de richesses, et qui est loin d'avoir encore été épuisée. Ce genre de composition fut long-temps discrédité par la manie des auteurs d'excuser et d'applaudir tout ce qui venait de leur terre natale; aussi l'ouvrage n'était guère répandu au-delà des limites du pays qui avait fourni la matière. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le goût des études historiques est devenu universel. Les événemens généraux de nos annales ne suffisent plus aux besoins d'une jeunesse avide d'instruction. Nos anciens et nombreux mémoires ont été réimprimés, ceux des contemporains ont bientôt été publiés; leur succès a donné naissance à un genre nouveau de spéculation littéraire; les hommes les plus marquans de notre époque sont venus offrir à notre curiosité les secrets de leur vie publique

* Voir à la suite du rapport les notes de M. Vergnaud.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

et privée ; d'autres, sous le voile de l'anonyme, et à l'aide des journaux, ont écrit d'un style léger et piquant des volumes qui, heureusement pour la réputation de plusieurs personnages, ne seront point mis au rang des monumens historiques. On commence à ne plus aimer autant ces lectures, qui ne laissent dans l'esprit que de fugitifs souvenirs. Mais le goût n'a pas changé, et l'histoire d'une province qui, comme l'Orléanais, a toujours figuré d'une manière importante dans nos annales, sera lue et appréciée aujourd'hui plus que dans tout autre temps. Un bon ouvrage de ce genre est une entreprise laborieuse et difficile ; il faut, outre les connaissances nécessaires à l'homme de lettres, être versé dans la science archéologique, compulser les archives, faire de longues et pénibles recherches dont le résultat est souvent peu de chose. Si l'auteur d'une histoire générale doit seulement lier et enchaîner les faits qui partent d'une même source, le rédacteur des annales d'une province a encore plus à faire pour ne point tomber dans des digressions étrangères à son sujet, et pour ménager les transitions de manière à ce que la narration ne ressemble pas à une chronique sèche et aride.

Ces difficultés n'ont point échappé à M. Vergnaud. Voici comment il s'exprime (page 263)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

à ce sujet : « Des manuscrits nombreux sur l'histoire de la ville et du département sont déposés à la bibliothèque publique ; ce sont de riches matériaux qui attendent pour être mis en œuvre une main habile, expérimentée et toute dévouée, etc. » Pénétré de cette vérité, l'auteur a donné à son ouvrage le nom d'*Indicateur*; il l'a publié par livraisons ; la dernière a paru à la fin de 1829 ; depuis, il a reçu le titre d'*Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monumens, établissemens publics, etc.* Un précis historique sur l'Orléanais est la seule addition qui ait été faite aux pages de l'*Indicateur*, qui sont restées absolument ce qu'elles étaient lors de la première édition.

Ce précis rappelle les noms de plusieurs évêques et ceux des princes qui ont régné sur notre province dans les premiers temps de la monarchie, et qui depuis l'ont gouvernée. L'auteur, en parlant du roi Robert, qui fit rebâtir l'église de Saint-Aignan en 1029, dit que ce prince donna, ainsi que son épouse, de funestes exemples de fanatisme, d'intolérance et de barbarie, lors du supplice d'hérétiques dont ils avaient demandé la condamnation, et auquel ils assistèrent. Tous les historiens s'accordent à dire que Constance de Provence, que le roi épousa après avoir répudié Berthe, était légère, violente et

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

cruelle. L'anecdote relative au supplice de son confesseur, condamné comme manichéen, que la reine frappa à la tête d'une baguette, est rapportée par les historiens ecclésiastiques; mais nous osons croire que M. Vergnaud a été trop loin en accusant de *barbarie* un roi appelé par Mezeray *prince débonnaire et éminemment vertueux*. Anquetil dit *que nul prince n'a jamais été mieux et plus universellement loué*. Quant au supplice du prêtre Etienne, ancien confesseur de la reine, on voit, dans le père Daniel et autres historiens : « qu'ayant persisté, malgré la remontrance de l'évêque, à soutenir une doctrine condamnée par le concile d'Orléans en 1021, cet hérésiarque fut jugé; ayant refusé de se rétracter, il fut condamné à être brûlé, et la sentence exécutée hors la ville. » Il n'est point dit que le roi ordonna ce supplice ni qu'il assista à son exécution (1).

Nous allons maintenant, messieurs, vous faire connaître le plan que s'est tracé l'auteur de l'*Indicateur orléanais*. La première partie comprend la topographie d'Orléans, c'est-à-dire tout ce qui concerne les diverses enceintes et accrues de la ville, ses places, ses rues, ses édifices et monumens publics, et les vues et plans qui en ont été faits depuis le commencement du 15e siècle jusqu'à nos jours. Une deuxième partie est con-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sacrée à rappeler les souvenirs historiques et anecdotiques qui se rattachent aux rues, places et carrefours de la ville. Une troisième donne également la description et l'histoire des édifices, monumens, établissemens publics et des lieux remarquables. La quatrième division de l'ouvrage est relative au commerce ; enfin il est terminé par la biographie des personnages illustres ou recommandables nés à Orléans

M. Vergnaud a adopté l'ordre alphabétique dans chacune des divisions de l'*Indicateur ;* on doit le féliciter d'avoir ainsi rendu son livre plus utile et plus profitable aux étrangers. Les dessins lithographiés sont placés aux articles qu'ils ont pour objet de décrire.

Il est facile de se convaincre que le plan de M. Vergnaud n'a point été celui d'un historien, dont le récit suivi doit retracer les événemens d'après l'ordre des temps, et en ne les séparant point de ceux qui les précèdent. C'est ainsi que M. Chalmel a écrit l'histoire de la Touraine depuis la conquête des Gaules jusqu'en 1790.

Les diverses histoires d'Orléans se sont arrêtées à des temps déjà éloignés. Lasaussaye a écrit en latin une histoire ecclésiastique de notre ville, elle finit au commencement du 17e siècle. Lemaire et Symphorien Guyon ont terminé leurs annales au règne de Louis XIV. Dans l'ouvrage de Le-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

maire, *le temporel est séparé du spirituel.* Ce plan devait nécessairement nuire à la netteté du récit des faits, et conduire à une prolixité inévitable. Cet écrivain traite séparément ce qui a rapport aux antiquités, à la statistique de la ville et aux événemens historiques. Il fait ensuite un ouvrage à part de ce qui concerne le gouvernement, la justice, l'administration municipale, le consulat, les anciennes chartes et coutumes, l'université, et enfin les justices seigneuriales, et les maisons nobles et illustres de la province. L'histoire de l'église, l'établissement des communautés et des paroisses, et la vie des évêques, forment la deuxième partie de l'ouvrage de Lemaire.

Symphorien Guyon a suivi l'ordre adopté par Lasaussaye; cependant il joint à la vie de chaque évêque tous les événemens mémorables; son histoire, sous ce point de vue, est réellement complète.

En 1766, le marquis de Luchet publia un premier volume de l'histoire de l'Orléanais; il s'est arrêté à la mort de Jeanne d'Arc. On ne regrettera point que cet ouvrage n'ait pas été continué. Quand il parut, M. Jousse fils fit une dissertation critique sur le livre du marquis de Luchet. Beauvais de Préau, dans la préface de ses Essais historiques, donne à cet historien, en 1777, la qualification justement méritée de lé-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ger et d'incorrect. Le livre de Beauvais de Préau n'est qu'une édition nouvelle avec des notes additionnelles de la description d'Orléans et de ses environs, que M. Polluche fit imprimer en 1736.

Examinons maintenant l'*Indicateur orléanais* dans ses différentes parties; nous avons été assujettis, par l'ordre alphabétique de l'ouvrage, à le suivre dans nos observations, ce qui exclut les transitions nécessaires à la liaison des articles, souvent étrangers les uns aux autres.

I. TOPOGRAPHIE.

D'après nos anciens historiens et même Polluche et Beauvais de Préau, les dernières accrues de la ville, sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, portent le nom de troisième enceinte. M. Vergnaud, avec plus de raison, a désigné comme quatrième enceinte la dernière clôture commencée en 1486 par les ordres du duc d'Orléans, et que ce prince, qui régna depuis sous le nom de Louis XII, termina. Il fit son entrée solennelle dans sa nouvelle ville le 19 avril 1498. Pour se faire une idée exacte des diverses enceintes d'Orléans, l'*Indicateur* donne un plan au trait qui désigne parfaitement les quatre clôtures, à l'aide de numéros indiquant les tours et fortifications successivement élevées lors de chaque enceinte. M. l'abbé Dubois est le premier auteur de ce plan, qu'il remit à M. Ver-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gnaud pour y faire avec lui plusieurs corrections. Le bourg d'*Avenum* réuni à la ville est annexé à ce plan. Une nomenclature historique et critique des divers plans et vues d'Orléans présente en première ligne le plus ancien, qui se trouve dans quelques exemplaires de l'édition de Lemaire, in-folio, avec ce titre: *Portraict de l'ancienne ville d'Orléans;* il est sans date, et représente la première enceinte de la ville avant la jonction du bourg d'Avenum. Une lithographie de ce vieux plan est placée à la page 22 de l'*Indicateur*. Un très-ancien tableau restauré depuis quelques années, et placé dans la salle du conseil de la mairie, représente Orléans vue de la rive gauche de la Loire et au levant des tourelles. M. l'abbé Dubois en a donné la description; il pense qu'il a été peint de 1540 à 1562. On voit sur le pont le monument de Jeanne d'Arc, tel qu'il a été décrit par Pontus Heuterus, qui l'avait vu avant les troubles de 1562; on voit un homme tirant des canards à l'arquebuse; or, cette arme n'est devenue commune qu'en 1540.

En terminant la notice des vues d'Orléans, M. Vergnaud émet le vœu, que nous partageons avec lui, de voir réunies au musée les copies des tableaux et des dessins originaux dont il a donné la description. La partie topographique de l'*In-*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dicateur, relative aux divers quartiers de la ville, est suivie d'un tableau d'après lequel les noms actuels des rues et les établissemens qui subsistent sont placés en regard des noms anciens des rues et des monumens supprimés ou détruits. La nomenclature des rues d'Orléans se trouve dans l'édition in-4° de Lemaire ; mais le travail long et pénible auquel s'est livré M. Vergnaud satisfait pleinement la curiosité du lecteur. On y trouve jusqu'aux noms donnés dans la révolution à différentes rues et places d'Orléans. On assure que l'abbé Dubois avait conçu le plan de cette topographie des rues ; mais la mort a empêché ce savant archéologue de le publier. L'*Indicateur* rappelle successivement toutes les divisions de la ville, depuis sa première accrue par la jonction du bourg d'*Avenum*, et l'érection de douze notaires pour les douze quartiers de la ville, suivant l'édit de Philippe-le-Bel, en 1302, jusqu'à sa dernière enceinte en 1489. En faisant connaître la nouvelle division de la ville en quatre quartiers faciles à distinguer d'après le fond de la couleur du numéro des maisons, M. Vergnaud dit qu'outre les deux justices de paix *intra muros*, Orléans en possède encore deux *extra;* un cinquième canton est oublié, c'est celui qui comprend les faubourgs St-Laurent, Madeleine, St-Jean, Ban-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

nier (2) et quelques communes de la banlieue. Un plan d'Orléans et de ses faubourgs termine la partie topographique de cet ouvrage; *il a été* dressé et rectifié sur tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, et porte avec lui le sceau de l'exactitude.

II. *Rues, Places et Carrefours.*

C'est à cette partie de l'ouvrage que commence la tâche que s'est imposée l'historien d'Orléans. Voici comme il s'exprime (page 161): « Ecartant tout ce qui nous semblera peu digne de croyance ou peu instructif sur les étymologies, les anecdotes, les faits historiques, nous donnerons seulement les renseignemens qui nous ont paru de quelque vraisemblance, de quelque intérêt ou de quelque utilité, sans garantir la véracité d'aucune des traditions singulières que nous croyons devoir signaler, mais seulement l'exactitude des faits historiques, que nous emprunterons à nos anciens écrivains. A l'égard des traditions populaires, dont nous ne garantissons nullement l'authenticité, on verra que nous avons toujours eu un motif pour conserver celles qui paraîtront les plus singulières, soit pour rappeler l'état des mœurs à telle ou telle époque, soit pour faire remarquer combien les querelles de reli-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gion excitent d'animosité et répandent de fiel entre des hommes trop ignorans pour se former une opinion avec connaissance de cause, soit pour éclaircir des événemens douteux. »

Reportons maintenant nos souvenirs sur les événemens dont Orléans a été le théâtre au seizième siècle. Le boulevart de Madame, situé au nord-est de la ville, et sur l'emplacement duquel se trouvaient autrefois les tours Juranville et de Pénincourt, rappelle à M. Vergnaud les massacres de la Saint-Barthélemy ; il rapporte d'après un écrivain protestant que douze cents religionnaires furent conduits et impitoyablement massacrés hors des murailles entre ces deux tours, et qu'en ajoutant ceux mis à mort dans la ville, leur nombre a pu s'élever de 1,800 à 2,000 personnes. Il ajoute, sur l'autorité d'autres traditions conservées par les protestans, que, dès avant la Saint-Barthélemy, le gouverneur d'Orléans avait donné l'ordre d'arrêter tous les protestans, et qu'on en avait rempli la tour Juranville et la maison carrée, qui, après leur avoir servi de temple, devint leur prison et bientôt leur tombeau ; car, dès le 15 juillet, les catholiques égorgèrent tout ce qu'ils trouvèrent à la maison des Quatre-Coins.

L'*Indicateur* ne citant point le nom des écrivains qui lui ont fourni ces détails, et ne faisant

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

point connaître les manuscrits qui lui ont été communiqués, nous croyons devoir en peu de mots retracer les faits qui ont précédé à Orléans cette sanglante proscription de 1572.

Théodore de Bèze et Calvin, tous deux sortis de l'université d'Orléans, avaient contribué à propager la nouvelle réforme. En 1557, elle fut enseignée dans Orléans, et c'est parce qu'elle y avait fait des progrès rapides que François II y convoqua les états en 1560. La mort du roi sauva la vie au prince de Condé, et lui ouvrit la prison où il était enfermé, près la place de l'Étape, dans la maison qui appartient maintenant à M. Des Marais. Peu de temps après, les réformés s'emparèrent de l'autorité, ils abattirent les croix, et chassèrent les religieux Carmes de leur maison d'Orléans le 12 octobre 1561; ils firent dans leur église les premiers exercices publics de leur religion. M. Vergnaud attribue ce fait à une *condescendance* des Carmes; nous ne connaissons point l'auteur qui lui a fourni ce renseignement (3). En 1562, le prince de Condé, qui avait des intelligences à Orléans, s'en empare à main armée. Un synode y est tenu, et bientôt après les ornemens des églises sont enlevés, les reliques brûlées, les autels abattus, la riche abbaye de St-Euverte est pillée; l'ancien curé de St-Donatien, vieillard octogé-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

naire, est mutilé et massacré. Les religionnaires s'emparent du trésor de Ste-Croix ; les vases sacrés, les croix et toute l'argenterie sont portés à la Tour-Neuve ; il y avait 833 marcs d'argent et 49 marcs d'or. Lasaussaye, Symph. Guyon et Lemaire donnent un inventaire détaillé de toutes les richesses dont la cathédrale fut alors dépouillée. Les prêtres sont massacrés dans leurs églises, d'autres sont attachés à la queue des chevaux, on leur crève les yeux, on leur coupe le nez, les oreilles, les génitoires, puis ils sont liés à des arbres et arquebusés. (Voyez Symph. Guyon, 2e partie, pag. 398.) Le cœur de François II est tiré de l'église où il était déposé, on le brûle ignominieusement ; le curé de St-Paterne, âgé de soixante-dix ans, est pendu sur le Martroi. M. Vergnaud rapporte (p. 276) que Jacques Gueret (4), curé de St-Paterne, fut condamné à être pendu, comme responsable d'une liste de proscription de plusieurs protestans, qui avait été envoyée au parlement de Paris sur sa sollicitation *. Les détails du supplice du curé de St-Paterne sont mentionnés dans Symph. Guyon et dans Lemaire. Nous ne connaissons point l'historien d'après lequel le curé Gueset aurait provoqué par sa conduite

---

*C'est *Gueset* et non *Gueret*. Symph. Guyon.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

antérieure le cruel supplice qu'il a souffert, et encore moins celui qui lui donna le nom d'*inquisiteur de la foi* (note de la pag. 424).

Dans cette même année 1562, les châteaux et les couvens des environs d'Orléans sont saccagés par les protestans. Le duc de Guise vient au nom du roi assiéger la ville du côté des Tourelles; cette forteresse est enlevée. L'armée royale se préparait à l'assaut, quand le duc de Guise est assassiné sur le côteau d'Olivet. Le 27 mai 1563, la reine mère et régente fait sa paix avec le prince de Condé, à l'île aux Bœufs, près Saint-Mesmin. Après quelques années d'un calme apparent, le bailly Groslot livre la ville au prince de Condé, qui s'en empare une seconde fois par surprise, le 28 septembre 1567. Toutes les églises sont de nouveau pillées; de plus, les protestans les abattent et en détruisent plusieurs. Au mois de mars 1568, un nouvel édit de pacification est signé par le roi et la régente, et, quelques jours après, la magnifique cathédrale de Ste-Croix s'écroule presque en totalité par l'explosion de poudres placées sous les principaux piliers minés par les Huguenots. Elle ne commença à se relever de ses ruines qu'en 1580, et fut rebâtie en 1600, par les ordres de Henri IV, qui posa la première pierre de la réédification de cette basilique.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Tels sont les faits principaux qui ont préparé les cruels massacres de la St-Barthélemy. Après plus de deux siècles et demi, on déplore encore ces horreurs, mais l'impartialité de l'histoire ne permet point de séparer les événemens qui ont suivi 1560, de ceux qui ont eu lieu en 1572.

L'anonyme protestant, auteur du récit de la St-Barthélemy, et du manuscrit duquel nous avons lu une des copies, porte à deux mille les victimes de cette fatale journée ; Symph. Guyon, qui avait vu ce manuscrit, assure que ce nombre est exagéré, parce qu'en 1570 il ne se trouvait dans Orléans que 814 huguenots * qui avaient prêté serment de fidélité entre les mains du gouverneur, M. d'Entragues, et qu'en l'espace de deux ans il n'était pas possible que leur nombre se fût autant accru.

---

* Ce ne fut qu'en 1560 que le nom d'huguenot a été donné aux sectateurs de la réforme. Mézeray et Daniel pensent qu'il vient du mot suisse *heidgnossen*, qui veut dire *ligue*; De Thou dit que cette dénomination prit naissance à Tours, parce que les réformés s'assemblaient la nuit, lors de leurs premières assemblées, à la porte *Hugon*.

Le nom *protestant*, qui est resté et qui ne renferme aucune qualification injurieuse, est venu de la protestation des luthériens d'Allemagne en 1529, contre ce qui avait été arrêté dans les diètes de Ratisbonne et de Spire.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

A l'article *Couvent des capucins*, l'auteur décrit la journée *des Chaperons* (en 1569) d'après un écrivain protestant qui lui donne le nom de petite St-Barthélemy. Lemaire (édit. in-*fol.*, page 272) parle aussi de cette journée, où Charles IX, se trouvant sur la levée des Capucins, fit jeter dans la Loire les chaperons de quelques jeunes mariées qu'on conduisait au prêche du château de l'île, appartenant au bailli Groslot; mais sans l'auteur protestant, dont le nom ni l'ouvrage ne sont indiqués, tous les détails rapportés par M. Vergnaud ne seraient point connus. Ces mêmes écrivains ont encore (art. faub. Bannier, pag. 192) fourni la matière de ce que fit Henri III à Orléans en 1584, et surtout des flagellations que le roi et ceux qui l'accompagnaient se donnèrent pendant la procession depuis la cathédrale jusqu'aux Aydes. Henri III toucha les écrouelles dans la chapelle de Notre-Dame; nos anciens auteurs (Lemaire, in-4°, pag. 258) parlent de ce fait, mais non des flagellations; ils ne disent point non plus que le roi s'amusa beaucoup dans *des festins nocturnes et joyeusetés*, *etc.*, ni enfin qu'*il signa les lettres-patentes des maîtres ménétriers de la ville et de la province*. Ces mêmes écrivains rapportent encore que Henri III, après avoir entendu dévotieusement la messe dans la cha-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pelle de Saint-Lazare du Martroi-au-Corps, y donna ensuite un repas qui se termina par une orgie dont les excès surpasseraient tout ce qu'on a écrit de la dépravation de sa cour, s'il fallait y ajouter foi entière. (Pag. 342.) (5)

A l'article *Levées*, M. Vergnaud fait une citation des Capitulaires, d'après laquelle on voit que Charlemagne est le premier de nos rois qui se soit occupé des jetées qui bordent la Loire. Louis XI les fit exhausser devant les Augustins. Louis XII les fit ensuite réparer; mais ce ne fut que sous Henri IV et depuis que les travaux les plus importans relatifs aux levées de la Loire ont été entrepris et exécutés.

M. l'abbé Dubois, dans une notice qu'il a publiée en 1818 sur la cathédrale d'Orléans, conclut, après un examen approfondi, que vers 1599 le lit de la Loire avait été changé auprès de Meung par des travaux faits exprès (6). Il cite à cet égard un édit d'Henri IV, du 9 août 1599, par lequel des fonds ont été affectés à la réédification de Sainte-Croix, en indemnités *de prés et héritages qui avaient été pris à l'évêque d'Orléans pour la construction du nouveau canal de la rivière de Loire, fait près Meung-sur-Loire.* On avait fait des travaux, dit l'abbé Dubois (pag. 6), pour changer le lit de la Loire près Meung. L'ancien lit, ap-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pelé *vieille rivière*, se voit encore dans la prairie de Cléry; c'est sans doute ce qui a fait croire à M. Vergnaud que c'étaient les traces d'un ancien canal latéral à la Loire, qu'on retrouve encore dans la plaine de Cléry. (Note de la page 492.) La levée qui conduit de la maison de Lumina à l'île a été faite en 1560 ; auparavant la Loire passait au-delà du château qui se trouvait sur la rive droite, ce qui explique, dit l'abbé Dubois, pourquoi le château et la ferme de la haute île étaient de la paroisse de Chécy.

En parlant de *la rue Guignard*, faubourg Bannier, l'*Indicateur* dit « que l'oiseau succulent qui a donné son nom à cette rue se prenait jusqu'aux portes de la ville, et que, quoique plus abondans autrefois qu'à présent, on les paya 4 sous parisis la pièce pour un repas donné, en 1582 (7), au duc d'Orléans. » Il y a probablement erreur de date; car, en 1582, nous n'avons pu découvrir aucun prince qui portât le nom de duc d'Orléans.

Nous lisons aussi (page 208) que, vers 1601, les arbres du grand Mail, plantés par Catherine de Médicis, furent abattus et remplacés par ceux qui existent encore. Ces arbres n'auraient eu alors que trente-cinq ans, car la reine mère, ayant eu Orléans pour son douaire, fit planter

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

en 1566 des ormes sur les remparts (page 19). La date de 1601 nous semble inexacte, et les archives de la mairie nous apprennent qu'en 1720, sous la régence du duc d'Orléans, les ormes qui sont encore sur le grand Mail ont été plantés; une réquisition fut faite aux habitans des paroisses voisines pour exécuter ces plantations.

On doit savoir gré à M. Vergnaud des recherches qu'il a faites sur l'histoire particulière du Martroi, et c'est avec raison qu'il dit que Guillaume et Martin Dubellay, dans la description de l'entrée de Charles-Quint à Orléans en 1539, ont commis une erreur en appelant cette place *Martrone*, nom qu'elle n'a jamais porté. Les détails relatifs aux événemens qui ont eu lieu sur cette place, la plus grande de celles d'Orléans, à différentes époques, et notamment en 1792, lors de la sédition populaire qui fut suivie du pillage de plusieurs maisons, ont fourni à l'*Indicateur* plusieurs pages pleines d'intérêt.

III. ÉDIFICES, MONUMENS, ÉTABLISSEMENS PUBLICS, etc.

L'article *Académie de musique* se recommande par des recherches curieuses sur l'art musical, cultivé depuis long-temps à Orléans, et qui faisait au 11e siècle les délices du roi Robert. Nous prions toutefois M. Vergnaud de nous permettre de ne point être entièrement de son

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

avis lorsqu'il dit que, « soit défaut d'organisation, soit faute de persévérance, il est bien rare de rencontrer dans notre province une belle voix d'homme ou de femme; » il nous serait facile de citer parmi les personnes qui s'occupent avec succès de l'étude de la musique des talens bien remarquables pour le chant et pour la perfection du goût et de la méthode.

Si quelquefois nous signalons des erreurs de date, nous nous faisons un devoir de les regarder presque toujours comme des fautes d'impression.

Au mot *Collége royal,* l'*Indicateur* donne des renseignemens curieux sur l'ancienne collégiale de St-Samson, qui avait remplacé l'abbaye de Saint-Symphorien. M. Vergnaud cite un écrit d'Henri IV, par lequel ce prince « intercédait auprès de ses chers et bons Orléanais en faveur des jésuites pour favoriser leur établissement à Orléans, et leur ménager un bon traitement, etc. » Cette pièce en effet est fort curieuse, mais nous ne connaissons point la source où elle a été puisée. Ni l'*Etoile* ni le journal de Henri IV ne font mention de ce fait, et cependant ces écrits contemporains parlent des colléges de la Flèche, de Clermont, de Mézières et des autres, octroyés aux jésuites. Une missive du père Cotton, dit l'auteur, accompagnait celle de son *péni-*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tent. Il serait toutefois bon de savoir si les lettres-patentes accordées aux jésuites en 1609 pour la fondation d'un collége ont été le résultat des instigations du père Cotton. La lettre de celui-ci aurait eu pour objet, selon M. Vergnaud, de capter les suffrages des Orléanais, plutôt que de les forcer; il ajoute que, malgré ces recommandations, le corps de ville apporta une grande opposition au projet des jésuites, soutenus par le roi et l'évêque d'Orléans; la discussion élevée dans l'assemblée générale des habitans y devint orageuse, et les jésuites furent obligés de renoncer pour le moment à leurs desseins; sous Louis XIII, en 1617, ils obtinrent de nouvelles patentes, ils employèrent plus d'adresse et d'intrigues pour atteindre leur but, et furent mis en possession d'une maison rue Ste - Anne, où ils ouvrirent leur collége. L'évêque G. de l'Aubépine s'étant prononcé pour l'expulsion des religieux de St-Samson, le roi autorisa l'établissement des jésuites. Le lieutenant - général de Beauharnais chassa les moines, et y établit leurs successeurs, qui avaient traité avec le prieur de Gazille (8).

Nous avons rapporté brièvement ces faits curieux, et que nous avons en vain cherchés dans les anciens historiens d'Orléans; il paraît que les manuscrits du savant abbé Pataud ont fourni à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Vergnaud les détails qui composent cet article, car il renvoie à la lecture de ces manuscrits, déposés à la bibliothèque publique, dans une note de la page 311, où l'on trouve qu'un père se suicida en 1647 dans une hôtellerie d'Artenai, afin, dit-il, de ne point donner la mort à plusieurs familles orléanaises (9).

On sait que dans des temps plus rapprochés de nous, et particulièrement pendant le 18e siècle, plusieurs familles de notre ville prirent couleur dans les querelles survenues à l'occasion du formulaire et de la constitution *unigenitus*; il a été facile à M. Pataud de recueillir beaucoup de notes et de pièces relatives aux jésuites, surtout après leur renvoi en 1762. Mais fourniront-elles à l'historien des actes toujours vrais dont il pourra faire usage sans être accusé de partialité? Nous n'oserons point nous prononcer pour l'affirmative; qu'on nous permette donc de retracer en peu de mots, d'après nos anciens historiens, et surtout Lemaire (édition in-4°, 3e partie, pag. 108), comment le collége des jésuites a été fondé à Orléans; plusieurs religieux de St-Samson avaient quitté leur couvent, et vivaient en particulier, se *licenciant méme;* ils n'étaient plus en nombre suffisant pour faire le service divin, l'église et le monastère tombaient presque en ruines, n'ayant pas été

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rebâtis depuis qu'ils avaient été dévastés et à demi abattus pendant les troubles de 1562. En 1617, dit Lemaire, Louis-le-Juste donna aux pères jésuites le prieuré et 1,380 liv. par an, à prendre sur le taillon et solde de la gendarmerie, pour la fondation et entretien d'un collége; et par la libéralité de M. de Gazille, prieur de St-Samson, et de M. Lhuillier, docteur-régent en l'université, ils ont bâti un superbe collége, assorti de ses classes, et l'ont ouvert en 1617, le jour de Saint-Luc, dans la rue de la Vieille-Monnaie; ce n'a été que le 14 mars 1619 qu'ils ont pris possession du prieuré de Saint-Samson, suivant un accord fait avec les religieux sortans, auxquels ils ont donné une pension viagère.

Le désir manifesté par M. Vergnaud (p. 326) et tous les Orléanais a été rempli; l'éclairage des réverbères a lieu maintenant sans interruption pendant toute l'année.

Il faut regarder encore sans doute comme une faute d'impression ce qui est dit à la page 359, que Louis XIV et la reine mère furent reçus en 1614 à la grande maison rue Bretonnerie, appelée *ancienne Intendance;* c'est Louis XIII (10), alors enfant, et Marie de Médicis sa mère, régente, qui descendirent dans cet hôtel; nous ajouterons, d'après Polluche et Beauvais de Préau, que les intendans n'ont occupé qu'à loyer leur

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

logement dans l'ancienne Intendance, qui a toujours appartenu à des particuliers.

On trouve souvent dans l'*Indicateur* des citations de vers d'anciens fabliaux et du roman *de la Rose ;* c'est ainsi (pag. 381) qu'après avoir donné l'étymologie du nom *eschevin* qui vient du vieux mot *eschevir*, qui signifiait *avoir soin, mettre en ordre*, deux vers de Mattuolus sembleraient indiquer que ce même mot s'appliquait aux lieux de prostitution ; nous nous en tenons toutefois à la première version, qui nous a paru la plus vraisemblable.

La maison du bailly Groslot, où l'intendance a été établie, et qui est aujourd'hui l'hôtel de la mairie, a été le théâtre de plusieurs événemens mémorables. En 1560, François II occupa cet hôtel ; il mourut dans la pièce qui sert aujourd'hui de salle du conseil, et qui était alors la chambre à coucher du Roi. M. Vergnaud rapporte dans une note (pag. 385) que « la reine mère et les Guise avaient mandé à Orléans jusqu'à *quarante bourreaux des plus experts du royaume* pour l'exécution du prince de Condé, qui ne fut sauvé que par la mort du roi et le courage de Lhôpital ; Mezeray, Daniel, Velly, Anquetil dans son *Esprit de la ligue*, et plusieurs autres historiens que nous avons consultés, ne mentionnent point ce fait reproché à la reine mère. Quoi qu'il

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

en puisse être, il est bien certain que le prince de Condé, qui obtint sa grâce à l'avénement de Charles IX, n'épargna point Orléans ni les Orléanais quand il vint depuis, à deux fois différentes, en 1562 et 1567, à main armée s'emparer de notre ville.

Il est parlé ensuite de la baillive Groslot, à laquelle fut confié le duc de Beaumont, premier né de Jeanne d'Albret, et qui mourut ne pouvant supporter la chaleur excessive des appartemens où elle le tenait renfermé. Le fait est vrai, mais ce ne fut point à Orléans qu'arriva la mort de ce jeune prince; il fut retiré des mains de sa gouvernante, dont le mari était chancelier de la reine de Navarre, et transporté au château de la Flèche en Anjou, où il fut soumis à un régime plus conforme à la nature et à la saine raison; mais, énervé par la manière dont il avait été soigné, il mourut à vingt-trois mois. (Voyez le père Anselme, l'histoire de Jeanne d'Albret par Mlle Vauvilliers, tome 1, page 52.) (11)

Passant à des temps plus modernes, l'*Indicateur*, en parlant de l'événement, fatal par ses résultats, qui a eu lieu dans nos murs le 16 mars 1793, rappelle la sédition populaire des 16 et 17 septembre 1792, dont la cherté et l'accaparement des grains fut le prétexte, et qui a amené le pillage de plusieurs maisons sur le Martroi, dans

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

les rues Royale et de Recouvrance. A cette époque de 1792, l'administration municipale avait à sa tête un homme qui fut l'odieux instigateur de ces deux sanglantes journées ; M. Vergnaud n'a point désigné cet homme inconnu à la génération actuelle. C'était Lombard - Lachaux, que nous nommons pour qu'il ne soit pas possible de le confondre avec le maire qui l'avait remplacé au 1er janvier 1793, et qui était en fonctions au 16 mars suivant, jour où Léonard-Bourdon proscrivit un grand nombre de nos compatriotes, dont plusieurs périrent ensuite sur l'échafaud. Le maire et les officiers municipaux furent suspendus de leurs fonctions. M. Gombault-Guinebaud, secrétaire de cette administration, fut traduit au tribunal révolutionnaire, et l'honnête citoyen alors maire d'Orléans était bien loin de partager les sentimens de celui auquel il avait succédé (12).

Vingt articles sont consacrés à la description d'un nombre égal de maisons remarquables par leur ancienneté. En général, on retrouve à Orléans peu d'anciens édifices. Dans la vieille ville, les rues étaient fort étroites, une grande partie des maisons construites en bois ont été renouvelées. Dans le quartier de Saint-Aignan, on voit trois maisons bâties en briques, qui ont été habitées par Louis XI et François 1er, et par

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

l'empereur Charles-Quint, lors de son passage à Orléans, le 20 novembre 1539. La famille de Châtillon a occupé la maison qui porte aujourd'hui le nº 11, et qui est située presque en face de celles dont on vient de parler ; elle a conservé le nom de *logis des Coligny*. Lors des troubles de 1562, le prince de Condé l'a occupée. L'abbé Pataud, dans ses notes, auxquelles renvoie M. Vergnaud, cite un ordre qu'il a trouvé dans les papiers d'une famille orléanaise qu'il ne nomme point, par lequel il est enjoint à une femme catholique d'envoyer sans délai au logis de M. le prince de Condé (maison des Coligny) soixante écus d'or pour sa taxe dans le paiement de la garnison protestante, sous peine de l'emprisonnement.

La maison de *l'Annonciade*, rue du Tabourg, est encore pleine des souvenirs de Jeanne d'Arc, qui y a demeuré en 1429. Dans la livraison supplémentaire de *l'Album du Loiret*, publiée par M. Vergnaud, M. Ch. Pensée, son collaborateur, a lithographié un dessin de la maison de l'Annonciade, prise du côté de la cour; il y a joint les sculptures et arabesques qui sont encore au plafond d'une chambre appelée *le cabinet de la Pucelle*. François Colas-Desfrancs, maire d'Orléans, et propriétaire de cette maison en 1580, avait fait exécuter ces peintures pour perpétuer

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

le souvenir du séjour de Jeanne d'Arc dans cette chambre, où elle coucha dans un même lit avec la fille du sieur Boucher, trésorier du duc d'Orléans, chez lequel elle était logée. L'*Indicateur* (pages 408 et 409) transcrit tous les détails relatifs à Jeanne d'Arc d'après nos anciennes chroniques; nous ajouterons qu'ils se trouvent dans un ouvrage imprimé par Théodore Godefroi, sous le titre de l'*Histoire de la Pucelle*, et qui fait suite à son Recueil des historiens de Charles VII.

L'article *Palais de Justice*, monument tout-à-fait nouveau, conduit naturellement à dire quelques mots de l'Oratoire. L'*Indicateur*, d'après Beauvais de Préau, en retraçant l'établissement de cette congrégation à Orléans en 1614, fait remarquer qu'on lui offrit la direction du collége de la ville, que refusa le cardinal de Berulle, leur instituteur. Polluche, dont Beauvais n'a été que l'éditeur, ne fait aucune mention de cette circonstance. On trouve dans Lemaire et Symphorien Guyon bien des détails sur l'arrivée à Orléans des pères de l'Oratoire et la fondation de leur communauté, congrégation alors toute nouvelle, créée trois ans auparavant à Paris par Pierre de Berulle, d'après un bref du pape Paul v. Le marquis de Luchet dit aussi quelques

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mots de l'Oratoire dans son histoire d'Orléans ; mais aucun de ces écrivains ne parle de cette proposition adressée par la ville aux Oratoriens. Nous ne nous permettons ces réflexions que parce que c'est à la même époque, ainsi que nous l'avons énoncé, que le collége d'Orléans a été fondé par les jésuites, et également par les soins de l'abbé de Gazilles, prieur de Saint-Samson.

M. l'abbé Dubois s'est beaucoup occupé pendant sa vie de recherches sur le siége d'Orléans; il est à croire que, s'il eût vécu encore quelques années, cet homme laborieux et instruit aurait publié une histoire du siége mémorable de 1429; M. Vergnaud, ainsi qu'il le dit lui-même, a été plus d'une fois le collaborateur de notre savant théologal. Le plan des diverses enceintes de la ville, annexé à la page 21 de l'*Indicateur*, dressé par M. Dubois, et auquel M. Vergnand a joint plusieurs indications utiles, l'a évidemment dirigé dans la partie topographique de son ouvrage ; c'est aussi d'après l'idée que s'étaient faite jusqu'à présent tous ceux qui se sont occupés de l'histoire d'Orléans au temps du siége, qu'un dessin lithographié des Tourelles par M. Pensée a été placé à la page 12 du livre dont nous parlons. A l'article *Vieux pont* (page 436), l'auteur donne la description des combats dont le fort des Tourelles a été le théâtre; on aime à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

retrouver, aux pages 440 et suivantes, le récit naïf et plein d'intérêt des événemens du siége, itré du livre qui porte pour titre : *Histoire et discours au vrai du siége qui fut mis devant la ville par les Anglais*, et qui a été publié par Léon Tripault (13). Cependant tous les écrivains qui se sont occupés du siége d'Orléans n'ont point déterminé d'une manière bien précise la position des Tourelles; ces divers mémoires et les plans de Fleury nous apprennent seulement que, du côté de la Sologne, la tête du pont était défendue par des fortifications appelées *Tourelles;* le journal du siége et la Parthénie orléanaise de Symphorien Guyon se bornent à dire que, le 23 octobre 1428, les assiégés, après la plus vive résistance, furent contraints d'abandonner les Tourelles, après les avoir ruinées et s'être retranchés près la Belle-Croix, en rompant une arche du pont qui était devant. C'est d'après toutes ces données que M. Vergnaud a écrit son article sur l'ancien pont.

Un de nos compatriotes, M. Vandebergue de Villiers, qui a beaucoup étudié les antiquités de notre ville, a eu la patience de se livrer à l'examen des comptes de l'hôpital St-Antoine, qui était placé au milieu de la Loire, proche l'ancien pont, sur la Motte des Poissonniers. Ces comptes font mention de sommes payées

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

au 31 juillet 1527, pour travaux entrepris pour la réparation du pont, après la visite des échevins et procureurs de la ville, *à l'arche du dessous des Tourelles, parce que la première arche est à la charge de la ville.* Dans un procès-verbal de visite du 26 septembre 1588, il est dit : Pour travaux à faire à la première arche rompue du côté des Augustins, où est à présent le pont de bois et le pont-levis, la *deuxième étant sous les Tourelles.* La première arche du côté des Augustins avait donc un pont-levis par lequel on pénétrait dans le fort. M. Jollois, ex-ingénieur en chef du département du Loiret, et vice-président de la Société, nous a communiqué son histoire du siége d'Orléans, dont la publication est vivement désirée, à laquelle est jointe une copie du plan de Fleury, déposé à la biblothèque, dont M. Vergnaud a parlé aux pages 24 et 25 de son ouvrage. Ce plan avait servi de guide à l'abbé Dubois, car il s'y est conformé dans le plan sus-énoncé, et qui a été joint à la page 21 de l'*Indicateur.* On y trouve la position des Tourelles, indiquée en avant de la première arche du pont, du côté des Augustins. M. Jollois a dessiné les Tourelles, leurs boulevarts et abords, tels qu'ils subsistaient de 1500 à 1543. L'examen des comptes de ville, de 1429 à 1500, a été l'objet d'un travail très-minutieux auquel s'est livré

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

l'abbé Dubois ; M. Vergnaud et M. Jollois l'ont consulté ; il fait partie des manuscrits déposés à la bibliothèque publique. Il est reconnu, à la page 26 de l'*Indicateur*, que depuis le siége d'Orléans jusqu'au commencement du seizième siècle, il n'y a eu d'autre changement au fort des Tourelles que la construction d'un mur pour environner le boulevart, qui auparavant était composé de pieux enfoncés obliquement et de fascines. Voici maintenant comment M. Jollois donne la description de ce fort : « La tour de l'Est est à pans, celle de l'ouest, ronde et terminée par un toit ; celle de l'est, à terrasse. Ces tours étaient établies sur la pile du pont qui séparait la première arche de la seconde du côté de la Sologne ; les constructions du fort se prolongeant sur toute l'étendue de la seconde arche. Un passage voûté était pratiqué dans toute l'étendue de la forteresse, et au-dessus des magasins servant à des munitions ; on présume, d'après les plans de Fleury, que les murs étaient crénelés. Sous la voûte entre les portes, il y avait une herse. A la fin de 1429, ce fort fut abattu par les Orléanais, à cause de l'ébranlement qu'il avait reçu pendant le siége, mais nul doute que sa reconstruction n'ait eu lieu suivant le plan primitif. »

En faisant le récit de la prise des Tourelles en 1563 (et non 1562) par le duc de Guise, com-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mandant en chef l'armée royale catholique, M. Vergnaud rapporte que Dandelot-Coligny, commandant pour les protestans, afin de garantir les assiégés, aussitôt après la reddition de ce fort, fit abattre de suite la première arche du pont, et établir des batteries sur la deuxième ainsi que sur les deux mottes (page 445). Lemaire (édit. in-4°, 1re partie, page 335) se contente de dire que Dandelot *fit abattre l'arche proche des Tourelles*, et plaça des parapets sur le pont et les mottes. Symphorien Guyon (2e partie, page 402) s'exprime ainsi : « Les assiégés firent couper l'arche du pont devant les Tourelles, et firent des retranchemens sur ledit pont, etc. » Ce qui confirme la véritable position des Tourelles sur la pile qui séparait la première arche de la deuxième.

M. Vergnaud nous saura gré sans doute d'avoir reproduit l'opinion de M. Jollois, qui ne s'est fixée qu'après un examen approfondi des notes que M. Vandebergue de Villiers lui a communiquées ; c'est donc une erreur commise par Fleury et par l'abbé Dubois, qui a été reproduite à la page 319 de l'*Indicateur*, où il est dit « que les Tourelles étaient plus rapprochées de la Loire et vers le milieu de la levée ou du quai actuel, dans l'alignement du vieux pont (14). »

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

A l'article du *Nouveau pont*, l'auteur rappelle les craintes de nos concitoyens, en juillet 1815 (c'est une faute d'impression, car on lit 1814). A cette époque désastreuse, un espace de quelques mètres au milieu du pont séparait les avant-postes de deux armées qui n'attendaient qu'un signal pour en venir aux mains. Nous pensons, avec l'*Indicateur*, que la prudence du maréchal commandant en chef l'armée de la Loire, et dont le quartier-général était à St-Marceau, rendit inutiles les formidables préparatifs de défense qui avaient été faits des deux côtés, et contribua à nous préserver des maux qu'on appréhendait alors ; ces événemens appartiennent à notre histoire contemporaine, et les souvenirs n'en sont point encore effacés.

Au mot *Porte Bourgogne*, une faute d'impression s'est glissée dans la date de 1573 ; c'est en 1563 que Claude de la Châtre vint faire le siége d'Orléans, alors au pouvoir des protestans.

En parlant de l'établissement de la maison de la Providence, M. Vergnaud fait remarquer qu'elle faisait partie d'une maison royale construite par Louis XI auprès de St-Aignan ; nous approuvons l'éloge de cette institution d'une charité vraiment chrétienne, dont le but est de donner à des filles pauvres une éducation conforme à leur positon,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

et dont la direction est confiée à la surveillance des dames les plus respectables.

A l'article *Récollets*, l'auteur rapporte, d'après nos anciens historiens, le procès intenté aux cordeliers à l'occasion de madame de Saint-Mesmin, inhumée dans leur église; nous relèverons encore une erreur de date; c'est en 1533, et non en 1583, que cette affaire, qui a quelque ressemblance avec celle d'Urbain Grandier, curé de Loudun, a été terminée par le parlement de Paris, que François Ier avait lui-même désigné pour juger les cordeliers, qui furent reconnus coupables et condamnés au bannissement.

L'histoire des antiquités d'Orléans se rattache souvent aux églises, autrefois très-nombreuses dans notre ville; et d'abord tous nos historiens se sont étendus sur la collégiale de St-Aignan. Beauvais de Préau a donné un assez long développement à la note de Polluche sur cette église. Elle avait été ravagée une première fois, au neuvième siècle, par les Normands. Le roi Robert la réédifia. Lasaussaye décrit les cérémonies qui eurent lieu le 14 juin 1029, lors de la dédicace de cette basilique. Symph. Guyon les reproduit en entier dans son ouvrage. M. Vergnaud dit qu'on chanta des hymnes composées par le roi Robert à l'occasion de la délivrance

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Orléans *par les mérites de saint Aignan.* Ces derniers mots soulignés dans l'*Indicateur* ne se retrouvent point dans Beauvais de Préau ni dans Symph. Guyon; ce dernier auteur traduit d'après Lasaussaye une prière que le pieux roi prononça dans l'église, lors de cette pompeuse solennité, après avoir dépouillé la pourpre et les ornemens royaux; c'est dans cette prière simple et touchante adressée à Dieu qu'on trouve le nom de saint Aignan, *père de la patrie, qui, par ses mérites, a été délivrée de ses ennemis.* Lors de la première irruption des Anglais (en 1359) sous le prince Noir, Saint-Aignan, qui était en dehors de la seconde enceinte, fut démolie par les habitans, afin, dit Lemaire, que cette église ne pût servir de forteresse et de retraite contre la ville. Charles VI la fit rebâtir, et Louis XI acheva de la réparer. Nous avons lu avec attention dans Lasaussaye tout ce qui concerne la dévastation de nos églises en 1562 et en 1567; il ne dit point que les reliques de saint Aignan furent profanées et brûlées par les protestans; ce fait est toutefois rapporté par Lemaire et Symph. Guyon, qui ajoutent qu'on parvint à en recueillir de notables parties. Il est de tradition, ainsi que le dit M. Vergnaud, que l'office de saint Aignan a été composé par le roi Robert, cependant il paraît certain que les

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

répons *in virtutum tumuli, et properans*, et non l'office entier, sont seulement l'œuvre de ce roi. L'*Indicateur* rappelle aussi qu'un salut a été institué le 18 février, jour où Orléans fut attaqué par les Cosaques en 1814. La nouvelle de la bataille de Montereau éloigna l'ennemi de nos murs. L'auteur ajoute que cette solennité fixera pour la postérité l'époque à laquelle Orléans échappa au pillage. Rien de plus juste et de plus patriotique que cette réflexion, et, ajoute M. Vergnaud, *en même temps qu'elle donnera l'occasion de remercier et d'honorer l'Eternel.*

Nous ne passerons point sous silence l'article consacré à la cathédrale de Ste-Croix. Nos historiens nous ont rapporté les anciennes traditions sur la fondation de cette basilique. Polluche et Beauvais de Préau ont donné beaucoup d'étendue aux notes historiques qui concernent Sainte-Croix. M. Vergnaud fait remarquer que l'époque de la construction primitive de cette église étant environnée de ténèbres, et les renseignemens transmis à cet égard par nos anciens historiens et les écrits les plus récens ne reposant sur aucun document authentique, il est obligé de conserver une partie des récits merveilleux dont la fondation de ce monument a été environnée, sans doute afin d'augmenter la ferveur du peuple et son zèle pour une re-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

ligion dont les principes sages et purs n'ont pourtant pas besoin de faits miraculeux pour être vénérés. C'est ainsi qu'est rapportée, d'après Symph. Guyon, la légende du pigeon qui descendit sur la tête du sous-diacre Euverte, le fit juger digne de l'épiscopat; cependant l'abbé Dubois, dans la Notice historique qu'il a publiée en 1818 sur notre cathédrale, ne fait pas mention de cette vieille tradition. Aucune église n'a éprouvé plus d'événemens désastreux que Ste-Croix; nous en avons déjà parlé. Après que les protestans en eurent fait écrouler les voûtes en 1567, il ne resta plus que les onze chapelles du rond-point et les piliers du chœur; la reconstruction de cette basilique a commencé en 1600. Les travaux, long-temps interrompus, ont été l'objet de bien des entreprises, et ce n'a été qu'en l'année 1830 que cette église a été entièrement terminée. M. Vergnaud donne le compte des sommes employées à bâtir Sainte-Croix; ses calculs sont établis d'après le prix moyen des travaux de 1708 à 1729; il s'entoure également des renseignemens qui lui ont été donnés par M. Pagot, architecte de la ville et membre de notre société, et il arrive à 22 millions de francs pour prix total approximatif des constructions de l'église, du portail et des tours de Ste-Croix. L'abbé Dubois a fait connaître

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dans sa Notice les dimensions de l'église dans son ensemble et dans toutes ses parties.

M. Vergnaud s'est occupé également avec soin des détails de ce monument; il a joint (p. 502) un plan par terre de l'intérieur de l'église, qui achève d'en compléter la description.

Quelques anecdotes relatives au chapitre terminent cet article. L'*Indicateur* cite une lettre de Henri II, adressée le 4 mai 1556 aux chanoines de Ste-Croix, au sujet de Jean de Morvillière, évêque d'Orléans, qui portait la barbe longue, contrairement aux réglemens du chapitre, lequel s'était opposé à l'entrée de l'évêque tant qu'il ne se serait pas décidé à couper sa barbe. Cette lettre finissait par *un ordre du roi de recevoir le prélat sans qu'il soit tenu d'abattre ladite barbe;* mais elle n'aplanit point les difficultés, le chapitre n'ayant consenti à l'entrée de l'évêque que le 26 novembre 1559. Nous ne connaissons point l'auteur d'après lequel ce fait curieux est rapporté. Lasaussaye, Symphorien Guyon et Lemaire ont écrit la vie de Jean de Morvillière, qui avait été député au concile de Trente en 1551. Henri II, connaissant les talens de ce prélat, l'appela à sa cour, et l'employa aux plus importantes affaires de l'état; il lui confia plusieurs ambassades. Quand il fut nommé à l'évêché d'Orléans, le royaume, déjà

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

en proie aux dissensions intérieures, était en même temps troublé par les guerres étrangères; Jean de Morvillière, retenu à la cour par le roi auquel il rendait les plus éminens services, choisit alors, dit Symph. Guyon (pag. 379, 2e part.), trois grands-vicaires pour *ses coadjuteurs en sa charge pastorale*. En 1557, il se déroba à la cour, et vint à Meung, demeure ordinaire des évêques, conférer les ordres aux fêtes de Pâques. Ses occupations l'obligeant à rester auprès du roi, il avait soin que tout se fît ponctuellement par ses grands-vicaires. Enfin, en 1559, il fit son entrée solennelle à Orléans, selon la coutume de ses prédécesseurs. Il n'est aucunement parlé des difficultés que ce prélat aurait pu avoir avec son chapitre; il est même dit que, pendant le temps qu'il fut pourvu de sa charge épiscopale, il officia souvent à la cathédrale aux grandes solennités; il fut ensuite obligé de quitter l'évêché d'Orléans, ayant été nommé garde-des-sceaux en 1564.

Le monastère de St-Euverte a été bâti sur l'emplacement d'un ancien castel, dans un oratoire où saint Euverte avait été enterré. M. Vergnaud pense que ce terrain était un cimetière romain primitif d'*Aurelianum;* cette opinion vient d'être l'objet d'un mémoire offert par lui à la société, et sur lequel il vous sera fait un rapport. Nous relèverons en-

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

core une erreur de date relative à l'entrée de M. du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans (15), qui eut lieu le 19 octobre 1666, et non en 1707.

Dans un ancien processionnal de la fête de la Pucelle, réformé depuis par M. de Jarente en 1772, quand l'ancien monument eut été replacé, rue Royale, à l'angle de celle de la Vieille-Poterie, nous avons vu qu'en mémoire d'une vieille tradition, l'abbé de St-Euverte, qui avait assisté à la procession, était ensuite reconduit chez lui accompagné de deux soldats du guet, que lui fournissait le chapitre de Ste-Croix, *propter saltum* (ce sont les expressions du Rituel), l'abbaye de St-Euverte étant autrefois au milieu d'une forêt épaisse, dangereuse à traverser (*).

En parlant de la chapelle Saint-Jacques, M. Vergnaud dit qu'elle fut probablement une des premières *construites par ce roi, que la politique plutôt que la piété engagea à entreprendre ce pélerinage lointain, qui a eu depuis tant d'imitateurs.* Nous partageons cette opinion, mais nous pensons qu'il convient de nommer Louis VII (dit le Jeune), qui, après avoir

---

(*) *Saltus est sylva densior in quâ pasci et æstivare pecudes solent.* (Dict. Rob. Et.)

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

répudié Éléonore de Guyenne, avait épousé à Orléans Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, et qui, ayant fait vœu d'aller en pélerinage à St-Jacques de Compostelle, s'y rendit en 1154, avec toute sa cour. Il est bon qu'on sache bien qu'il ne s'agit pas de la seconde croisade, qui avait eu lieu en 1147, après la prédication de saint Bernard, et dont l'empereur Conrad et Louis-le-Jeune furent les chefs. L'*Indicateur* fait remarquer que la chapelle de St-Jacques, dévastée par les protestans en 1562 et 1567, fut préservée d'une destruction totale à cause de son voisinage du pont. La jolie façade gothique de St-Jacques subsiste encore; M. Pensée en a fait un dessin fidèle qui fait partie de l'*Album du Loiret;* enfin l'auteur ajoute « que dans le mur nord de cette chapelle on voit la trace d'une porte de ville de la première enceinte, et la rainure de la herse qui y était placée. »

A l'article du *petit Saint-Loup*, M. Vergnaud cite un acte très-curieux qu'il regarde comme l'acte original de cette association connue depuis sous le nom de *ligue;* il aurait été signé le 19 août 1568, au couvent du petit St-Loup, dans le parloir des dames. Après les signatures, on trouve ces mots : *Ni nobles Orléanais ni magistrats ne signèrent cet acte.* Il est cependant certain que quelques noms cités pour ap-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

partenir au tiers-état faisaient partie de la noblesse et du corps municipal. Nous croyons que cette note a été recueillie dans les manuscrits de l'abbé Pataud ; il est dit que l'original a été conservé jusqu'en 1789 dans les archives de M. de Malesherbes. Si cette pièce est authentique, elle détruirait l'idée généralement adoptée par tous les historiens, qui ne datent la ligue que du traité de Péronne, signé par les magistrats de cette ville et la noblesse de Picardie, en 1576. Cependant, d'après L'Etoile, cet acte, ouvrage des Guises, ne serait qu'une copie d'un autre acte passé en 1568, le 25 juin, à Paris, qui a pour titre : *Serment des associés de la ligue chrétienne et royale*, dont le but était d'exclure de la couronne de France les princes de la maison de Bourbon. (Voir *Hist. de J. d'Albret*, par Mlle Vauvilliers, t. II, p. 225.)

L'*Indicateur* rend compte de la destination de l'église de Saint-Paterne en 1793 : « Elle « servit alors à diverses assemblées patriotiques, « et particulièrement aux séances publiques du « représentant Laplanche, dont les approbations « et les admonestations burlesques firent trem- « bler tant de citoyens de notre ville.... Ce fut « là qu'il distribua la louange, le blâme, con- « tinua, destitua, ajourna, remplaça les fonc- « tionnaires d'Orléans, en assaisonnant ses ob-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

« servations de prétendues saillies et d'espèces « de bons mots dans le *goût du temps*, et qui « rendent très-curieux les procès-verbaux de « ces séances, qui portent *ironiquement* son nom. » Nous venons de relire ces procès-verbaux, qu'on peut mettre au nombre de nos mémoires contemporains les plus curieux.

Les notes de Polluche et de Beauvais de Préau sont le résumé de ce que nos anciens historiens ont écrit sur nos églises. Au mot *St-Pierre-en-Pont*, M. Vergnaud ajoute aux renseignemens que lui ont donnés ces auteurs ce que le Journal du siége d'Orléans dit du beffroi placé sur la tour de St-Pierre-en-Pont, qui servit bien des fois, en 1428 et 1429, à prévenir les habitans des entreprises de l'ennemi. Nous convenons avec l'*Indicateur* que l'église de St-Pierre-en-Sentelée est un emplacement très-bien situé pour y établir la bourse; ce projet avait été conçu dans les années qui ont suivi les jours sanglans de la révolution, avant que les églises eussent été rendues à la religion; mais nous ne *croyons pas que M. l'évêque Bernier se soit emparé de cette église*. Il en a obtenu légalement la remise pour la rendre à sa destination. St-Pierre n'est qu'un oratoire et non succursale de Ste-Croix; aucune église n'est mieux située, elle est au centre du plus beau quartier, et à peu près à une

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

égale distance de Ste-Croix, de St-Paul et de St-Paterne.

Une des légendes les plus extraordinaires est celle du moine Glaber, rapportée en 998, au sujet du crucifix de Saint-Pierre-le-Puellier. Le Christ qui est au-dessus du maître autel ayant répandu des larmes, on s'assura qu'elles coulaient de ses yeux; les Orléanais furent frappés par ce présage, qui semblait annoncer un grand malheur; les larmes furent reçues dans des vases et chaudrons d'airain qu'elles trouèrent; « elles ne purent, dit Lemaire, être recueillies que sur *le corporalier et linge* qui le même jour avaient servi à la messe, lesquels, avec les chaudrons et les bassins, ont été conservés dans la sacristie, et vus jusqu'aux troubles de 1562, que l'église fut ruinée et ravagée. » Nous avons ici reproduit le texte de cet ancien auteur, pour l'exactitude de la citation, l'*Indicateur* se bornant à dire que *les chaudrons et le corporalier*, selon Lemaire, étaient conservés dans la sacristie comme preuve du miracle.

On lit à la page 563 : La châsse de sainte Christine est déposée dans l'église de Saint-Vincent, où on en fait la fête; les reliques de cette sainte avaient été données en 1701 à Olivet et à St-Pierre-Lentin. Nous savons qu'à Olivet on a célébré la fête de sainte Christine, mais

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

nous ne pouvons penser que la châsse où sont les reliques ait été en possession de l'église d'Olivet. Nous avons sous les yeux un ancien office de sainte Christine, dans lequel se trouve la bulle d'Innocent XI (du 19 septembre 1679), qui ordonne l'établissement de la confrérie de sainte Christine dans l'église paroissiale de St-Liphard, en vertu de quoi un mandement du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, a été donné le 25 avril 1680. La châsse a été placée à St-Liphard, et tous les ans, au 24 juillet, on célébrait dans cette paroisse la fête de sainte Christine; ce qui eut lieu jusqu'en 1791, que St-Liphard fut supprimé. Serait-ce à cette époque seulement, et non en 1701, que la châsse de sainte Christine a été donnée à Olivet? on pourrait le croire.

Les divers articles concernant les tours qui défendaient la ville offrent des dissertations intéressantes sur les antiquités d'Orléans. Ces fortifications ne subsistent plus, et les immenses fossés qui en rendaient l'accès presque inaccessible ont fait place aux promenades extérieures, qui seront bientôt terminées. On saura gré à l'*Indicateur* de nous rappeler que la tour Blanche, dont les constructions appartiennent à la première enceinte, est restée presque intacte; on la retrouve dans une maison rue de l'Ecu-Vert, et qui ouvre sur celle de la Tour-Neuve. La tour

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de Michau-Quentau, la seule qui reste de la deuxième enceinte, est conservée en partie dans la cour d'une maison rue de la Vieille-Poterie, n° 15. Les tours de la Brebis et de l'Etoile se retrouvent encore dans les jardins de la filature de coton, rue de la *Motte-sans-Gain* (*). Enfin la tour de Bourbon est la seule de la quatrième enceinte qui ait été conservée ; elle sert de magasin aux poudres, et vient d'être réparée. On a couronné son sommet en figurant des créneaux qui lui donnent l'aspect d'une forteresse.

Quant à la tour *à Pinguet*, qui n'a point été détruite, Polluche et Beauvais de Préau nous apprennent qu'elle s'appelait, avant qu'on eût fait murer la porte, et qu'elle servît de prison pour les jeunes libertins que leurs parens y faisaient renfermer, *Porte de la Forêt* ou *de Sémoi*, parce qu'elle conduisait à Sémoi, village à l'entrée de la forêt.

L'article *Université* reproduit pour notre ville de glorieux souvenirs. L'*Indicateur* lui a consacré 15 pages, et le crayon de M. Pensée a retracé

(*) Ce nom vient d'un fort qui avait été construit par un riche Orléanais, en 1563, pour s'emparer des bateaux qui naviguaient sur la Loire. La paix ayant eu lieu, cette dépense fut en pure perte et *sans gain*. (Note de la page 18 de l'*Indicateur*.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dans un dessin fidèle l'aspect de la façade de ces grandes écoles, dont les bâtimens n'ont été abattus que depuis quelques années. Cette lithographie est annexée à la page 581. L'histoire de notre ancienne université forme une partie importante de l'ouvrage de Lemaire. La révolution a dépouillé Orléans d'une école qui lui procurait les plus précieux avantages, et dont la fondation semble se confondre avec les premiers temps de la monarchie. Toutefois elle ne prenait rang dans les universités de France que depuis les lettres-patentes de Philippe-le-Bel, en 1312. Cet édit, en consacrant les priviléges d'une école déjà célèbre, eut pour but de faire cesser les querelles qui s'élevaient souvent entre les habitans d'Orléans et les nombreux écoliers de l'université. Lemaire (in-f°. 1re part., p. 338) fait remarquer, d'après l'édit de Philippe-le-Bel, que «le royaume n'est point régi par le droit écrit des Romains, mais par les coutumes des provinces et des ordonnances, et combien qu'en aucunes provinces du royaume, par la permission des rois de France, on use du droit écrit, toutefois elles ne sont régies que par une coutume introduite par leurs mœurs, à l'exemple du droit romain; et c'est parce que la connaissance des lois, mœurs et coutumes des diverses nations rend les hommes plus savans et prudens pour la direction

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

des mœurs et la connaissance des affaires de leur pays, que le roi a établi une université pour le droit civil et canon en sa ville d'Orléans. » A la mort de Philippe-le-Bel, il fallut un ordre de Louis x, son successeur, pour (en 1315) faire cesser les disputes violentes qui s'étaient renouvelées. Un arrêt du parlement de Paris avait condamné au bannissement plusieurs habitans d'Orléans. L'université fut transférée à Nevers, et y resta quatre ans. M. Vergnaud reporte ce fait à l'avénement de Philippe-le-Bel; c'est une erreur : ce roi, mort en 1314, avait laissé la couronne à son fils Louis-le-Hutin, qui ne régna que deux ans, et auquel succéda son frère Philippe v (le Long), qui occupait le trône lors du retour des docteurs de la ville de Nevers à Orléans.

On lit dans Symphorien Guyon (2e part., p. 108) que, dans l'assemblée de 1337, de nouveaux statuts rétablirent enfin la paix entre l'université et les Orléanais : on la doit à l'esprit conciliant de Jean de Bourbon, issu de Pierre de Bourbon, fils de Robert de France, sixième fils de saint Louis. Ce prince, alors écolier, était procureur de la nation de Guyenne. Symphorien Guyon, et M. Vergnaud après lui, ont commis une inexactitude à l'égard de Jean de Bourbon, qui n'était point fils de Pierre, mais de Jacques, comte de la Marche, son frère puîné,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lequel n'était que le petit-fils de Robert, sixième fils de Saint-Louis (16).

A la page 590, une note de l'*Indicateur* cite un fragment d'un auteur anglais, nommé P. Helluin, qui vint à Orléans sous le règne de Louis XIII, et qui publia des réflexions critiques sur notre université. Le récit de ce voyageur a pour objet, dit M. Vergnaud, de donner aux universités d'Angleterre une supériorité marquée sur les nôtres ; cela est très-vraisemblable ; cette citation de l'écrit d'Helluin est d'ailleurs une ironie continuelle, dont nos arrangeurs feraient au besoin une scène pour nos petits théâtres. Il y avait bien de l'injustice à s'exprimer avec un tel mépris sur notre université à cette époque, qui avait succédé à une autre plus éclatante sans doute, mais qui était celle de Jacques Delalande, et qui allait bientôt produire Prévost de la Janès, puis Pothier, Jousse, et ensuite Guyot, Lebreton et tant d'autres jurisconsultes qui ont honoré notre pays par leurs talens et leurs vertus.

En parlant du couvent de la Visitation, fondé en 1620, l'*Indicateur* rapporte que c'est à la demande de la comtesse de St-Pol, femme du gouverneur d'Orléans, qui, après la ruine des protestans et la destruction de leur temple de Jargeau, avait exalté les têtes de quelques Orléanaises, que François de Sales fut prié d'envoyer

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Annecy des religieuses à Orléans pour y établir une communauté de Visitandines. L'auteur ajoute que quinze jeunes personnes riches ayant voulu doter l'établissement, l'évêque d'Orléans s'y opposa, mais que trois novices seulement persistèrent. Nous ne connaissons point l'ouvrage d'où ce fait est tiré, et nous ne l'avons trouvé cité ni dans Lemaire, ni dans Symphorien Guyon, Polluche et Beauvais de Préau, qui tous ont fait mention avec quelques détails de la fondation du couvent de la Visitation à Orléans. C'est sur l'em placement de cette maison claustrale qu'une raffinerie de sucre a été établie après la révolution. M. Vergnaud dit que cette manufacture prospéra pendant quelque temps ; elle est encore en activité.

QUATRIÈME PARTIE.

Commerce.

Dix-huit pages de l'*Indicateur* sont consacrées au commerce; elles présentent en analyse l'histoire d'Orléans sous le rapport de l'industrie, cause réelle de sa prospérité et de l'opulence des principales familles de notre ville ; on sait combien elle est déchue de cette splendeur depuis que Paris est devenu ville de manufacture et d'entrepôt. L'esprit d'ordre et l'amour du travail sont le caractère distinctif des Orléanais, mais il serait bien nécessaire, pour qu'il leur fût possible

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de lutter contre les rivalités de la capitale, que les droits d'entrée et de patente fussent allégés, et si notre ville était affranchie de l'obligation de verser le dixième du produit net de l'octroi dans la caisse du trésor royal, elle pourrait encore, avec une diminution dans les droits d'entrée, disposer d'une somme égale à celle qu'elle paie annuellement aux hospices. Le vœu que nous exprimons est partagé par tous nos concitoyens. Les octrois ayant été établis pour subvenir aux charges municipales et de bienfaisance, il est souverainement injuste de faire tourner une partie de leur recette au profit du budget de l'état.

Quelques raffineries de sucre sont encore en activité à Orléans, malgré le désavantage que les fabriques de Paris leur font éprouver. Une de ces manufactures orléanaises l'emporte par la beauté et la qualité supérieure de ses produits sur toutes les usines de ce genre qui subsistent en France. Ajoutons que M. Raguenet de St-Albin, chef de cette importante maison, est parvenu, par son talent et son expérience, à obtenir des procédés nouveaux pour la clarification et le blanchissage du sucre, qui sont pour l'art et l'industrie le plus haut degré de perfection qu'on puisse atteindre.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CINQUIÈME PARTIE.

Personnages illustres d'Orléans.

Une biographie orléanaise termine l'ouvrage de M. Vergnaud. Déjà les essais de Beauvais de Préau contiennent, dans un ordre chronologique, les noms des *savans* et *illustres* de la province; l'*Indicateur* fait connaître les ouvrages qu'ils ont publiés. On désirerait que cette notice intéressante eût plus d'étendue; nous croyons toutefois devoir nous permettre quelques observations : en nommant M. Barbot du Plessis, né vers la fin du dernier siècle, et auteur de manuscrits sur l'astronomie, la physique et les mathématiques, M. Vergnaud commet une erreur sur l'époque de la naissance de M. Barbot; il était né en 1731; de plus, jamais il ne s'est occupé d'astronomie, il s'était adonné particulièrement à l'agriculture et à la mécanique; en 1783, il publia un mémoire sur une machine à battre le beurre, dont l'utilité a été reconnue, et qui est encore aujourd'hui d'un usage habituel dans toute la Beauce. En 1787, il présenta à la société académique d'Orléans un mémoire sur la culture du pin dans la Sologne; l'agriculture doit à M. Barbot les premiers essais de ce genre qui aient été faits dans notre province; le succès a justifié cette entreprise, et les plantations de pins se sont multipliées

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dans les terres les plus mauvaises de cet aride pays.

Au mot *Jacques Delalande*, nous ajouterons qu'il est auteur d'un commentaire très-estimé sur la coutume d'Orléans.

On lit, à l'article *Lemaire* « que la 2e édition in-folio de cet historien d'Orléans n'est recherchée que lorsqu'elle contient 96 pages intercalées entre les 1er et 2e tomes. » Cette partie comprend l'histoire des châtellenies royales et des maisons nobles et illustres de l'Orléanais; mais pour qu'elle soit complète, elle doit contenir 104 pages.

Enfin, à l'article *Pothier*, l'auteur a oublié de rappeler que le seul sujet de discours académique que la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ait pu mettre jusqu'à présent au concours, et pour lequel elle a décerné un prix, était l'éloge de ce grand jurisconsulte.

Ici se termine la tâche que vous nous avez imposée, en vous présentant nos réflexions sur un ouvrage qui embrasse tout ce qui se réfère aux annales de notre ville; nous avons reconnu plus d'une fois que, s'il est facile de relever quelques erreurs, il est très-difficile de n'en point commettre lorsqu'on met à exécution une entreprise aussi étendue. Félicitons M. Vergnaud

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

du zèle et de la persévérance qui l'ont soutenu dans un travail long et souvent pénible. Les cartes qui y sont jointes, et que nous avons quelquefois citées, offriront aux lecteurs des ressources précieuses pour bien des détails auxquels, sans elles, ils ne pourraient atteindre.

Notes de M. Vergnaud

sur le rapport ci-dessus.

Je travaillais depuis la mort de M. l'abbé Pataud, auquel j'avais fourni divers matériaux sur notre province, à une histoire générale de l'Orléanais (département du Loiret), et j'étais arrivé au 15e siècle, lorsque je crus m'apercevoir qu'un travail aussi long entraînerait d'énormes frais d'impression, trouverait peu de lecteurs dans la localité, et ne rendrait pas aux étrangers autant de services que je l'avais pensé d'abord. Sans renoncer tout-à-fait au projet de cette publication, qui me semblait d'ailleurs pour le moment au-dessus de mes forces, je me déterminai à publier l'*Indicateur orléanais*, qui est un extrait de mon premier travail et des documens réunis pour l'achever.

M. Colas de la Noue l'a pressenti, et, sans doute afin de donner à son rapport de l'utilité pour les auteurs qui voudraient s'occuper par suite de l'histoire générale de l'Orléanais, il a consciencieusement relevé

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tout ce qui lui a paru erroné, susceptible de modifications, et jusqu'aux fautes d'impression. En mon particulier, je lui sais bien bon gré du zèle et de la patience qu'il a mis à me signaler des erreurs de mon fait, des fautes de l'imprimeur, etc., dont j'avais déjà reconnu une partie, et je le remercie de tout ce qu'il a bien voulu dire d'obligeant sur la masse du travail et sur quelques détails. Des rapports de la nature du sien sont toujours profitables aux auteurs qu'ils éclairent, tandis que des examens moins rigoureux les affermissent souvent dans des erreurs fâcheuses.

Mais je ne puis laisser sans réponse plusieurs de ses observations qui tendraient à accréditer ou à propager des erreurs que je regarde comme matérielles; je le ferai avec d'autant plus de raison qu'il n'a pas eu, à ce qu'il m'a paru, le temps ou la possibilité de consulter des archives et de vieux titres qui se trouvent en opposition avec les assertions d'historiens qu'il cite seuls, et dont il aurait dû se défier. Ces écrivains, tels que Lasaussaye, Lemaire, Symphorien Guyon, doivent être consultés, pour certains faits, avec d'autant plus de circonspection qu'ils écrivaient dans un temps d'adulation et de servilité telle, que tout livre qui ne contenait pas l'éloge du prince vivant et de ses ancêtres ne pouvait être imprimé, et qu'en outre la plupart d'entre eux, tenant à des ordres religieux, étaient obligés de les louer bon gré malgré, en palliant tous les vices et tous les crimes du fanatisme monacal et religieux. Cette vérité est si palpable, que des historiens de nos jours ont eux-mêmes condescendu à ce vieil usage par habitude.

(1) Nous maintiendons le reproche de barbarie adressé

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

par nous au roi Robert et à Constance son épouse. Il résulte des archives de l'église d'Orléans et de celle de Chartres, qu'en 1017 ou 1019, le roi, à l'instigation de l'évêque d'Orléans, vint dans cette ville, y fit arrêter et condamner au feu des manichéens qui persistèrent dans leur hérésie (qui fut depuis la croyance de Bayle et d'autres hommes de talent); treize de ces malheureux furent jetés au feu, ils se rétractèrent au moment où l'extrême douleur leur ôtait tout autre sentiment. Le roi, à la demande du peuple, *ému de compassion*, lui laissa éteindre le feu; mais, *miracle surprenant*, les malheureux qui parlaient un instant avant étaient alors consumés. Le lendemain, le roi assistait à une procession à St-Aignan, où il portait chape. Plusieurs des manichéens, ou réputés tels, furent gardés en prison par ordre du roi Robert, et dans ce nombre se trouvait Etienne, confesseur de la reine, chanoine d'Orléans; il resta environ trois ans dans cette prison, jusqu'en 1022. Théodoric, évêque d'Orléans, réveilla le zèle du roi pour la religion, et il y vint de nouveau avec cette Constance, que tous les historiens, même du temps, dépeignent comme une femme méchante et dépravée. Etienne et d'autres furent tirés de la prison du chapitre, et, bien entendu, condamnés au feu. La reine se trouva sur son passage lorsqu'on le conduisait au supplice; elle l'injuria, le frappa au visage d'un bâton blanc (probablement un sceptre d'ivoire), de telle sorte qu'elle lui fit sortir un œil de la tête, et qu'il lui pendait sur la joue jusqu'au moment où la flamme dévora ses restes. Si on pouvait douter de la participation du roi à ces exécutions, il suffirait de lire dans les archives les pièces dans les-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

quelles le roi est félicité d'avoir contribué par sa fermeté et sa présence à affermir la foi ; et quant aux détails, ils se trouveraient dans les papiers de St - Pierre - en-Vallée de Chartres, et imprimés à l'article Constance de Dreux du Radier. *Et cùm extra ecclesiam ejicerentur ab ecclesiâ*, Constantia regina *Stephani, olim confessoris sui, cum baculo quem manu gestabat, oculum eruit.* Nous pourrions encore citer du roi Robert des faits analogues.

Permis à Mézeray d'appeler un tel roi débonnaire, permis même à Anquetil de le vanter pour sa bonté; pour nous, nous ne verrons jamais dans ce roi qu'un heureux naturel, si l'on veut, gâté par les adulations d'un clergé qu'il gorgea de richesses, et coupable de cruautés qu'il ordonna et qu'il laissa commettre à une femme vindicative dont il était maîtrisé. Les fondations d'église, etc., la manie d'être roi et prêtre, qui n'a jamais été profitable à aucune nation, enfin la composition d'hymnes et de cantiques, si l'on veut même, une érudition peu commune à cette époque, sont de faibles compensations à ces excès de fanatisme et de barbarie. Celui-là qui crut, dans tous les temps, servir une religion de paix, de douceur et de modération par de tels actes, fut d'autant plus coupable qu'il était plus instruit.

(2) L'oubli de la cinquième justice de paix est la seule omission grave que M. de la Noue nous ait signalée, et à juste titre, car plus loin nous parlons des cinq juges de paix comme si la circonscription de leur territoire eût été désignée.

(3) Pour les faits relatifs aux maisons religieuses, nous les avons tous extraits des archives des maisons

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

religieuses, conservées à la préfecture, lorsqu'ils sont en opposition avec les auteurs qui nous ont précédés ou qu'ils ont été tronqués ou oubliés par eux.

(4) Nous avons donné avec réflexion le nom de Guéret au curé que Guyon appelle Guéset. Dans le titre authentique le plus ancien, il est écrit en lettres rondes configurant une *s* et un *z*, lettre qu'on peut prendre pour un *z* ou un *r* se suivant immédiatement. L'accouplement de l'*s* et du *z* étant inusité même dans les noms propres français, ce *z* nous a paru un *r*, ce qui donnerait Guesret ou Guéret. C'est dans l'acte même de la translation de ses restes, en 1581, qu'il est qualifié de curé de St-Paterne et *inquisiteur de la foi.*

(5) Le manuscrit d'où ces faits sont tirés est cité à la page 674.

(6) Divers titres de propriété, tant de Cléry que de Meung, parlent bien du projet d'un canal. S'il n'avait pas été question d'un canal où je l'indique, et que ce fût un ancien lit de la Loire, à quoi bon l'intervention de l'évêque d'Orléans, comme seigneur à Meung, pour des indemnités, etc.? Au surplus, le peu de traces qui restent annoncent bien des travaux de main d'homme, et le terrain y est fertile, sans traces de sables que la Loire y eût déposés si jamais elle y avait passé.

(7) A la rue Guignard, il faut lire 1382 au lieu de 1582. C'était Philippe, fils de Philippe de Valois, qui fut reçu.

(8) Nous ne pouvons que répéter ici pour les jésuites ce que nous avons dit pour les rois de France, à la fin de la première note; n'ayant aucun motif pour

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

prôner ou blâmer les uns et les autres, nous avons narré les faits. Voyant cet ordre tenter de s'établir à plusieurs reprises à Orléans, d'où il était repoussé par l'opinion publique et celle des échevins, manifestée par des actes qui existent encore à la mairie, obligé d'obtenir d'Henri IV, par le père Cotton, un ordre de le recevoir, traitant avec un prieur qui déjà était en pour-parler avec d'autres religieux, et qui préféra la somme d'argent la plus forte à un prieuré modique, dont on transféra de force les quatre religieux restant à St-Euverte; à la mort même de ce prieur, les échevins tentèrent d'expulser de nouveau les jésuites, et firent enlever l'inscription placée au-dessus de la porte de leur établissement; nous avons dû dire et nous devons maintenir qu'ils furent reçus à Orléans avec une répugnance extrême, et qu'on en trouvera la preuve dans les archives de la ville et du département, où nous avons puisé nos renseignemens, au besoin même dans les écrits laissés à la bibliothèque, et confiés à des particuliers par l'abbé Pataud, par l'abbé Carré et l'abbé Dubois même.

(9) Cela doit s'entendre de la mort spirituelle que pouvaient produire les doctrines de cet ordre; au moins c'est ainsi que nous l'avons compris en lisant les manuscrits de M. l'abbé Pataud.

(10) C'est Louis XIII, la date seule l'indique. Louis XIV, comme on sait, ne fut roi qu'en 1643.

(11) Il n'est pas bien certain que le prince de Beaumont, frère aîné d'Henri IV, soit mort à la Flèche; rien ne constate son décès en cette ville ni à Orléans; mais ce qui demeure certain, c'est qu'il avait vingt-deux mois lorsqu'il était encore à Orléans, affaibli

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

par la manie de la baillive Groslot de l'élever dans une espèce d'étuve, et que son existence était désespérée.

(12) On conçoit facilement les motifs qui nous ont engagés à ne pas nommer Lemaire, Lombard, Lachaux; nous avons gardé le même silence sur d'autres individus qui ont cru devoir opposer à leur conduite passée des actions diamétralement opposées, et qui sont peut-être par là tombés d'un excès dans un autre, excès que nous eussions été obligés de signaler.

(13) Nous avons partagé l'erreur commune sur M. Léon Tripault ; mais depuis nous avons reconnu qu'il n'a jamais été l'éditeur du Siége d'Orléans qui fut publié aux frais de la ville, sur l'ordre des échevins.

(14) Nous ne pouvons admettre sans réflexions l'opinion de M. Jollois, telle que la présente M. de la Noue, sur la position des Tourelles; si le manuscrit offert à la société par M. Jollois nous eût été alors communiqué, nous n'aurions peut-être pas été forcés de combattre ici ce que nous considérons comme une conjecture hasardée, détruite par des faits anciens avérés, et par des constructions encore existantes.

La description des Tourelles se trouve à peu près telle qu'elle est décrite dans les divers auteurs qui en ont traité, et cela ne pouvait être autrement. Mais quant à la position du fort lui-même, c'est bien différent; M. Jollois, contrairement à l'opinion reçue jusqu'à ce jour, et renseigné par des comptes de l'hospice de Saint-Antoine sur le vieux pont, compulsés par M. Vandebergue de Villiers, placerait le fort sur la deuxième pile du pont, entre la première et la

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

deuxième arche, d'où il s'ensuivrait que Daulon, écuyer de Jeanne d'Arc, serait inexact quand il dit, dans sa déposition pour la révision du procès de cette fille célèbre : « Les Anglais se retrahirent en la bastille des Tournelles, estant au pied du pont; » que Jean Guyon, dans sa préface en tête de l'histoire de son frère, aurait eu tort de dire que les Tourelles étaient sur le bout du pont, quoiqu'il les eût sous les yeux; que l'exact Polluche se serait trompé en écrivant, note et page 62 de sa rare description d'Orléans : « *Au bout du pont, sur la rive gauche de la rivière, il y a une porte fortifiée de deux tours, qu'on appelle aujourd'hui les Tourelles, etc.* » Cependant cette *porte*, ces *tourelles* étaient intactes de son temps; il les voyait souvent, peut-être tous les jours, car il habita le Portereau, près de l'église de St-Marceau. Assurément, s'il y avait eu une simple porte à la tête du pont, et que les Tourelles en eussent été distantes et reculées entre la première et la seconde arche, il l'aurait consigné clairement. Beauvais de Préau, qui publia en 1778 une nouvelle édition de Polluche, augmentée et rectifiée avec soin, chose incontestable, disait, douze ans au plus après la destruction des tourelles, en ajoutant de nouveaux renseignemens à ceux de M. Polluche : « *Au bout du pont, etc., il y avait une porte flanquée de deux tours, qu'on appelait les Tourelles, fortifiées d'un ravelin sur lequel était un petit pont communiquant à cette porte.* » Rien de plus clair, et puisque M. Beauvais crut devoir ajouter au dire de M. Polluche de nouveaux détails, certes, il n'aurait pas manqué de relever son erreur, s'il en avait commis une, et de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mentionner le placement du fort sur le lieu adopté par M. Jollois s'il y eût été. M. Beauvais était né en 1745; on ne commença au plus tôt à détruire les Tourelles qu'en 1760, comme nous le verrons; il avait donc quinze ans au moins lorsqu'on commença à les abattre; il n'avait point quitté Orléans, il avait dû être frappé de ce fait, et conserver un souvenir fidèle de la position de ce fort.

L'arpenteur juré Fleury, si soigneux dans ses tracés, que partout on en retrouve les dimensions justes, n'aurait pas bien vu non plus ni mesuré en 1676 ce qu'il nous a laissé de la configuration et de la position des Tourelles, alors incontestablement intactes. Il est pourtant impossible de croire, sur de simples raisonnemens modernes, que, disputant le terrain pouce à pouce dans cette localité même, pour les religieuses de la Madeleine, contre des prétentions adverses et les trésoriers de France, qui ont arpenté de leur côté, il ait dressé et signé des configurations inexactes qui se rapportent aux plans des trésoriers de France, encore déposés à la direction des domaines, et dont au surplus M. Dubois, ancien voyer, possède les calques.

Tous les plans gravés et manuscrits, antérieurs et postérieurs à ceux de Fleury, sont aussi très-unanimes dans la position des Tourelles au bout du pont; et un plan en perspective cavalière, que nous avons découvert tout récemment, dont aucun auteur n'a parlé et qui a échappé, chose extraordinaire, aux investigations mêmes de M. l'abbé Dubois, vient encore confirmer cette position. Ce plan a été gravé en 1661, pendant qu'on démolissait le fort; il a été fait par un habitant d'Orléans, nommé Pierre Corbière, demeu-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rant rue de la Vieille-Poterie. Tous les édifices y sont figurés avec soin, et les distances en sont satisfaisantes. L'auteur de ce plan, si exact dans son travail qu'il n'a point répété des erreurs commises par ses prédécesseurs, avait-il aussi mal vu qu'eux les seules Tourelles, lorsqu'il mesura, par le procédé dont il rend compte lui-même, le pont, les Tourelles, etc...? Cela n'est pas supposable.

Ajoutons à tout cela ce que dit un manuscrit anonyme qui nous a été remis par M. Lhuillier, médecin, et qui porte le cachet du temps où il a été écrit, de 1751 à 1780, intitulé Recueil...., contenant.., etc., le temps de la construction du pont neuf de la ville d'Orléans, l'année qu'il a été commencé, les régimens qui y ont travaillé, etc., etc.; la forteresse des Tourelles rasée, etc. On y lit qu'en 1766 on a démoli *les Tourelles sur la culée du vieux pont.* Peut-on désirer rien de plus clair? Le vieux pont, selon Perronnet, a été vendu 10,000 liv. en 1759 à un entrepreneur; on commença à démolir en 1760, et les Tourelles ne disparurent tout-à-fait qu'en 1770.

Enfin, parmi les modernes, l'abbé Dubois, si rigoureux, si minutieux même, qui avait vu démolir les Tourelles, à l'âge de 14 ans, car il était né en 1752, qui nous a menés sur le terrain et crut avec nous y en avoir retrouvé une partie qu'il fut alors impossible de bien reconnaître, se serait aussi abusé sur les souvenirs de sa jeunesse qui le reportaient au temps où, écolier en rhétorique, il allait, à chaque récréation du collége ou séminaire, voir démolir les Tourelles, et sauter de débris en débris.

Pour en terminer, nous-mêmes, qui avons écrit que

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

leurs restes étaient vers le milieu de la levée actuelle, et qu'elles formaient la tête de l'ancien pont, sur l'assertion positive d'ouvriers qui ont travaillé à leur démolition, et dont nous possédons les divers écrits, nous aurions contribué à perpétuer une assertion erronée malgré tous les renseignemens ci-dessus et ceux qui nous ont été fournis à différentes fois par des personnes de notre ville, âgées de 80 et 90 ans, qui avaient 15 et 25 ans lorsque ces constructions disparurent, et au nombre desquelles se trouvent plusieurs habitans d'Orléans. N'ayant aucun motif de dénier que ce fort ait été ici ou là, pour en déduire des explications nouvelles de faits qui nous semblent clairs dans les auteurs contemporains, nous dirons, dans l'intérêt de la vérité, nos motifs de maintenir les assertions des auteurs anciens et de l'abbé Dubois, comme étant palpables et seules avérées, et si l'on nous reprochait d'avoir accumulé trop de preuves, nous répondrions que nous l'avons fait parce qu'il nous est démontré qu'une erreur est plus facile à accréditer sur des bases légères qu'à détruire ensuite par les faits les plus constans.

L'abbé Dubois nous avait conduit, en septembre 1805, sur le lieu où il se rappelait avoir vu les Tourelles dans sa jeunesse; nous y étions accompagnés par un vieux maçon salpêtrier, qui jadis avait conduit les travaux de démolition de ce fort. Cet homme nous donna beaucoup de détails que nous avons conservés écrits, et ce fut sur son indication que nous en vîmes alors ce que M. Dubois pensait en être les restes, sans qu'il fût possible de s'en assurer, tant ce lieu était encombré. Vainement nous avions cherché à retrouver ce lieu que nous avions visité en 1806; jusqu'ici nos in-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

vestigations avaient été vaines, lorsqu'un heureux hasard nous remit sur ses traces.

Après avoir trouvé ces restes bien conservés, nous y sommes retournés le 6 juillet 1831 avec M. Pensée, notre collègue, qui a eu l'obligeance d'en tracer un plan fidèle. Depuis, nous avons appris de la propriétaire de la maison qu'un éboulement, opéré de 1819 à 1820, donna lieu au déblaiement d'une partie de ce lieu, par son mari qui l'appropria à ses besoins commerciaux.

Il est résulté de notre examen attentif que la tour gauche ou de l'est du fort des Tourelles, qui était plutôt carrée que ronde, selon le dire des contemporains, forme la cave d'une maison située au coin de la rue de la Bascule et de la rue Croix-de-la-Pucelle, nº 1, occupée en ce moment par MM. Morel et Moreau, commissionnaires de roulage. Cette cave est déblayée en son entier, et offre tout un étage, probablement le premier de cette tour; il est intact ou à peu près, et offre un aspect très-curieux. On y retrouve le chemin couvert ou de ronde, qui communiquait d'une tour à l'autre; les dimensions du terrain que ce chemin de ronde, conservé presque entier, présente entre ses deux angles, coïncident avec la largeur connue de l'ancien pont. La force des murailles, la construction etl a disposition des meurtrières, très-rapprochées, sont remarquables. Ces meurtrières, dont une oblongue se trouve entre deux verticales, ont très-peu d'ouverture, et seulement ce qui était nécessaire pour lancer des traits, flèches, viretons, etc. Jamais elles n'ont été faites et n'ont pu servir à des fusils, encore moins à des canons, même du plus petit calibre, tels

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

que fusils de rempart, fauconneaux, veugliaires, etc. La distance de cette tour à l'ancienne clôture des Augustins est conforme à celle que nous a laissée Fleury, et que nous avait précisée le maçon dont nous avons parlé.

Par un concours de circonstances, au moment où nous faisions cette exploration, M. Valentin, propriétaire actuel des Augustins, nous fit prier de passer chez lui pour y voir des constructions de piliers qu'il venait de trouver en fouillant un jardin près de son mur de clôture actuel. Effectivement, nous y reconnûmes ensemble une *tête franche* de contre-fort, semblable à celles qu'il avait déjà trouvées l'an dernier en construisant le mur, et dans le même alignement de l'ouest à l'est. Lorsqu'on construisit, en 1791 ou 1792, le pavillon des Augustins, qui avoisine la porte d'entrée en face la croix de la Pucelle, M. Michel Pinchina trouva des restes qu'on croit être ceux du chœur de l'église primitive des Augustins. Le lieu où ces restes furent découverts est précisément dans l'alignement de ceux mis à découvert récemment, et aussi dans la direction de l'est à l'ouest, position générale des églises, et à la distance de ceux qu'on vient de découvrir, de 37 mètres (environ 115 pieds). Suivant Fleury et l'édit de Louis XIII pour la construction de la nouvelle église des Augustins, l'ancienne était, avant 1567, à peu près en face des Tourelles, de l'autre côté du chemin de St-Pryvé à Sandillon. Ces restes la placent de même; en outre, la distance de la tourelle découverte récemment chez MM. Morel et Moreau, jusqu'à la place occupée par les restes de l'église des Augustins, donne une étendue égale à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

celle que devaient occuper le pont-levis, le boulevart placé en avant, et le chemin qui bordait l'église et le rempart; mais il serait impossible d'y ajouter ou d'y trouver une distance suffisante pour le placement de la culée du vieux pont, de ses accessoires et d'une arche tout entière. Cette découverte, due à la persistance de nos recherches, nous semble concluante en faveur de l'opinion adoptée jusqu'ici pour la position des Tourelles, lors même qu'il y aurait absence de tous autres renseignemens, et ils abondent.

En outre, les habitans, en abandonnant le fort, qui n'était plus tenable, rompirent derrière lui, du côté de la ville, une arche du pont; s'il eût été placé entre la première et la seconde arche, ils n'auraient pas manqué de rompre la première arche en avant du fort, ce dont ils étaient les maîtres, et alors ils eussent ou réparé ou détruit tout-à-fait le fort qui fut ensuite si utile à l'ennemi, et que Jeanne d'Arc lui enleva plus tard.

Maintenant qu'il ne nous paraît plus possible de douter de la position des Tourelles sur la culée ou extrémité du vieux pont, il nous reste à donner une explication du texte des comptes de l'hospice de St-Antoine, qui semblent avoir occasionné l'erreur de M. Jollois. Nous sommes d'accord que les Tourelles ont été reconstruites, après 1429, dans le même lieu, sur les mêmes fondemens et de la même forme; tous les auteurs le disent expressément; elles n'ont donc jamais changé de place. Il y avait derrière elles, en 1429, une cour, disent les historiens du temps; cette cour ou enceinte ponvait s'étendre sur la première arche du pont, qui était fort étroit, c'est même probable. L'hos-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pice de Saint-Antoine percevait certains droits à son profit sur le pont, et était obligé à l'entretien de quelques arches; il demeure constant pour nous que c'était à la porte de sortie de la cour des Tourelles que l'hospice percevait son droit, et dès lors rien d'étonnant que la seconde arche fût à sa charge pour les réparations. Il n'est donc pas extraordinaire que les comptes cités disent, l'arche deuxième sous les tourelles, parce qu'il n'y avait pas de motif de spécifier dans ces comptes si c'était bien sous le fort ou sous la cour qui en dépendait. Autrement, comment concevoir que la ville eût à sa charge une première arche et les piles qui ne soutenaient pas les fortifications qui lui appartenaient, tandis qu'elle aurait réparé la première arche, qui n'aurait rien porté des fortifications utiles à sa défense. Cette circonstance est au contraire pour nous une nouvelle preuve que les Tourelles étaient en avant de la première arche, et que c'était par ce motif qu'elle était à la charge de la ville, tandis que la seconde et les autres jusqu'à l'hospice étaient réparées par cet établissement pieux.

Nous nous sommes beaucoup étendus sur le texte que M. de la Noue a cru intéressant de nous faire connaître, parce qu'il nous a paru aussi d'un haut intérêt pour l'explication des faits d'armes du siége de 1429. Nous ne saurions trop l'en remercier, puisqu'il nous a stimulé à faire de nouvelles recherches que leur inutilité jusqu'à ce jour nous avait fait presque abandonner. Déjà la découverte très-intéressante que nous venons de faire, et dans laquelle nous avons été secondé avec le zèle le plus grand par M. Pensée, notre collègue, a donné lieu à une cor-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

respondance de notre part avec l'autorité administrative de notre ville et l'inspecteur des monumens publics, pour obtenir le déblaiement des restes de ce fort, qui alors offrirait un grand intérêt aux habitans d'Orléans et surtout aux étrangers, comme seule construction authentique et bien conservée dans notre ville de l'époque où Jeanne d'Arc sauva la France, en combattant sur ses débris écroulés par l'effort généreux des Orléanais pour les reconquérir sur les Anglais.

Très-incessamment nous réclamerons l'indulgence de la Société pour une notice que nous nous proposons de lui offrir, accompagnée de plans lithographiés sur ce qu'étaient les Tourelles, leur position vraie, et sur ce qui en reste; cet épisode de l'histoire complète du siége d'Orléans, que nous préparons depuis long-temps, nous donnera l'occasion de recueillir ses lumineux avis sur la longue tâche que nous avons entreprise.

(15) Le fait même de l'entrée en 1707, et la circonstance des œufs frais, citée par plusieurs auteurs, rectifient l'erreur, et indiquent M. Fleuriau d'Ermenonville, et non M. de Coislin, comme il a été imprimé à tort.

(16) J'avais bien reconnu l'erreur de Symphorien Guyon, aussi je me suis borné à dire de Jean de Bourbon, qu'il était arrière-petit-fils ou descendant de saint Louis.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA DÉCOUVERTE DU CIMETIÈRE PRIMITIF DE LA VILLE D'ORLÉANS;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 4 juin 1830.

LES positions exactes des villes situées sur le cours de la Loire, dont les historiens romains, et particulièrement César, nous ont transmis l'existence, ont été l'objet de longues, pénibles et savantes recherches. L'*Oppidum* gaulois de Genabum a surtout fixé l'attention des archéologues, et à juste titre, tant sous le rapport géographique que sous les rapports historiques et stratégiques. Les dissertations savantes de MM. Lancelot, Polluche et autres écrivains du siècle dernier semblent concluantes et déterminer la place vraie de l'ancien Genabum à Orléans; néanmoins ces divers écrits manquent de preuves matérielles, et ne sont point appuyés par des traces de monumens gaulois ou romains, qui forcent à rejeter toute autre opinion. Aussi, quelques écrivains plus récens ont remis en doute

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

la position de Genabum, que les uns veulent encore être celle de Gien, tandis que d'autres indiquent d'autres lieux.

Quoique les documens anciens nous paraissent tous en faveur d'Orléans, et que les calculs tirés de l'itinéraire d'Antonin et des tables de Peuthinger laissent très-peu de doutes à cet égard, néanmoins il nous semble utile de grouper auprès de ces données antiques les faits modernes qui peuvent jeter du jour sur cette importante discussion. Les découvertes de monumens, établissemens publics, romains ou gallo-romains, dans les localités que les auteurs ont affectées au placement de Genabum, sont plus propres, selon nous, que tous les raisonnemens à décider la question. Sous ce rapport, il est du plus grand intérêt historique de conserver avec soin tous les renseignemens qui se rattachent aux fouilles que le hasard fait pratiquer, et qui révèlent l'existence de constructions anciennes ignorées jusqu'ici.

C'est ainsi que la société, en insérant dans ses Annales deux mémoires sur les fragmens de murailles des arènes de la porte Bourgogne, a éclairé cette discussion par l'existence assurée d'un monument public élevé, suivant l'habitude du peuple romain, près d'une grande cité.

C'est dans le même but, indépendamment de celui que nous nous sommes proposé en écrivant

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

cette notice (1), que nous donnons le résultat de nos investigations, depuis 1805, sur une portion du territoire de notre ville, peu distant des arènes, et sur la même ligne au nord. Elles nous ont révélé la certitude de l'établissement d'un très-ancien et vaste cimetière romain. Nous le regardons comme le champ de repos primitif de notre ville, auquel auraient succédé le cimetière de St-Aignan, déjà insuffisant en 854, et le grand cimetière supprimé en 1786. Ni l'un ni l'autre de ces deux derniers cimetières, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans les notices historiques sur les cimetières d'Orléans, publiées en 1824, n'ont fourni, comme celui dont nous nous occupons, des traces assurées de constructions romaines et de sépultures antérieures à l'adoption générale du christianisme dans les Gaules.

A travers les narrations de miracles attribués à saint Euverte, et si complaisamment décrits par les nombreux légendaires, dont les dires apocryphes, même pour les dates, grossirent les ar-

---

(1) Cette notice est extraite d'un travail que nous donnerons au public dès qu'il nous semblera aussi complet que possible. Il est intitulé : *Recherches sur les tombeaux anciens découverts dans le département du Loiret, et sur les coutumes pratiquées dans tous les temps dans l'Orléanais pour les sépultures.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

chives de l'église de St-Aignan et du monastère de St-Euverte, on découvre des faits qu'aucun intérêt n'engageait à inventer, et qui ont été répétés par l'historien de l'église de Saint-Aignan, Hubert.

Parmi ces faits nous avons déjà signalé, dans la deuxième édition de l'histoire de la ville d'Orléans, celui qui est relatif à la concession de vignes au clos des Arènes. Un autre qui nous paraît très-probable se rattache à l'objet de nos recherches, c'est la possession, en l'année 390 de l'ère chrétienne, par un citoyen romain, de terrains à l'endroit où se trouve aujourd'hui St-Euverte. Ces champs lui avaient été donnés par les gouverneurs des Gaules, et à cette époque il y existait un oratoire, appelé *Ste-Marie-du-Mont, parce qu'il dominait la ville et la Loire*. Ce citoyen romain, nommé Tetradius, disciple de saint Martin, aurait fait déposer les restes de saint Euverte dans l'oratoire de Ste-Marie-du-Mont, où ils seraient restés jusqu'à l'invasion des Normands, en 866. Alors ils auraient été mis en sûreté dans la cathédrale d'Orléans, et rapportés à l'oratoire de Ste-Marie, réédifié sous l'invocation du saint évêque dont il a conservé le nom.

Ces champs, dont les gouverneurs des Gaules avaient pu disposer en faveur de Tetradius, font naître l'idée qu'ils faisaient partie du domaine

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

public, et dès lors qu'il avait pu y avoir un établissement approprié plus anciennement aux besoins de la ville. Quelques conjectures ont été hasardées sur ce sujet, et l'on a cru long-temps que le domaine cédé au citoyen romain formait la dépendance d'un temple païen, des débris duquel on avait bâti un oratoire. Plus récemment on conçut l'idée, d'après la découverte de quelques tombeaux, que ce lieu avait pu être un cimetière, ce qui se trouve confirmé clairement aujourd'hui, et n'exclut point l'opinion qu'il y ait eu aussi un temple dédié aux dieux mânes.

Nos anciens historiens placent vers St-Euverte l'endroit où le prince de Galles, lorsqu'il menaça Orléans en 1356, fit enterrer ses guerriers morts près des murs d'Orléans. Peut-être les environs de cette église servaient-ils encore, à cette époque, à quelques inhumations. Lors de l'enceinte des murailles ordonnées par Louis XI, on trouva, suivant les manuscrits de M. Hubert (1), dans les environs de la tour des Conins, un peu au sud de l'église de St-Euverte, des tombeaux anciens. Selon quelques notes de M. Pothier, prieur

---

(1) Ces manuscrits, déposés au chapitre de Cléry, et qu'il serait bien intéressant de réunir, se trouvent disséminés à Cléry, et surtout à Beaugency, dans diverses mains.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de St-Euverte, des tombes furent aussi déterrées derrière le rond-point de l'église, lorsque les moines obtinrent la permission de la dégager des terres qui la rendaient humide. Malheureusement ces données vagues et sans aucun détail ne pouvaient que faire présumer la situation d'un lieu de sépulture.

Des faits plus récens et concluans ont converti ces suppositions en certitude, et maintenant il nous semble avéré que le cimetière public de Genabum-Aurelianum était placé, au temps de la domination romaine, dans l'espace occupé par l'église de St-Euverte, le bâtiment conventuel de ce monastère, les promenades, chemins et fossés de ville qui l'avoisinent à l'orient. Ce cimetière, d'une assez grande étendue, paraît avoir possédé toutes les constructions que les Romains étaient dans l'habitude d'élever dans ces derniers asiles de l'espèce humaine, et indique nécessairement une ville assez considérable et une population déjà nombreuse. Aucun indice de cette nature n'a été signalé jusqu'ici sur aucun des autres points assignés à la position de Genabum.

Vers l'année 1803, on découvrit dans le jardin du préau des moines de St-Euverte une urne en terre cuite, de belle forme, contenant des cendres et une fiole en verre, de la forme des lacrymatoires antiques; ces objets furent

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

alors envoyés par M. le commissaire des poudres d'Orléans à l'un de ses administrateurs, à Paris, M. Riffault, dans le cabinet duquel nous les avons vus.

M. Laisné de Villevêque, ayant acheté du gouvernement la portion du couvent de Saint-Euverte qui pouvait être enlevée à l'administration des poudres, sans nuire à l'exploitation d'une nitrière artificielle alors formée dans l'église, chercha à approprier les bâtimens et le terrain qui lui avaient été concédés au genre d'industrie qu'il se proposait de créer.

A cet effet des fouilles furent pratiquées, en 1805, au sud du bâtiment conventuel, qui subsiste toujours, et elles mirent à découvert des constructions antiques et intéressantes. Appelé comme salpêtrier à reconnaître s'il ne s'y trouvait point de matériaux propres à notre fabrication, nous eûmes l'occasion de visiter ces fouilles et de conserver des renseignemens qui ont été complétés depuis par les recherches et par les soins de M. Athanase de Villevêque, l'un de nos *numismates* les plus distingués.

A quelques pouces au - dessous du sol, et en avant du bâtiment d'habitation, on déterra des murs solidement construits, revêtus de pierres cubiques disposées à distances égales et assez rapprochées. Le désir d'utiliser ces matériaux enga-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gea à déblayer. On trouva alors la trace d'un corridor souterrain allant de l'est à l'ouest, et celle de cénacles disposés aux deux côtés de ce corridor. Quelques-uns de ces cénacles ou caveaux ayant été vidés, on reconnut que leurs voûtes avaient été détruites, que leur hauteur du sol, jusqu'à la clef des voûtes, était de huit pieds, qu'ils étaient solidement pavés en dalles carrées de seize pouces environ, assises sur un lit de larges briques romaines, que leurs murs à l'intérieur étaient revêtus de dalles semblables, et qu'enfin ils communiquaient tous par une porte et quelques marches au corridor. Ce corridor, ayant été lui-même débarrassé des immondices qui l'obstruaient, offrit une allée de onze pieds de large, et à distances égales des portes donnant entrée à droite et à gauche à douze caveaux de dimensions semblables. Les caveaux du nord ne purent être examinés, parce qu'ils sont engagés en entier sous le bâtiment conventuel; ceux du sud furent démolis. L'un d'eux procura, par sa conservation entière, les dimensions et la forme des autres. Tous avaient neuf pieds de largeur sur dix de longueur, étaient voûtés en plein cintre, et plus bas que le corridor d'un pied, hauteur de deux marches qui y conduisaient. La plupart contenaient des médailles ou monnaies romaines, des fragmens

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de vases et d'urnes. Dans celui qui était intact se trouvait à l'un des angles une urne en terre cuite de treize pouces de hauteur, remplie de cendres, scellée en plomb et renversée. Vers le milieu du corridor, et dans le mur, on enleva une longue pierre incrustée, derrière laquelle on vit deux urnes en terre cuite remplies de cendres, trois plateaux de même nature contenant des charbons, et quelques ossemens incinérés.

On ne put douter que ces maçonneries souterraines et soignées n'eussent été faites pour servir de chambres sépulcrales. La nature de leur destination, l'appareillage des pierres, les objets trouvés dans les déblais, enfin les médailles fixèrent leur construction à l'époque de la domination des Romains, vers les règnes des Adrien et des Antonin.

Leur étendue sembla bornée à l'est par un gros mur plus récent, ce qui donnerait lieu de croire que dans le principe il y en avait un plus grand nombre. A peu de distance, et en suivant la direction de ce mur, les ouvriers rencontrèrent une construction d'une nature plus ancienne, de forme circulaire, de neuf pieds environ de diamètre, de trois pieds d'épaisseur, revêtue à l'intérieur d'une sorte de pouzzolane, et pouvant contenir huit à dix poinçons d'eau. Cette citerne ou espèce de piscine aurait-elle été destinée à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

laver les corps? nous le penserions d'après les nouvelles découvertes de 1829.

Des déblaiemens opérés sur divers autres points à l'extrémité ouest du bâtiment conventuel, dans son angle intérieur nord-est, et à son extrémité nord, offrirent des tombeaux en pierre, sur l'un desquels on lisait VERVNTANUS, d'autres en plomb, et un mur qui pouvait avoir servi, dans des temps moins reculés que celui des caveaux, à clore le cimetière.

Malheureusement, ces travaux ne furent point dirigés avec assez de soin, et les ouvriers, après avoir brisé des urnes et d'autres objets, détournèrent des médailles. Néanmoins on recueillit un assez grand nombre de monnaies romaines qui font aujourd'hui partie de la riche collection de M. de Villevêque fils, un collier d'ambre et de verre, une urne en terre cuite, une lampe de même matière, une bague et divers autres objets.

Dès ce moment, la position du cimetière primitif de la ville ne nous parut plus un problème; mais il restait beaucoup à désirer pour apprécier son étendue et chercher l'époque à laquelle il avait pu être abandonné.

Les travaux ordonnés l'année dernière pour le nivellement des fossés de la ville vinrent

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

augmenter les documens que nous possédions, et nous nous empressâmes de les recueillir.

En avril, mai et juin 1829, des travaux de charité furent ordonnés par l'administration municipale, pour le nivellement du chemin ou boulevart extérieur de la ville, et pour un remblaiement des trois quarts de la largeur de l'ancien fossé de la ville, depuis la rue de St-Marc jusqu'à la porte de Bourgogne.

A la hauteur du bâtiment principal de la filature de M. de Villevêque, on commença à rencontrer des fragmens de larges briques à la romaine, des tessons de poterie de la même époque, et quelques médailles. Bientôt on mit à découvert des portions d'escaliers en larges briques, disposées à plat et sur champ, ainsi que des fragmens de murailles formées de longues briques et de pierres cubiques par assises régulières, en tout semblables aux parties primitives des murs de la première enceinte de la ville, et à quelques parties des fouilles de St-Euverte, de 1805. Une espèce de puisart maçonné en briques de même nature, et à chaux et ciment, fut mis à nu près de débris d'emmarchement conduisant à des caveaux dont il restait encore des vestiges (1). Enfin un caveau large de neuf pieds, et

(1) Des portions de constructions modernes ont été

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de vingt-cinq pieds de longueur avec un prolongement de trois pieds en maçonnerie plus récente que le corps du caveau, fut en partie déblayé par les ouvriers, qui y déterrèrent plusieurs cercueils en pierre d'Apremont, contenant des ossemens.

Au mois de juillet, un ouvrier fut spécialement chargé par le voyer de la ville d'extraire avec soin les terres qui obstruaient ce caveau, distant d'environ cent vingt pieds des murs de ville. Son travail n'ayant pu être constamment dirigé et surveillé, il y mit de la négligence et peu de soin. Cependant nous recueillîmes sur les lieux les renseignemens suivans, qui complétèrent ceux que nous avions déjà obtenus sur le cimetière primitif d'Orléans et sur ses monumens généraux.

Ce caveau, dont la voûte était totalement détruite, contenait presque à fleur de terre, quelques pieds au-dessous de la naissance de la voûte, des cercueils en pierre d'Apremont, *délités et feuilletés*, et d'autres en *faluns* (pierres coquillières). Il paraissait avoir été séparé vers son

---

également déterrées, ainsi qu'un fragment de mur ancien qui paraissait tourner derrière les caveaux et former un large demi-cercle, s'étendant dans les vignes au-delà des fouilles.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

milieu en deux parties par une cloison brute d'un côté, assez unie de l'autre, et formée de ciment et de petits cailloux. L'examen des morceaux de cette espèce de cloison et des murs du caveau nous démontra que jamais elle n'y avait été liée, et que ces morceaux rompus depuis long-temps avaient été relevés en masse par hasard dans l'endroit qu'ils occupaient. D'autres fragmens semblables, que nous découvrîmes à l'extrémité du caveau, nous prouvèrent que la totalité faisait partie d'un pavé en coulis de ciment et de petit silex, qui avait régné au principe dans toute l'étendue du caveau, où il s'en trouvait encore d'adhérent aux angles. Tous ces fragmens offraient dans leurs aspérités des cendres, des vitrifications, des fragmens d'os brûlés et de charbons de bois. La terre qui y tenait encore et avait été culbutée avec eux était un composé de ciment calciné par le feu, de cendres, de charbon de bois menu, d'os brûlés en très-petits fragmens, et de débris de vases rouges et gris. Çà et là étaient aussi dispersés dans les terres des morceaux de verre, de belle poterie rouge, brune et micacée; quelques-uns de ces débris portaient des dessins de bon goût.

Les murs de fondation du caveau étaient par assises régulières de briques larges et de pierres cubiques de trois pieds d'épaisseur; les murs su-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

périeurs et le prolongement étaient d'une autre construction moins solide, et de deux pieds seulement de largeur.

La présence des cendres, des charbons, des ossemens brûlés, enfin du pavé de ciment, soumis à l'action du feu, nous ont convaincu que ce lieu avait été un des *ustrinum* où l'on brûlait les corps; la disposition de ses murs épais et peu élevés dans leur origine le rendait propre à l'incinération des cadavres (1). Son peu de longueur et de largeur primitive, sans apparence de degrés pour y arriver, et sa position relativement aux caveaux sépulcraux déterrés en 1805 à St-Euverte, nous ont confirmé dans cette opinion et dans celle que tous ces fragmens de construction faisaient partie du même cimetière.

Lorsque l'usage de brûler les corps cessa, on se servit probablement de ce caveau pour y déposer des tombes en pierre, ce qui nécessita

---

(1) Suivant Festus, l'*ustrinum* était un vase ou plutôt une pierre à rebords qui recevait les cendres des corps incinérés; selon Servius, c'était la place inférieure du bûcher qui recevait les cendres; d'où l'on peut conclure avec plusieurs antiquaires que c'était ou une grande pierre à rebords, ou une construction disposée de cette manière, au-dessus de laquelle on élevait le bûcher. Les cendres s'y réunissaient, et les gardes du bûcher avaient soin d'en écarter tous les bois et les charbons qui auraient pu s'y mêler.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

l'élévation postérieure de ses murs et de sa voûte. Ainsi s'explique la position des cercueils sur le sol primitf incinéré et le déplacement du pavage en ciment.

Ces diverses constructions, dont le plan (1) rend les positions respectives plus sensibles, faisaient évidemment partie de l'emplacement d'un vaste champ de repos, établi à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, et dont on a continué à se servir jusqu'au moment où l'on enterra dans des cercueils de pierre. On y reconnaît facilement toutes les constructions importantes que les usages romains nécessitaient dans de semblables lieux, l'*ustrinum* où on brûlait les corps, les caveaux où les urnes cinéraires étaient déposées, peut-être enfin l'espèce de piscine où on les lavait.

La nature des matériaux employés à ces différentes murailles ne peut laisser aucun doute sur le temps de leur fondation, et les nombreuses médailles dont nous avons soigneusement conservé la nomenclature descriptive viennent ajouter à la certitude de la destination de ce lieu et des époques que nous avons indiquées.

---

(1) Voir le plan joint à cette notice et y lire, dans la légende, lig. 9, au lieu de mi-cassée, *micacée ;* et lig. 15, au lieu Pourrolane, *Pouzzolane.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

NOMENCLATURE DESCRIPTIVE

DES MÉDAILLES EXTRAITES DES FOUILLES FAITES EN 1805 PAR M. DE VILLEVÊQUE A SAINT-EUVERTE, ET FAISANT PARTIE DE LA COLLECTION DE M. ATHANASE DE VILLEVÊQUE.

Grand bronze.	Moyen bronze.	Face.	Revers.
1		Vespasien.	Mars portant un trophée.
1		Vespasien.	Roma S. C.
1		Vespasien.	Rome casquée et debout.
1		Vespasien.	S. C. Femme relevant sa robe.
1		Vespasien.	Mars marchant.
1		Vespasien.	La Fortune debout.
1		Vespasien.	La Santé assise.
	2	Vespasien.	La Félicité debout.
	1	Vespasien.	La Victoire marchant sur une proue de navire.
1		Titus.	S. C. Femme relevant sa robe.
1		Titus.	L'Abondance debout.
1		Titus.	S. C. Mars marchant.
	1	Titus.	Victoire navale.
1		Adrien.	L'Espérance relevant sa robe.
1		Adrien.	La Concorde assise.
	1	Sabine.	La Concorde assise.
1		Antonin-le-pieux.	Femme tenant des épis.
2		*Idem.*	Femme assise.
1		*Id.*	La Justice debout.
1		*Id.*	S. C. Femme assise.
1		*Id.*	Femme debout, appuyée sur un gouvernail.
1		*Id.*	Hommage d'une branche de laurier.
1		*Id.*	L'Abondance debout.
		Id.	L'empereur dans un char.
		Faustine mère.	L'Eternité assise.
		Id.	Femme debout.
1		Faustine fille.	L'Hilarité debout.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

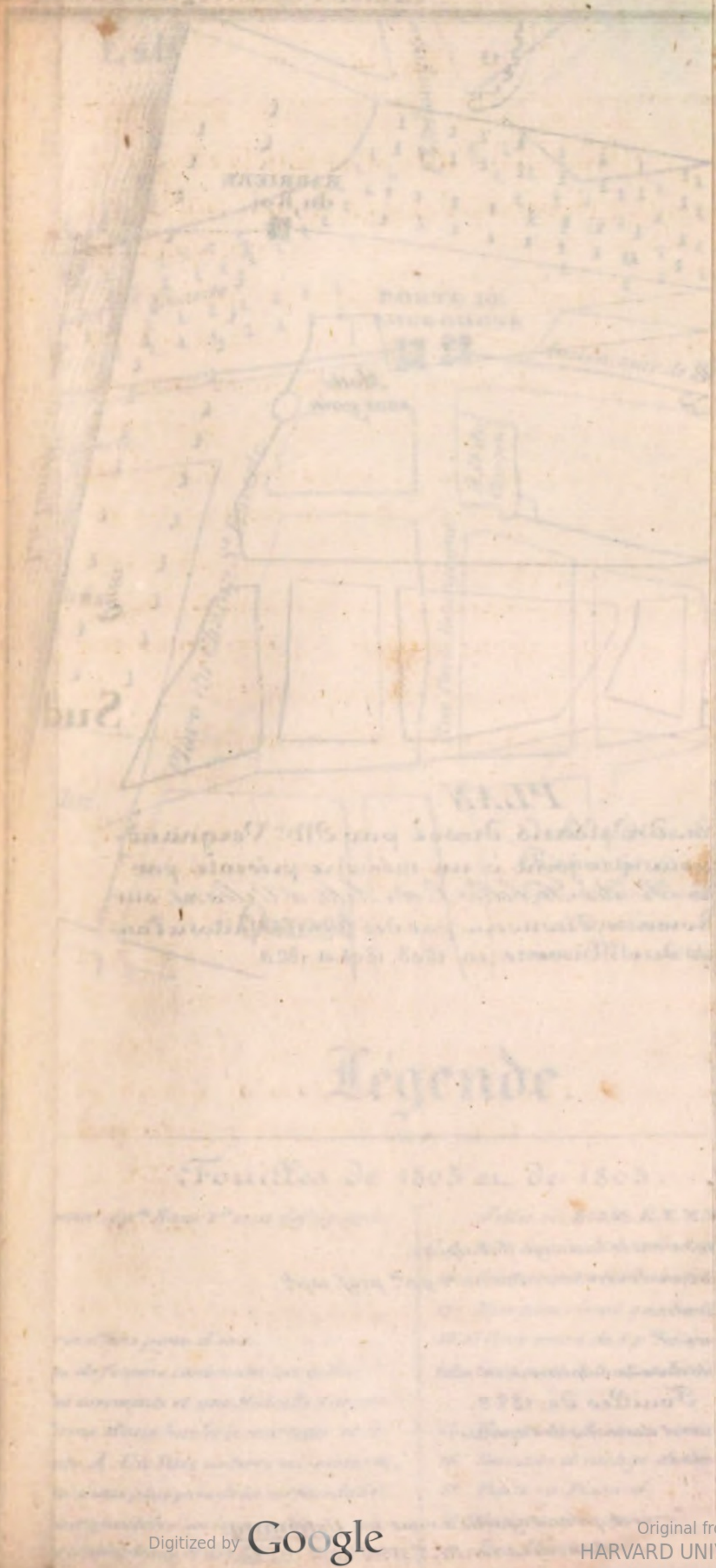

Legende

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

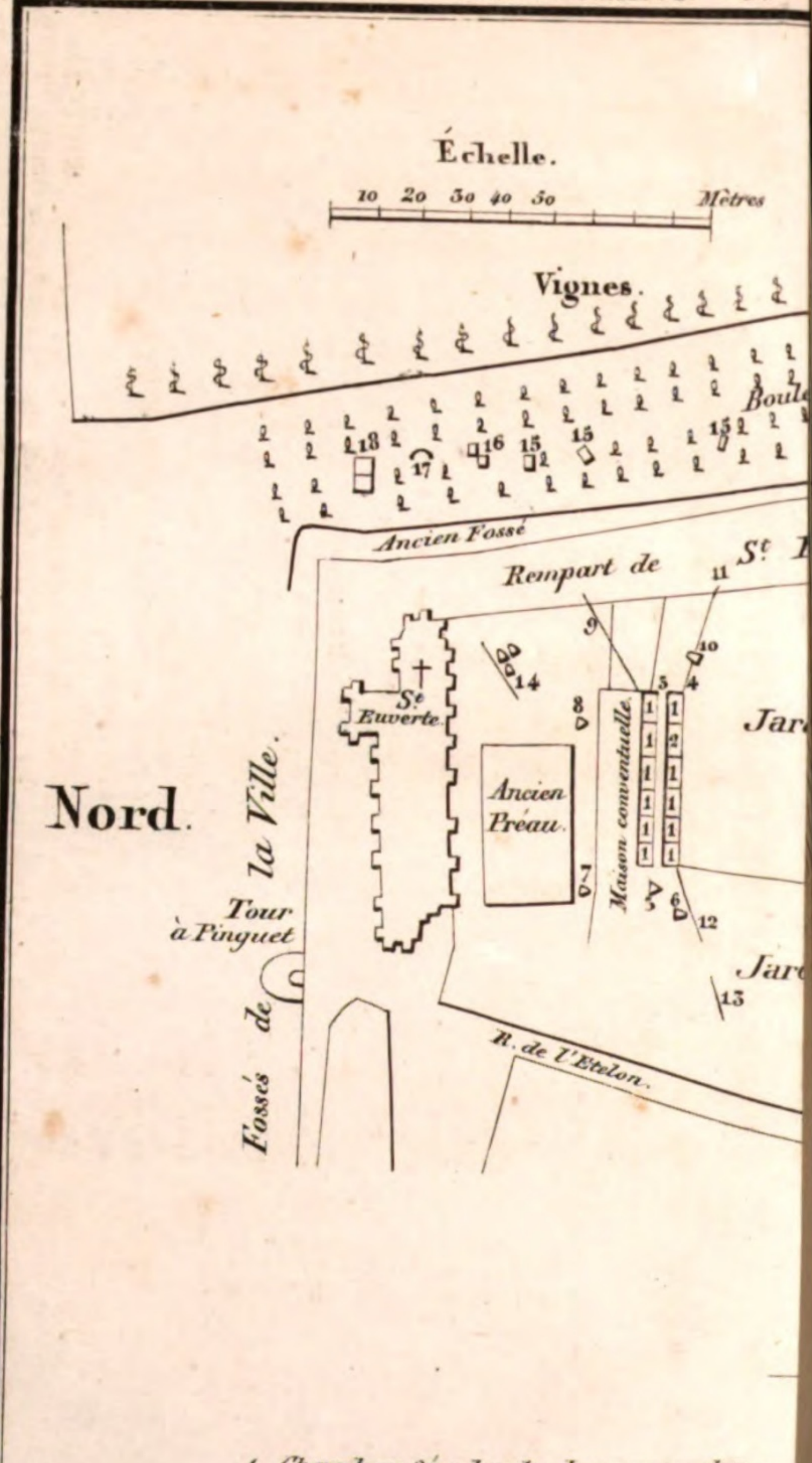

1. Chambres Sépulcrales. Largeur 9 pds Long
2. Caveau intacte où l'on trouva une Urne.
3. Corridor entre les deux rangs de Caveaux.
4. Murs de 18 pouces d'épaisseur.
5. Tombes en pierre dont 6 en faluns déterrées p
6. Lieu où l'on trouva plusieurs tombes dont u
   d'Ambre et de Verre. Une autre renfermant d
   sur le couvercle était sculté un Ascia de la f
   tranchant. D'un côté était un S. et de l'autre
   une Tombe en plomb étaient dans le même li
7. Tombes trouvées en 1803 avec une Urne et un L
8. Tombes déterrées en 1803, plusieurs portaient d

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

NOMENCLATURE DESCRIPTIVE

DES MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES FOUILLES ORDONNÉES PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE SUR LE BOULEVART EXTÉRIEUR DE SAINT-EUVERTE, EN 1829.

Ces médailles ont été recueillies et nous ont été communiquées par le voyer de la ville.

Petit bronze.	Grand bronze.	Moyen bronze.	Face.	Revers.
		2	Antonin-le-pieux.	Justice debout.
		1	Néron.	Fortune debout.
	1		Faustine fille.	Fécondité debout.
	1		Faustine mère.	Femme voilée debout.
		1	Faustine fille.	Sécurité assise.
1 saucée			Posthume jeune	Mars.
		1 dorée.	Trajan.	(Détruit par le frottement.)
		1	Marc-Aurèle.	Mars debout.
		1	Tibère.	(Effacé.)
		1	Claude.	Liberté debout.
		1 dorée.	Vespasien.	Abondance debout.
		1	Domitien.	(Effacée.)
		1	Néron.	Fortune marchant.
1			Tibère.	Autel votif avec ces lettres : O. M. E. T. A. V. S.
1			Posthume.	Minerve armée.
1			Posthume.	Une galère.
1			Maximin.	Une médaille soutenue par deux femmes, et autour : VICTORI.

Médaille en étain, ou composition de la largeur du grand bronze, et assez épaisse. Face, tête de femme inconnue ; revers, Sécurité assise.

1 (Totalement usée et inconnue.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Rapport au nom de la section des Belles-Lettres, sur le mémoire ci-dessus; par M. Colas de la Noue.

Séance du 20 *juillet* 1831.

Messieurs,

M. Vergnaud-Romagnési a lu dans une de vos dernières séances une notice historique sur la découverte d'un cimetière romain trouvé dans l'emplacement de l'abbaye de Saint-Euverte, et qu'il regarde comme *le cimetière primitif de la ville d'Orléans*. La section des lettres, à l'examen de laquelle ce mémoire a été renvoyé, nous a confié la mission de vous présenter à ce sujet quelques observations.

L'auteur a pensé que son mémoire servira à prouver d'une manière incontestable qu'Orléans est le *Genabum* des anciens. Les dissertations de Lancelot, de Polluche et de plusieurs archéologues, dit-il, sont concluantes, quoique non appuyées par des traces de monumens gaulois ou romains, qui forcent à rejeter toute autre opinion. Nous ferons toutefois observer que Polluche, très-versé dans l'histoire des antiquités de notre ville, n'a rien écrit personnellement sur *Genabum*. Il publia, vers 1750, un mémoire

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de N. Toussaint Duplessis, qui avait été inséré en 1733 dans le *Mercure de France*. Ce savant bénédictin, auteur des histoires de Coucy et de Meaux, avait, dans le temps qu'il demeurait à Orléans, commencé une histoire de notre ville; c'est ce que nous apprend Polluche, en ajoutant qu'il s'est borné à corriger sur l'écrit de N. Duplessis quelques erreurs dans les citations, et à donner un peu plus d'étendue à quelques points du mémoire.

En parlant du cimetière public d'Orléans au temps de la domination romaine, M. Vergnaud se sert plusieurs fois du mot *Aurelianum;* on pourrait se méprendre sur le sens de ce nom, puisqu'il s'agit de *Genabum* et non de la ville dont Aurélien a réclamé le nom, l'an 274 après J. C.

A la page 512 de l'*Indicateur Orléanais*, l'auteur nous apprend que dans les *Étrennes orléanaises* de 1828 il avait inséré quelques notes sur les fouilles faites en 1805 dans la maison conventuelle de Saint-Euverte par ordre de M. Laisné de Villevêque, propriétaire de cette maison, et dont le résultat fut la découverte des vestiges d'un ancien cimetière romain. M. Vergnaud, qui, dès l'année 1805, avait été appelé, comme salpêtrier, à reconnaître si dans ces fouilles il ne se trouvait point de matières propres à la fabrication des poudres, se proposa

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dès lors de faire sur ces fouilles curieuses un mémoire spécial dont il annonça devoir tous les élémens aux soins et aux recherches de M. Athanase de Villevêque.

Nous avons lu cette notice dans les *Etrennes orléanaises* de 1828; de plus, nous avons sous les yeux l'analyse faite par M. Ath. de Villevêque des travaux opérés en 1805 dans la maison de l'ancienne abbaye de Saint-Euverte, et nous avons regretté que M. Ath. de Villevêque n'eût pas mis la dernière main à un mémoire intéressant et qui méritait d'être connu du public. C'est à l'aide de ces documens que M. Vergnaud a reproduit la notice déjà publiée en 1828, en lui donnant les développemens qui résultent des nouveaux travaux faits en 1829 sur le boulevart extérieur, proche l'ancienne abbaye de St-Euverte.

En 1805, dit l'auteur du mémoire, on découvrit à quelques pouces au-dessous du sol, et en avant des bâtimens d'habitation de M. de Villevêque, des murs solidement construits, revêtus de pierres cubiques disposées à distances égales et assez rapprochées. Après avoir déblayé les premières fouilles, on trouva la trace d'un corridor *souterrain* allant de l'est à l'ouest.

Dans la notice insérée dans les *Etrennes orléanaises*, il est dit qu'on découvrit des cénacles tra-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

versés et séparés par *un corridor* assez spacieux.

Si ce corridor a été construit au niveau du sol que les fouilles ont mis à nu, il nous semble qu'on ne peut le regarder comme souterrain.

Point de doute sur la nature de ces constructions; elles ont été l'ouvrage des Romains. Le cimetière placé au lieu où fut élevée long-temps après l'abbaye de St-Euverte, a été, selon l'opinion de M. Vergnaud, *le champ de repos primitif de notre ville*, auquel a succédé celui de Saint-Aignan.

Les fouilles effectuées sur l'esplanade devant l'église de St-Aignan ont eu pour résultat avéré qu'un cimetière romain avait été établi dans ce lieu, non loin duquel passait la grande voie romaine; toutefois rien ne nous apprend si ce cimetière existait avant ou après celui découvert dans l'abbaye de St-Euverte.

L'auteur du mémoire rapporte deux faits consignés aux pages 511 et 512 de l'*Indicateur orléanais*. Un citoyen romain, nommé Tetradius, possédait, en l'année 390 après J. C., le terrain sur lequel fut construite l'abbaye de Saint-Euverte; à cette époque on y avait bâti un oratoire dédié à Ste-Marie-du-Mont. Il est probable, ajoute M. Vergnaud, que cet oratoire aura été élevé sur les ruines d'un temple dédié aux dieux mânes, et que les gouverneurs des Gaules ont pu

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

disposer, en faveur d'un citoyen romain, d'un terrrain situé sur le domaine public.

Autre conjecture. Quand le prince Noir, après la fatale journée de Poitiers, vint, en 1359, ravager les environs d'Orléans, il fit enterrer ses morts, suivant Hubert, historien du chapitre de St-Aignan, un peu au sud de l'église Saint-Euverte.

Il est probable que cet emplacement avait été le cimetière romain primitif de notre ville; *mais des faits plus récens et concluans*, dit l'auteur du mémoire, *ont converti ces suppositions en certitude*. Ces faits récens sont ceux qui résultent des fouilles pratiquées en 1805, auxquelles il faut ajouter celles qui ont eu lieu en 1829 sur le boulevart extérieur de la porte Bourgogne à la rue de St-Marc.

« On mit à nu une espèce de puisart maçonné en briques larges, disposées à plat et sur champ; on trouva auprès des débris d'emmarchement conduisant à des caveaux dont il reste encore des vestiges. »

Voilà certainement des constructions romaines; elles s'étendaient probablement jusqu'au terrain fouillé en 1805, les fossés et les murs de ville n'existant point avant l'enceinte d'Orléans sous Louis XI.

Un caveau, long de neuf pieds, et large de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

vingt-cinq, a été découvert à 120 pieds des murs d'Orléans; la présence des cendres, des charbons brûlés, du pavé de ciment soumis à l'action du feu, ont convaincu M. Vergnaud que ce lieu avait été un *ustrinum* où on brûlait les corps; et dans une note il ajoute que Festus appelle *ustrinum* un vase ou plutôt une pierre à rebords qui recevait les cendres des corps incinérés.

Pompeius Festus abrégea l'ouvrage de Verrius Flaccus, *De verborum significatione*. Nous n'avons pas sous les yeux le livre de ce grammairien célèbre, dont Scaliger dit que la langue latine n'a pas eu d'interprète plus utile; mais nous avons vu dans le grand dictionnaire de Robert-Etienne, au mot *ustrinum*, la définition de Festus, citée tout entière: « *Locus dicebatur in quo combustus erat, qui alibi sepultus mortuus fuerat.* »

La *Nouvelle Encyclopédie*, au dictionnaire des antiquités, dit qu'on appelait *ustrinum* l'endroit où l'on brûlait les cadavres; c'était à Rome le Champ-de-mars pour les grands et les Esquilies pour le peuple.

D'après ces explications, un caveau de neuf pieds de large sur vingt-cinq pieds de long aurait-il présenté assez d'étendue pour l'établissement d'un *ustrinum*? On a peine à le croire.

M. Ath. de Villevêque avait aussi joint à la

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

notice dont nous avons parlé un plan explicatif du résultat des fouilles faites en 1805, et sur lequel il avait désigné parfaitement un réservoir en pierres enduit en pouzzolane, de neuf pieds de diamètre sur dix pieds de profondeur, qu'on découvrit à l'angle sud-est de la maison conventuelle.

Des médailles en bronze ont été trouvées en 1805; elles font partie de la collection de M. Ath. de Villevêque; d'autres furent recueillies en 1829 dans les terres du boulevart extérieur; M. le voyer de la ville, possesseur de ces médailles, les a communiquées à M. Vergnaud, qui a eu également à sa disposition celles de M. Ath. de Villevêque.

Il paraît qu'elles appartiennent presque toutes aux règnes des premiers empereurs romains, et qu'elles ne vont pas au-delà des Antonin, Trajan et Maximin.

L'auteur du mémoire donne le nom de l'empereur et le sujet du revers des médailles. Ces énonciations succinctes ne sont toutefois point accompagnées de la description des légendes, ce qui ne met point un lecteur peu versé dans la science numismatique en mesure de vérifier l'explication.

Telles sont, messieurs, les observations que nous avons l'honneur de vous présenter sur le mémoire de M. Vergnaud.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

TABLE

Des matières contenues dans le Tome onzième des Annales.

A.

Pages.

Appareil pour les fractures avec plaies contuses, par M. *Lassis*. 124

Assainissement et amélioration de la Sologne (rapport sur un ouvrage relatif à l'), par M. *Edouard de Laage*. 106

C.

Choléra-Morbus (rapport sur un nouveau traitement du), par M. *Latour*. 183

Cimetière principal d'Orléans (notice sur la découverte du), par M. *Vergnaud-Romagnési*. 267

Cimetière romain (mémoire sur l'exploration d'un), situé à Gièvres, par M. *Jollois*. 49

Culture du chou-vert et ses avantages, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 44

Culture de la citrouille-à-vaches, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 38

E.

Extrait d'une lettre de M. *Granger-Crignon* à la Société. 101

— du procès-verbal dressé pour la remise de la prime d'encouragement accordée par M. *Granger-Crignon*. 104

G.

Gabris (mémoire sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne), par M. *Jollois*. 49

M.

Mausolée de Philippe Ier (notice sur la restauration du), par M. *Vergnaud-Romagnési*. 141

Mémoire sur l'exploration d'un cimetière romain situé à Gièvres, et sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne Gabris, par M. *Jollois*. 49

Moyen de remédier à quelques blessures graves, ou appareil pour les fractures avec plaies contuses, par M. *Lassis*. 124

N.

Nomenclature descriptive des médailles trouvées à St-Euverte, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 282

Note sur un manuscrit intitulé : *Supplément à la Flore orléanaise* de M. l'abbé Dubois, par M. *de Tristan*. 194

Note sur une pluie de terre, par M. *Fougeron*. 31

Notes de M. *Vergnaud-Romagnési* sur le rapport de M. Colas de la Noue, relatif à l'*Indicateur orléanais*. 251

Notice historique sur la découverte du cimetière primitif de la ville d'Orléans, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 267

Notice sur la restauration du mausolée de Philippe Ier, et sur

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Pages.

. la découverte et l'ouverture de son tombeau à St-Benoît-sur-Loire, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 141

O.

Observation sur une luxation de l'extrémité sternale de la clavicule en arrière, par M. *J. N. Pellieux* fils. 114
Observations sur une rupture de la crosse de l'aorte à son origine dans le péricarde, par M. *Ballot*. 162

P.

Pluie de terre (note sur une), par M. *Fougeron*. 31
Poésies de M. Edmond du Petit Bois (rapport sur les), par M. *Deloynes de Gautray*. 134
Prix proposés par l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, pour 1831 et 1832. 99
—— par l'académie royale du Gard, pour 1831. 100
—— par la Société royale des sciences, belles-lettres et arts de Nancy, pour 1831. 48
Puits artésiens (rapport sur plusieurs ouvrages relatifs aux), par M. *Benoist-Latour*. 5

R.

Rapport sur l'ouvrage de M. Bergeron d'Anguy, intitulé : *Observations sur les moyens à prendre pour parvenir à l'assainissement et l'amélioration de la Sologne*, par M. *Edouard de Lauge*. 106
—— sur plusieurs ouvrages de M. Hericart de Thury, relatifs aux puits artésiens, par M. *Benoist-Latour*. 5
—— sur l'ouvrage de M. Gauthier, intitulé : *Les plus beaux édifices de la ville de Gênes et de ses environs*, par M. *Jollois*. 112
—— sur un ouvrage manuscrit de M. Jollois, intitulé : *Histoire du siége d'Orléans*, par M. *Boscheron des Portes* fils. 20
—— sur le moyen de remédier à quelques blessures graves de M. Lassis, par M. *C. Lanoix*. 130
—— sur les poésies de M. Edmond du Petit-Bois, par M. *Deloynes de Gautray*. 134
—— sur le mémoire de M. Ranque, intitulé : *Mémoire sur un nouveau traitement du choléra-morbus et des affections typhoïdes*, par M. *Latour*. 183
—— sur l'*Indicateur orléanais* de M. Vergnaud-Romagnési, par M. *Colas de la Noue*. 197
—— sur la notice de M. Vergnaud-Romagnési, relative à la découverte du cimetière primitif de la ville d'Orléans, par M. *Colas de la Noue*. 283
Rupture de la crosse de l'aorte (observations sur une), par M. *Ballot*. 162

S.

Siége d'Orléans (rapport sur un ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire du*) par M. *Boscheron-Desportes* fils. 20

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY